



Nations Unies

Fonds des Nations Unies pour la population

Rapport financier et états vérifiés

**De l'exercice biennal
clos le 31 décembre 2003
et**

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

**Assemblée générale
Documents officiels
Cinquante-neuvième session
Supplément N° 5 (A/59/5/Add.7)**

Assemblée générale
Documents officiels
Cinquante-neuvième session
Supplément N° 5 (A/59/5/Add.7)

Fonds des Nations Unies pour la population

Rapport financier et états vérifiés

**De l'exercice biennal
clos le 31 décembre 2003
et**

Rapport du Comité des commissaires aux comptes



Nations Unies • New York, 2004

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Lettres d'envoi	v
I. Rapport financier pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003	1
A. Ressources ordinaires	1
B. Autres ressources	5
II. Rapport du Comité des commissaires aux comptes	6
Résumé	6
A. Introduction	7
1. Recommandations antérieures n'ayant pas été intégralement mises en œuvre	8
2. Recommandations	9
B. Questions financières	10
1. Vue d'ensemble de la situation financière	10
2. Normes comptables du système des Nations Unies	10
3. Présentation et teneur des états financiers	10
4. Matériel durable	13
5. Non-rapprochement des écritures	17
6. Obligations au titre des congés annuels et autres prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	19
7. Opérations de couverture	20
8. Dépenses au titre des fonds d'affectation spéciale	20
9. Comptes débiteurs	21
10. Passation de pertes de numéraire, de sommes à recevoir et de biens par profits et pertes	21
11. Versements à titre gracieux	21
C. Questions relatives à la gestion	21
1. Dépenses de programme	21
2. Technologies de l'information et des communications	29
3. Gestion des ressources humaines et gestion des états de paie	38
4. Formation	43
5. Voyages	44
6. Budgétisation axée sur les résultats	48

7.	Fonction de gestion de la trésorerie.....	50
8.	Contrôle interne.....	50
9.	Services communs.....	54
10.	Rapports aux donateurs.....	55
11.	Achats.....	55
12.	Cas de fraude avérée ou présumée.....	56
D.	Remerciements.....	58
	Annexe	
	État récapitulatif de la mise en œuvre des recommandations formulées pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001.....	59
III.	Opinion des commissaires aux comptes.....	61
IV.	Certification des états financiers.....	63
V.	États financiers de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003.....	64

Lettres d'envoi

Le 30 avril 2004

Conformément à la règle de gestion financière 116.2 du Fonds des Nations Unies pour la population, j'ai l'honneur de vous soumettre les états financiers du Fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003, que j'approuve par la présente lettre.

Des copies de ces états financiers vérifiés sont également communiquées au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

La Secrétaire générale adjointe
(*Signé*) Thoraya Ahmed **Obaid**

Monsieur le Président du Comité des commissaires aux comptes
Organisation des Nations Unies
New York

Le 9 juillet 2004

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint les états financiers du Fonds des Nations Unies pour la population pour l'exercice biennal 2002-2003 clos le 31 décembre 2003. Ces états, qui ont été soumis par la Directrice exécutive, ont été examinés par le Comité des commissaires aux comptes.

Vous trouverez également ci-joint le rapport du Comité et l'opinion des commissaires sur les comptes susmentionnés.

Le Vérificateur général des comptes
de la République sud-africaine,
Président du Comité des commissaires aux comptes
de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Shauket A. Fakie

Monsieur le Président de l'Assemblée générale
des Nations Unies
New York

Chapitre premier

Rapport financier pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003

1. Le présent rapport récapitule les informations figurant dans les états financiers du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003.

2. Ces états financiers se composent de quatre états, de huit tableaux et de notes. Ils présentent des informations sur les opérations financées au moyen des ressources ordinaires et au moyen des autres ressources du FNUAP, y compris les fonds d'affectation spéciale.

A. Ressources ordinaires

1. Recettes

3. Les recettes provenant des contributions versées pour l'exercice biennal se sont chiffrées à 538,6 millions de dollars (2000-2001 : 514,9 millions de dollars). La hausse de 23,7 millions de dollars (soit 4,6 pour cent), intervenue malgré la décision prise par un important donateur de cesser tout financement au début de 2002, tient à la fois au soutien continu apporté par les autres donateurs ainsi qu'à la dépréciation du dollar des États-Unis au cours de la période.

4. Les ajustements de change, qui correspondent aux gains ou aux pertes réalisés entre la date à laquelle la contribution est annoncée et la date, invariablement ultérieure, à laquelle elle est reçue, reflètent la variation de la valeur du dollar des États-Unis. Les ajustements de change pour l'exercice biennal considéré ont abouti à un gain net de 10,4 millions de dollars (2000-2001 : perte nette de 5,5 millions de dollars).

5. Le faible niveau des taux d'intérêt tout au long de la période s'est traduit par des intérêts créditeurs d'un montant de 8,3 millions de dollars pour l'exercice (2000-2001 : 13,3 millions de dollars).

6. Dans les autres recettes, soit 5,2 millions de dollars (2000-2001 : 4,4 millions de dollars), entrent les économies réalisées sur la liquidation d'engagements d'exercices antérieurs, d'autres ajustements de change et des recettes diverses.

2. Dépenses de programme

7. Le montant des dépenses de programme approuvées pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003 se chiffrait à 398,1 millions de dollars (2000-2001 : 467,4 millions de dollars).

8. Les dépenses de programme effectivement réalisées au cours de l'exercice, qui comprennent les dépenses relatives aux activités programmées, au Programme consultatif technique et aux services d'appui fournis par le FNUAP, se sont élevées au total à 421,5 millions de dollars (2000-2001 : 344,2 millions de dollars).

9. Les dépenses relatives aux activités programmées sont passées de 299,2 millions de dollars au cours du dernier exercice à 380 millions de dollars pour

l'exercice actuel. Cette augmentation est attribuée dans une large mesure au solde des ressources non dépensées reporté des exercices antérieurs.

10. La répartition par catégorie d'agents de réalisation des dépenses de programme s'établit comme suit :

	2002-2003		2000-2001	
	Millions de dollars	Pourcentage	Millions de dollars	Pourcentage
FNUAP	185,8	48,9	130,9	41,9
Gouvernements	125,3	33,0	117,4	37,6
Institutions intergouvernementales et organisations non gouvernementales	55,1	14,5	45,5	14,5
Organismes des Nations Unies	13,7	3,6	18,4	6,0
<i>Moins</i> : Dépenses au titre des programmes financés à l'aide de fonds provenant de la participation aux coûts ^a	—		(13,0)	
Total	380,0	100	299,2	100

^a Depuis 2002, les activités financées à l'aide de fonds provenant de la participation aux coûts viennent en déduction des activités de programme.

11. Les organismes des Nations Unies ci-après ont exécuté des projets financés par le FNUAP au cours de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003 :

- Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
- Commission économique pour l'Afrique
- Commission économique pour l'Europe
- Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
- Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
- Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
- Département des affaires économiques et sociales de l'ONU
- Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
- Fonds des Nations Unies pour l'enfance
- Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
- Organisation internationale du Travail
- Organisation mondiale de la santé

12. Le tableau 3 présente une ventilation des activités programmées par région.

13. Les dépenses au titre du Programme consultatif technique se sont chiffrées au total à 31,4 millions de dollars pour l'exercice biennal (2000-2001 : 35,1 millions de

dollars). Le processus de recrutement pour les équipes d'appui techniques aux pays, qui a débuté en 2002, sera achevé au cours de l'exercice biennal 2004-2005.

14. Au total, les coûts des services d'appui aux projets se sont chiffrés à 10,2 millions de dollars pour l'exercice (2000-2001 : 9,9 millions de dollars). La part du FNUAP dans ces coûts est passée de 6,8 millions de dollars pour l'exercice 2000-2001 à 7,2 millions de dollars pour l'exercice 2002-2003.

3. Budget d'appui biennal

15. Les montants brut et net des crédits révisés inscrits au budget d'appui biennal pour l'exercice clos le 31 décembre 2003 ont été, respectivement, de 155,2 millions de dollars (2000-2001 : 149,4 millions de dollars) et de 135,1 millions de dollars (2000-2001 : 127,4 millions de dollars).

16. On trouvera ci-après un récapitulatif de l'exécution du budget d'appui biennal durant l'exercice :

	<i>2002-2003</i>	<i>2000-2001</i>
	<i>Millions de dollars</i>	
Montant brut des dépenses imputées au budget d'appui biennal	150,5	134,8
Montants crédités au budget d'appui biennal	(17,7)	(21,3)
Montant net des dépenses imputées au budget d'appui biennal	132,8	113,5
Dépenses totales	563,5	465,2
Montant net des dépenses imputées au budget d'appui biennal en pourcentage des dépenses totales	23,6	24,4

17. L'augmentation du montant brut des dépenses imputées au budget d'appui biennal entre les deux exercices est de 15,7 millions de dollars, soit 13,8 pour cent. Elle est attribuable à la lenteur de l'exécution en 2000-2001, qui a fait suite à la baisse des recettes, ainsi qu'à la hausse des coûts en 2002-2003, due notamment au relèvement du barème des traitements, aux dépenses de sécurité et à la mise en œuvre de la nouvelle typologie des bureaux de pays.

18. La baisse de 3,6 millions de dollars des montants crédités au budget d'appui biennal est imputable dans une large mesure au non remboursement des impôts sur le revenu acquittés par les fonctionnaires du FNUAP ressortissants du pays qui a décidé de cesser de participer au financement du Fonds. La note 11 des états financiers présente une analyse détaillée des montants crédités au budget d'appui biennal.

19. Le solde inutilisé des crédits inscrits au budget d'appui biennal (montant net) se chiffrait au 31 décembre 2003 à 2,3 millions de dollars. Sur le montant net des crédits inscrits au budget d'appui biennal pour l'exercice, 98,3 pour cent ont été utilisés durant l'exercice (2000-2001 : 89,1 pour cent).

4. Mise en place du système de planification des ressources

20. Le plan financier du système de planification des ressources se chiffrait au total à 10 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2003. Des

dépenses de 7.3 millions de dollars ont été réalisées en 2002-2003 (2000-2001 : pas de dépenses). La mise en œuvre se poursuivait le 31 décembre 2003.

21. Une fois opérationnel, le système de planification des ressources doit permettre d'intégrer les fonctions de gestion financière, de comptabilité et de programmation, de mettre à la disposition de tous les bureaux du FNUAP des modules prévisionnels utilisables aussi bien pour la préparation des budgets des projets que pour celle du budget d'appui biennal, de disposer d'outils de gestion des ressources humaines utilisables tant au plan international que localement, de soutenir les activités de passation de marchés et, enfin, d'établir des grilles d'évaluation objectives et de calculer des indicateurs de résultats.

5. Indemnités de fin de service

22. Les dépenses prévues au titre des indemnités de fin de service des titulaires de postes ne figurant pas dans la typologie des bureaux de pays, élaborée dans le cadre du processus de transition du FNUAP, représentaient au total 2 millions de dollars. Des dépenses de 1.8 million de dollars ont été réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2003 (2000-2001 : pas de dépenses).

6. Soldes des fonds et réserves

23. Un déficit de 12,1 millions de dollars a été enregistré pour l'exercice biennal 2002-2003 (2000-2001 : excédent de 67,4 millions de dollars). En raison de ce déficit et d'autres mouvements des réserves, le solde programmable au titre des ressources ordinaires s'est trouvé ramené de 39,9 millions de dollars à 20 millions de dollars.

24. Sur ce solde, une somme de 1,2 million de dollars, provenant des services d'achats au cours de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003, a été réservée pour faciliter la planification des ressources durant les futurs exercices.

25. Au 31 décembre 2003, la réserve opérationnelle a été portée à 57,7 millions de dollars (2001 : 51,7 millions de dollars).

7. Autres éléments d'actif et de passif

26. Au 31 décembre 2003, le total de l'actif à court terme, dans lequel ne sont pas inclus les placements ayant une échéance de plus de trois ans, était de 110,5 millions de dollars (2001 : 173,8 millions de dollars), contre un passif à court terme d'un total de 54,3 millions de dollars (2001 : 77,3 millions de dollars), d'où un ratio de liquidité, mesurant la capacité de l'Organisation de faire face à ses obligations à court terme, de 2,03 (2001 : 2,2).

8. Encaisses et placements

27. Au 31 décembre 2003, le montant total des encaisses et placements du FNUAP issus des ressources ordinaires et des autres ressources, s'élevait, respectivement, à 118,5 millions de dollars (2001 : 139,7 millions de dollars) et 146,6 millions de dollars (2001 : 187 millions de dollars).

28. On trouvera dans le tableau 8 une ventilation des placements par type et par fonds ou réserves.

B. Autres ressources

1. Fonds d'affectation spéciale

29. Le mouvement des fonds d'affectation spéciale pour les exercices biennaux 2000-2001 et 2002-2003 peut se résumer comme suit :

	<i>Cofinancement</i>	<i>Autres fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Services d'achats</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2000-2001</i>
				Total	Total
<i>Millions de dollars</i>					
Solde des fonds au 1 ^{er} janvier	92,6	8,3	23,6	124,5	61,8
Contributions	118,9	–	21,6	140,5	242,3
Virements et remboursements	(8,7)	0,5	(2,9)	(11,1)	(4,2)
Recettes diverses (y compris intérêts)	3,1	0,4	1,0	4,4	10,8
Dépenses	(135,3)	(2,3)	(35,7)	(173,3)	(186,1)
Solde des fonds au 31 décembre	70,7	6,9	7,5	85,0	124,6

30. Les contributions reçues aux fonds d'affectation spéciale sont tombées de 242,3 millions de dollars au cours de l'exercice 2000-2001 à 140,5 millions de dollars au cours de l'exercice 2002-2003. Les recettes des fonds d'affectation spéciale multilatéraux ont été augmentées durant l'exercice 2000-2001 par deux contributions importantes se chiffrant au total à 93,3 millions de dollars pour des activités visant à encourager la sécurité d'approvisionnement en produits de santé en matière de reproduction.

31. Le tableau 6 présente une ventilation par fonds d'affectation spéciale

2. Participation aux coûts

32. Les contributions au titre de la participation aux coûts pour l'exercice biennal 2002-2003 se sont chiffrées au total à 71,7 millions de dollars (2000-2001 : 24,3 millions de dollars). En pourcentage des recettes totales des autres ressources issues des contributions, les recettes au titre de la participation aux coûts sont passées de 9,1 pour cent au cours de l'exercice 2000-2001 à 33,6 pour cent au cours de l'exercice biennal 2002-2003.

33. Le solde des ressources au titre de la participation aux coûts détenues au 31 décembre 2003 se chiffrait à 23,6 millions de dollars (2001 : 12,9 millions de dollars).

34. On trouvera dans le tableau 7 une ventilation par région des recettes au titre de la participation aux coûts et des dépenses de programme correspondantes.

Chapitre II

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

Résumé

Le Comité des commissaires aux comptes a contrôlé la gestion du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et vérifié ses états financiers pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003.

Les principales constatations du Comité sont les suivantes :

(a) Le Comité n'a pas été en mesure de déterminer avec certitude que le chiffre de 57,5 millions de dollars indiqué dans la note 25 des états financiers comme correspondant à la valeur du matériel durable était exact et couvrait bien l'ensemble du matériel considéré;

(b) Un non-rapprochement perdurant depuis longtemps de certains soldes interfonds et soldes des fonds de fonctionnement du FNUAP et des autres organismes a été mis en évidence, alors que les soldes des autres organismes pourraient aussi ne pas être exacts;

(c) Les réserves du FNUAP sont inadéquates pour couvrir ses obligations de 83,2 millions de dollars au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite;

(d) Bien que le Comité ait noté les efforts importants faits par le FNUAP, de nouvelles améliorations sont nécessaires concernant les mesures et les procédures de contrôle interne pour les dépenses au titre de l'exécution nationale, de façon à obtenir une assurance suffisante du bon emploi des fonds;

(e) Le FNUAP a mis en œuvre un nouveau système de planification des ressources en janvier 2004. Or, le Comité a noté plusieurs déficiences en matière de contrôle, notamment l'absence d'un dispositif de contrôle interne validé de façon indépendante;

(f) Le Comité a noté que le FNUAP n'avait pas de mécanismes adéquats de surveillance pour veiller à ce que les dépenses de voyage dans le cadre des projets ne dépassent pas le montant planifié et également que les hauts fonctionnaires réalisaient un trop grand nombre de missions impliquant des déplacements;

(g) Le FNUAP ne disposait pas de charte d'audit interne précisant l'objectif, la justification et les responsabilités de la fonction d'audit interne.

Le Comité a fait des recommandations sur les points suivants : maintien de registres d'inventaire adéquats du matériel durable; non-rapprochement comptable des soldes interinstitutions; réexamen des mécanismes de financement des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite; amélioration des contrôles et procédures pour les dépenses au titre de l'exécution nationale; actions visant à assurer l'établissement, la validation, l'approbation et la diffusion d'un dispositif de contrôle interne pour le nouveau système de planification des ressources; et élaboration d'une charte d'audit interne. En juillet 2004, l'administration prévoyait de mettre en œuvre plusieurs mesures pour donner suite à ces recommandations.

La liste des principales recommandations du Comité figure au paragraphe 12 du présent rapport.

A. Introduction

1. Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers et contrôlé la gestion du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) pour la période allant du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2003, en application de la résolution 74 (I) de l'Assemblée générale en date du 7 décembre 1946. Il a conduit son contrôle conformément à l'article VII et à l'annexe du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies (voir ST/SGB/2003/7), ainsi qu'aux normes communes de vérification adoptées par le Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique et qu'aux normes internationales d'audit. Ces normes exigent que les contrôles effectués par le Comité soient organisés et exécutés de façon à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitudes importantes.

2. Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de formuler une opinion sur la question de savoir si les dépenses figurant dans les états financiers de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003 avaient été engagées aux fins approuvées par les organes directeurs, si les recettes et les dépenses avaient été convenablement classées et comptabilisées conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financières, et si les états financiers reflétaient fidèlement la situation financière du Fonds des Nations Unies pour la population au 31 décembre 2003 et les résultats des activités de l'exercice clos à cette date. Les vérificateurs ont notamment effectué un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne et procédé à des vérifications par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure qu'ils ont jugée nécessaire pour formuler une opinion sur les états financiers.

3. Outre la vérification des comptes et des opérations financières, le Comité a procédé à différents examens en application de l'article 7.5 du Règlement financier. Le contrôle a été effectué au siège du FNUAP et dans six bureaux extérieurs (Bangladesh, Ethiopie, Inde, Kenya, Pakistan et Soudan).

4. Le Comité des commissaires aux comptes a modifié son rapport d'audit (chapitre III, opinion des commissaires aux comptes) pour mettre en évidence les préoccupations, résumées ci-après :

(a) Le Comité n'a pas été en mesure d'obtenir une assurance raisonnable que le chiffre de 57,5 millions de dollars indiqué pour la valeur du matériel durable dans la note 25 était exact;

(b) Certains soldes interinstitutions n'avaient pas fait l'objet d'un rapprochement, souvent depuis longtemps, alors que les comptes des autres organismes pourraient aussi ne pas être exacts. La valeur de ces soldes indiquée dans les états financiers pourrait, en conséquence, ne pas refléter la réalité;

(c) Le FNUAP a mis en œuvre un nouveau système de planification des ressources, appelé "Atlas", en janvier 2004. Le Comité a noté plusieurs déficiences en matière de contrôle dans ce système, notamment l'absence d'un dispositif de contrôle interne validé de façon indépendante. Il considère que le système, qui a été introduit après la date de clôture des états financiers pose un risque significatif pour le FNUAP. Bien qu'elles n'aient pas d'incidence sur les états financiers de 2002-

2003, ces déficiences pourraient, si elles ne sont pas corrigées, entraîner des erreurs dans l'état financier de 2004-2005.

5. Au paragraphe 6 de sa résolution 57/278 du 20 décembre 2002, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général et les chefs de secrétariat des fonds et programmes des Nations Unies d'examiner les structures et les principes relatifs à la gouvernance et à la manière de rendre des comptes dans tout le système des Nations Unies. Le Conseil a noté que le FNUAP n'avait pris aucune mesure à cet égard.

6. Le Comité a continué de faire part au FNUAP des résultats de ses différents contrôles dans des lettres d'observations détaillant ses conclusions et recommandations. Cette pratique a permis des échanges suivis avec le Fonds.

7. Le présent rapport aborde des questions qui, de l'avis du Comité, méritent d'être portées à l'attention de l'Assemblée générale. Les observations et conclusions du Comité ont fait l'objet d'une discussion avec l'Administration, dont les vues sont présentées autant que nécessaire dans le rapport.

8. Les principales recommandations du Comité sont récapitulées au paragraphe 12. Les constatations et recommandations sont exposées en détail aux Par. 14 à 314.

1. Recommandations antérieures n'ayant pas été intégralement mises en oeuvre

Exercice biennal clos le 31 décembre 1999¹

9. En application du paragraphe 7 de la section A de la résolution 51/225 de l'Assemblée générale, en date du 3 avril 1997, le Comité a examiné la suite donnée par le FNUAP aux recommandations qu'il avait formulées dans son rapport sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 1999. Il ne reste aucun point important en suspens.

Exercice biennal clos le 31 décembre 2001²

10. Conformément à la résolution 48/216 B de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 1993, le Comité a également passé en revue les mesures prises par le FNUAP pour mettre en œuvre les recommandations qu'il avait faites dans son rapport sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001. Les mesures adoptées et les observations du Comité à ce sujet sont exposées dans le présent rapport; un état récapitulatif figure en annexe au présent chapitre. Sur un total de 31 recommandations, 8 (26 pour cent) ont été mises en œuvre alors que 23 (74 pour cent) sont en cours de mise en œuvre.

11. Les recommandations antérieures auxquelles il n'avait pas encore été donné suite au cours du contrôle sont rappelées aux Par. 62, 87, 97, 102, 112, 117 et 299 du présent rapport. Le Comité invite l'Administration à désigner des responsables chargés de les appliquer et à définir un calendrier de mise en œuvre réaliste.

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-cinquième session, supplément No. 5G (A/55/5/Add.7).

² Ibid., cinquante-septième session, supplément No. 59 et corrigendum (A/57/5/Add.7 et Corr.1).

2. Recommandations

12. Le Comité recommande que le FNUAP :

(a) Procède d'urgence aux ajustements comptables nécessaires concernant le matériel durable de façon que les soldes d'ouverture saisis dans le système Atlas soient corrects et mette en œuvre des contrôles pour assurer que les différentes unités vérifient régulièrement le matériel en leur possession (par. 42);

(b) Prenne des mesures immédiates pour assurer l'exactitude, l'exhaustivité et le contrôle approprié des registres d'inventaire du matériel durable conformément à ses directives (par. 51);

(c) Étudie, en concertation avec les autres organismes des Nations Unies, le non-rapprochement des écritures afin de résoudre cette question rapidement, et élabore des procédures pour apurer à l'avenir en temps voulu les soldes interinstitutions (par. 57);

(d) Revoie, en concertation avec les administrations de l'ONU et des autres fonds et programmes, les mécanismes de financement et les montants à prévoir au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite (par. 62);

(e) Chiffre l'incidence financière des réserves émises au sujet des rapports d'audit concernant les dépenses engagées au titre de l'exécution nationale et continue de comparer ces réserves avec les mesures de suivi prévues pour voir si elles sont raisonnables (par. 117);

(f) En concertation avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, réalise aussitôt que possible une évaluation postérieure à la mise en œuvre complète et indépendante de la configuration et de l'efficacité des contrôles incorporés dans le système Atlas (par. 152);

(g) Établit, approuve et fasse connaître à l'ensemble des agents, un dispositif général de contrôle interne couvrant tous les modules d'Atlas, et ce à titre prioritaire (par. 156);

(h) Introduit des mécanismes de surveillance pour faire en sorte que les dépenses afférentes aux voyages entrepris dans le cadre de projets ne dépassent pas les crédits ouverts dans le budget (par. 235);

(i) Évalue les plans de voyage futurs en vue d'aboutir aux résultats souhaités en utilisant d'autres moyens (par. 249);

(j) Élabore une charte de l'audit interne détaillant l'objectif, la justification et les responsabilités de la fonction d'audit interne (par. 272).

13. Les autres recommandations du Comité figurent dans les Par. 33, 66, 71, 74, 83, 91, 97, 107, 123, 128, 131, 136, 138, 143, 146, 162, 167, 171, 174, 178, 181, 184, 187, 189, 192, 198, 206, 212, 214, 216, 224, 238, 241, 246, 256, 260, 264, 279, 286, 295, 303, 306, 308 et 314.

B. Questions financières

1. Vue d'ensemble de la situation financière

14. Comme le montre l'état I, les dépenses du FNUAP au titre des ressources ordinaires se sont chiffrées à 563,5 millions de dollars pour des recettes établies à 552,1 millions de dollars au cours de l'exercice biennal 2002-2003. Le FNUAP a par ailleurs dépensé 226,4 millions de dollars de ses autres ressources, d'un montant de 218,6 millions de dollars. Ses recettes combinées ont donc été inférieures de 19,2 millions de dollars à ses dépenses combinées. Le dépassement des dépenses par rapport aux recettes au titre des ressources ordinaires au cours de l'exercice biennal s'explique par l'utilisation d'une partie de l'excédent net de 155,2 millions de dollars reporté de l'exercice antérieur. Les dépenses réalisées dans le cadre des projets n'ont pas dépassé les montants budgétisés car les budgets couvrent le cycle de vie des projets, qui peuvent durer plus longtemps qu'un exercice biennal.

15. Durant l'exercice biennal, le FNUAP a commencé de mettre en œuvre un nouveau système de planification des ressources, appelé "Atlas", dont le coût est de 7,3 millions de dollars. Le budget approuvé pour la mise en œuvre du système pour l'exercice biennal 2002-2003 était de 10 millions de dollars. Le système a été mis en œuvre conjointement avec le PNUD et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

16. L'actif total s'élevait à 285,5 millions de dollars au 31 décembre 2003, contre 366,7 millions de dollars au 31 décembre 2001, soit une diminution de 22 pour cent. Le passif total a aussi diminué de 38,9 millions de dollars (29 pour cent) pour tomber à 94,1 millions de dollars au 31 décembre 2003 (133 millions de dollars au 31 décembre 2001). Le rapport de l'actif total au passif total s'est amélioré pour passer de 2,76:1 au 31 décembre 2001 à 3,3:1 au 31 décembre 2003. Le rapport des encaisses totales (265,1 millions de dollars) au passif total, à 2,82:1 s'est sensiblement amélioré par rapport au chiffre de 1,4:1 de l'exercice biennal précédent.

2. Normes comptables du système des Nations Unies

17. Le Comité a vérifié dans quelle mesure les états financiers du FNUAP pour l'exercice clos le 31 décembre 2003 étaient conformes aux Normes comptables du système des Nations Unies. Il a constaté que c'était généralement le cas.

3. Présentation et teneur des états financiers

18. Dans sa résolution 55/220 du 23 décembre 2000, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général et les chefs de secrétariat des fonds et programmes des Nations Unies de continuer à étudier, en liaison avec le Comité des commissaires aux comptes, quelle information financière il conviendrait de présenter dans les états financiers et les tableaux connexes et laquelle devrait figurer dans les annexes. Le Comité des commissaires aux comptes, donnant suite à cette résolution, et à des demandes analogues de la direction du FNUAP, a examiné la présentation générale des états financiers pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003 et les informations qui y figurent.

19. La qualité des rapports financiers s'est améliorée si on la compare à l'exercice biennal 2000-2001, premier exercice pour lequel le FNUAP a établi ses propres états financiers. Le FNUAP a informé le Comité des commissaires aux comptes que cette amélioration était due notamment au fait que les effectifs de son Service

financier avaient été étoffés et que ce Service avait renforcé ses connaissances et amélioré sa compréhension du fonctionnement du système du FNUAP.

20. Le Comité a aussi noté avec satisfaction que les recommandations qu'il avait formulées dans son rapport précédent³ concernant, entre autres, les placements et une provision en cas de recouvrement douteux des contributions à recevoir (55 000 dollars au 31 décembre 2003) avaient été prises en considération. En outre, le tableau 3, qui présente une ventilation des activités de programme par région, a été introduit pour la première fois, tout comme des pratiques comptables plus transparentes en matière de placements. En outre, pour la première fois, il est fait référence dans la note 10 au cadre de financement pluriannuel, permettant au lecteur de mieux comprendre les structures d'information du FNUAP. La note 11 sur le budget d'appui biennal permet aujourd'hui aux utilisateurs des états financiers de mieux suivre l'allocation de fonds au budget d'appui biennal. La note 20 fournit des informations supplémentaires sur les virements entre ressources du FNUAP.

21. Le Comité considère que le rapport financier et les états financiers doivent regrouper suffisamment de renseignements pour permettre à tous les utilisateurs de se faire une idée précise de la gestion de l'organisation et des résultats obtenus pendant l'exercice considéré, sans avoir à rapprocher eux-mêmes des éléments d'information dispersés.

22. Vu le nombre de rapports demandés par l'Assemblée générale et par le Conseil d'administration du FNUAP, le Comité des commissaires aux comptes sait que les principes de gouvernance évoqués ci-après sont, dans certains cas, déjà appliqués dans les documents que le FNUAP présente à ces instances dans le cadre de leur information courante – notamment, par exemple, dans le rapport l'examen financier annuel du FNUAP, le rapport statistique, le rapport financier annuel, le projet de budget biennal, la publication sur *l'État de la population dans le monde* ou le plan pluriannuel de financement pluriannuel.

Information financière

23. En ce qui concerne les principes de gouvernance et les pratiques optimales, les questions ci-après, relatives à la gouvernance, sont normalement traitées dans des textes tels que le rapport financier (chap. I), qui précède les états financiers :

- (a) Organes de gouvernance et de contrôle (comme mentionné plus haut);
- (b) Rapports sur l'exécution des programmes et information non financière;
- (c) Comptabilité sociale;
- (d) Gestion des risques, continuité et contrôle interne.

Rapports sur l'exécution des programmes et information non financière

24. Le rapport financier du FNUAP ne comporte pas de renseignements sur les résultats obtenus par rapports aux objectifs de l'organisation et à son mandat. On trouve dans le tableau 3 le montant des dépenses de programme par pays et par région, mais l'information non financière n'a pas été prise en compte. Les objectifs clefs du FNUAP et leur conformité aux objectifs du Millénaire pour le développement ou aux objectifs de la Conférence internationale de 1994 sur la population et le développement sont passés sous silence. Ces informations sur l'exécution des

³ Ibid., chap. II, paras. 21 et 23.

programmes et ces informations non financières présentent vraisemblablement de l'intérêt pour les parties prenantes.

Comptabilité sociale

25. Il pourrait être utile de faire figurer dans les rapports financiers du FNUAP des informations qui relèvent de la comptabilité sociale, notamment dans les domaines suivants :

- Environnement;
- Ressources humaines (composition du personnel, compétences disponibles par rapport aux besoins, besoins ultérieurs en la matière, y compris plan de continuité et politique de mobilité du personnel);
- Santé et sécurité du travail;
- Impact social.

Gestion des risques, continuité et contrôle interne

26. Il est essentiel pour la plupart des organisations de déterminer en permanence quels sont les risques auxquels elles sont exposées, ainsi que de perfectionner en permanence les systèmes et les mécanismes de contrôle destinés à maîtriser ces risques. L'information correspondante pourrait porter sur les mesures prises pour maîtriser les risques financiers, protéger les actifs et les documents comptables et assurer la continuité de l'activité en cas de sinistre. Ni le rapport financier du FUNAP du dernier exercice ni ceux des exercices précédents ne comportent d'informations sur ces questions.

27. Le rapport financier contient un récapitulatif des états financiers de l'exercice biennal 2002-2003. Le Comité des commissaires aux comptes note avec satisfaction que, pour la première fois, le ratio de liquidité générale (rapport de l'actif à court terme au passif à court terme) y est indiqué. Cependant aucun autre indicateur ou ratio clé, comme les encaisses en pourcentage du total du passif, n'y figure.

28. Les informations ci-après font également défaut :

- Existence d'un plan antisinistre et de reprise de l'activité
- Mesures internes de gestion des risques, code interne de déontologie et de conduite et mesures d'application parmi le personnel
- Fonction de contrôle interne
- Informations sur tout comité chargé d'évaluer les activités de contrôle interne
- Mesures prises pour garantir l'intégrité des données financières et de gestion.

États financiers

29. Toutes les informations présentées dans le tableau 1 (Ressources ordinaires : état des contributions volontaires annoncées au 31 décembre 2003) figurent aussi dans le document DP/FPA/2003/13 (Tableau de la situation financière, 2002).

30. Le tableau 4 présente des informations sur les dépenses réalisées au titre des ressources ordinaires par les partenaires chargées de la réalisation, en application du Règlement financier et des règles de gestion financière du FNUAP, qui exigent de l'organisation qu'elle rende compte de la partie des crédits alloués sur les ressources

ordinaires qui n'ont pas été dépensés. On ne trouve pas ailleurs d'informations de ce type pour les autres ressources, bien que cela pourrait être utile.

31. Le tableau 8 (Placements au 31 décembre 2003) présente les différents types d'actifs mobiliers détenus par le FNUAP et la partie du total attribuable à chaque fonds/réserve. La note 14 donne des informations sur la valeur de réalisation des différents types d'actifs. Cependant, aucune indication n'a été fournie ni dans les états financiers ni dans le rapport financier sur la durée pendant laquelle le FNUAP pourrait maintenir ses opérations avec son niveau actuel d'actifs mobiliers. Dans le même ordre d'idée, aucune information n'est fournie sur la liquidité des placements (échéances). Si la valeur comptable de clôture et la valeur de réalisation des placements sont indiquées, aucun rapprochement n'est fait pour ce qui est du mouvement de ces soldes, comme les soldes en début d'exercice, les achats, les cessions et les soldes en fin d'exercice.

32. L'élaboration et la diffusion de cette information devraient dépendre des avantages attendus par rapport aux dépenses à engager pour l'obtenir, ainsi que de son niveau de précision au regard des critères définis par les Normes comptables du système des Nations Unies quant à la pertinence, la fiabilité, la comparabilité et la clarté.

33. Le FNUAP a souscrit à la recommandation du Comité des commissaires aux comptes visant à :

(a) **S'attacher à présenter les informations conformément aux principes de bonne gouvernance concernant le contrôle, les rapports d'exécution, la comptabilité sociale, la gestion des risques, la continuité et le contrôle interne. Dans cette optique, le FNUAP devrait se reporter au paragraphe 6 de la résolution 57/278 de l'Assemblée générale dans lequel le Secrétaire général et les chefs de secrétariat des fonds et programmes des Nations Unies sont priés d'examiner les structures et les principes relatifs à la gouvernance et à la manière de rendre des comptes dans tout le système des Nations Unies, du fait que l'amélioration de l'information constituerait un pas en avant vers une approche dynamique de l'examen demandée par l'Assemblée;**

(b) **Etudier la possibilité de nouvelles améliorations dans la présentation et la teneur des états financiers;**

(c) **Assurer la diffusion des améliorations adoptées dans d'autres organismes des Nations Unies par le biais des mécanismes interinstitutionnels comme le Comité de haut niveau chargé des questions de gestion.**

4. Matériel durable

34. Au paragraphe 103 de son rapport pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001, le Comité des commissaires aux comptes a recommandé que les unités administratives du siège du FNUAP soient chargées de recenser et de vérifier tout le matériel durable en leur possession. En outre, il a été recommandé que le FNUAP accélère l'enregistrement dans le nouveau système de codage de tout le matériel durable qui n'y figure pas encore.

Siège

35. Selon la note 25 des états financiers, la valeur du stock de matériel durable au siège s'établissait au total à 2,7 millions de dollars (2,8 millions en 2001).

36. Le paragraphe D.16 du Manuel des achats du FNUAP exige qu'un registre de l'ensemble du matériel soit maintenu, avec indication de l'emplacement des biens. Le FNUAP a établi une liste du matériel durable, mais aucun bien n'a été ajouté sur cette liste pour l'exercice biennal 2002-2003. En outre, les entrées correspondant à des biens durables liquidés, d'une valeur de 1 349 000 dollars, n'ont pas été supprimées. Si un tableau de concordance reflétant les ajouts et les retraits de matériel a été fourni par la suite, conjointement avec la liste d'inventaire, il manquait sur cette liste des cessions de matériel d'un montant de 57 805 dollars.

37. Le paragraphe D.17 du Manuel des achats du FNUAP exige qu'un inventaire matériel global soit dressé au moins tous les deux ans. L'emplacement du matériel n'a pas été actualisé sur le système d'inventaire et le Comité n'a pu vérifier concrètement 79 pour cent de l'échantillon établi sur la base des listes d'inventaire. Le Comité n'a pas été en mesure de déterminer si c'était l'emplacement du matériel indiqué sur les listes qui était incorrect ou si le matériel avait été cédé et que ces opérations n'avaient pas été enregistrées.

38. De nouveaux biens achetés pour un montant de 1,26 million de dollars n'ont été ni dotés d'un code barre ni enregistrés dans le système d'inventaire, alors que l'opération de codage de l'ensemble du matériel durable existant n'a pas été achevée. Le Comité des commissaires aux comptes n'a pas été en mesure d'assurer la concordance entre 71 pour cent d'un échantillon de biens durables du siège et la liste d'inventaire.

39. Des registres d'inventaire couvrant chaque division administrative du siège et indiquant l'ensemble du matériel non durable en sa possession n'ont pas été maintenus comme demandé par les directives du FNUAP. Aucune unité n'a donc pu recenser et vérifier la liste sur une base régulière et informer le Groupe des achats et de la gestion des bâtiments du déplacement de matériel par rapport à l'emplacement indiqué.

40. Le dernier comptage physique de l'inventaire a été réalisé en mars 2002, pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001. Un comptage complet a eu lieu en mai 2004 à l'issue du contrôle par le Comité. Le FNUAP a informé le Comité que tous les actifs avaient été dotés d'un code barre afin de faciliter le suivi et la gestion. La prochaine tâche consisterait à rapprocher les listes d'inventaire précédentes (en tenant compte des ajouts et des cessions) avec le comptage physique, de façon à attribuer des valeurs à tous les actifs comptabilisés. Cette opération devrait être achevée au milieu de juin 2004. Le FNUAP espère que le système Atlas permettra de beaucoup simplifier la comptabilité d'inventaire en actualisant les listes des biens de façon continue.

41. Le Comité a pris note des efforts faits par le Fonds pour mettre à jour ses registres d'inventaire, mais au moment de la vérification, les opérations de contrôle de l'enregistrement, de garde et d'entretien du matériel durable n'avaient pas été menées conformément aux procédures du FNUAP en matière d'achats.

42. **Le FNUAP a souscrit à la recommandation du Comité visant à : (a) achever d'urgence les opérations de rapprochement concernant le matériel durable afin que les soldes d'ouverture saisis dans le système Atlas soient corrects; et (b) mettre en place des dispositifs de contrôle pour faire en sorte que les différentes unités vérifient le matériel en leur possession sur une base régulière et procèdent ensuite à un rapprochement avec les listes complètes d'inventaire.**

43. Le FNUAP a informé le Comité que des directives révisées concernant les procédures applicables au matériel étaient incorporées dans le nouveau système Atlas et qu'elles avaient suscité des réactions de la part de tous les bureaux.

Bureaux de pays

44. Le montant total des dépenses des bureaux de pays au titre du matériel durable s'est chiffré à 8,4 millions de dollars (2001 : 8,5 millions de dollars), comme indiqué dans la note 25 des états financiers. D'après les registres du FNUAP, seuls 86 (80 pour cent) des 108 bureaux de pays avaient soumis leurs rapports annuels d'inventaire au siège en mai 2004. Le montant de 8,4 millions de dollars a été calculé à partir des données figurant dans le Système intégré de gestion. Il n'y a pas eu d'assurance, toutefois, que l'information avait été certifiée.

45. Durant les audits réalisés dans six bureaux de pays, le Comité a noté les déficiences suivantes :

a) Trois bureaux de pays n'avaient pas adéquatement marqué le matériel avec un numéro d'inventaire unique;

b) Les comptages du matériel n'étaient pas réalisés par des personnes indépendantes des responsables de l'établissement des registres d'inventaire dans deux des bureaux de pays;

c) L'emplacement du matériel durable n'a pas été actualisé lorsque des biens ont été déplacés dans trois bureaux de pays;

d) Dans deux bureaux de pays, le matériel endommagé ou obsolète n'a pas été enregistré comme tel dans le système d'inventaire;

e) Dans un bureau de pays, de nouvelles acquisitions (un véhicule et six ordinateurs) ne figuraient pas sur la liste d'inventaire.

46. La Section de l'audit interne du FNUAP a effectué 39 audits de gestion dans les bureaux de pays en 2002 et 21 en 2003. Le tableau ci-après présente une analyse de ses conclusions concernant le matériel durable.

Tableau 1

Conclusions des audits internes effectués dans les bureaux de pays

<i>Déficiences</i>	<i>Nombre de bureaux de pays</i>	<i>Pourcentage de pays contrôlés</i>
Non réalisation d'un comptage annuel du stock de matériel	8	13
Non présentation au siège d'un rapport annuel d'inventaire	5	8
Comptage d'inventaire non accompagné des justificatifs voulus	11	18
Comptage d'inventaire non rapproché du rapport d'inventaire annuel	14	23
Numéros de série du matériel non indiqués sur les listes d'inventaire	4	7
Inventaire non accompagné d'un numéro d'identification	6	10
Non actualisation des rapports d'inventaire en fonction des acquisitions et des cessions	12	20
Emplacement du matériel non indiqué sur le rapport d'inventaire	10	17

<i>Déficiences</i>	<i>Nombre de bureaux de pays</i>	<i>Pourcentage de pays contrôlés</i>
Divergences non résolues entre les listes d'inventaire et le système d'inventaire	5	8
Non liquidation du matériel inutilisable et non réparable	13	22
Absence d'inventaire	8	13
Non communication au siège de rapports mensuels sur les modifications intervenues dans l'inventaire	5	8

47. En raison des déficiences et lacunes visées ci-dessus, le Comité n'a pas pu obtenir une assurance raisonnable que la valeur du matériel durable de 8,4 millions indiquée dans les états financiers reflétait fidèlement la réalité.

Matériel durable utilisé dans le cadre des projets

48. Selon la note 25 des états financiers, la valeur totale du matériel durable utilisé dans le cadre des projets se chiffrait à 46,4 millions de dollars (38,1 millions de dollars au 31 décembre 2001). Cependant, 22 bureaux de pays (17,7 pour cent) n'avaient pas soumis au siège le formulaire C requis (Rapport annuel sur les biens durables par projet) aux fins d'inclusion dans le montant indiqué dans les états financiers. Il y a avait aussi une différence de 482 900 dollars entre le formulaire C soumis pour un projet du FNUAP au Cap-Vert (CVI/04/02/02) (247 252 dollars) et le montant indiqué dans les registres du FNUAP (730 152 dollars). En outre, tous les formulaires C d'un bureau de pays n'avaient pas été pris en compte dans les registres du FNUAP. D'autres formulaires C, pour un montant total de 1,4 million de dollars, n'ont pas été pris en compte car les bureaux de pays les avaient soumis trop tard au siège. En outre, le FNUAP n'a pas été en mesure de rapprocher le nombre de formulaires C reçus et le nombre de projets en cours, estimé à plus de 1 100. Les projets n'utilisant pas de matériel durable n'ayant pas donné lieu à un formulaire C, un solde nul est indiqué.

49. Des différences ont été mises en évidence entre les données figurant dans le système local de gestion financière et les montants enregistrés à des fins de diffusion dans les états financiers. Ces différences tenaient au fait que le matériel non durable n'était pas toujours saisi dans le système en dollars des États-Unis. Une fois que le siège du FNUAP a mis en évidence cette déficience, il a procédé à un examen sur une base aléatoire afin d'assurer l'exactitude des montants enregistrés dans le système. Cet examen n'ayant pas été réalisé pour toutes les valeurs enregistrées, le Comité n'a pu obtenir une assurance raisonnable que toutes les erreurs éventuelles avaient été détectées et rectifiées. Le coût des biens durables est déjà imputé au budget des projets auxquels ces biens sont affectés et les biens en question sont généralement laissés aux gouvernements partenaires à la fin du cycle du projet, mais leur coût initial devrait être adéquatement reflété dans les notes des états financiers.

Conclusion

50. Eu égard à ce qui précède, le Comité n'a pas été en mesure d'obtenir une assurance raisonnable de l'exactitude et de l'exhaustivité du montant de

57,5 millions de dollars indiqué dans la note 25 des états financiers comme correspondant à la valeur du matériel durable. **En conséquence, le Conseil a modifié son rapport d'audit (chapitre III, opinion des commissaires) de façon à souligner cette préoccupation.**

51. Le FNUAP a souscrit à la recommandation du Comité visant à ce qu'il prenne immédiatement des mesures pour assurer l'exactitude, l'exhaustivité et le contrôle de l'information concernant le matériel durable, conformément à ses directives.

5. Non-rapprochement des écritures

Soldes des comptes inter fonds

52. Le FNUAP demande au PNUD d'effectuer des paiements en son nom à divers bureaux de pays. Il devait au PNUD 7,06 millions de dollars au 31 décembre 2003 (15,64 millions en 2001). Le montant indiqué dans les états financiers du PNUD au 31 décembre 2003 est de 7,60 millions de dollars (16,4 millions de dollars en 2001). La différence entre les montants indiqués par les deux organismes est de 0,54 million de dollars (0,76 million de dollars en 2001). Cet écart s'explique notamment par un non-rapprochement des écritures, représentant 0,3 million de dollars, datant dans certains cas de 1999. Ces différences pourraient être attribuables aux nombreux systèmes de saisie utilisés par le passé par le FNUAP.

53. Le FNUAP espère qu'avec la mise en œuvre du nouveau système Atlas en 2004, ces différences disparaîtront car les entrées dans les comptes des différents fonds seront réalisées automatiquement. Le Comité est d'avis que le FNUAP et le PNUD devraient apurer les montants en cause aussitôt que possible de façon que les soldes d'ouverture saisis dans le système Atlas pour les deux organismes soient concordants.

Soldes des fonds de fonctionnement

54. Le FNUAP utilise 14 autres organismes des Nations Unies pour réaliser les projets. Dans la plupart des cas, les fonds sont avancés aux agents de réalisation puis, au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il en est ainsi convenu, les agents rendent compte au FNUAP. Dans ces rapports devraient figurer des informations comme les allocations de crédit enregistrées, les décaissements, les engagements non réglés, les montants à prévoir et les encaisses pour chaque projet. Le FNUAP doit recevoir les rapports des agents de réalisation avant que les dépenses ne puissent être enregistrées dans ses propres livres à la fin de l'exercice biennal. Du fait de cette procédure, les comptes font apparaître des fonds à recevoir des autres organismes et des fonds à leur verser. Un risque de sous-estimation nette des sommes à verser de 785 858 dollars ressort du tableau ci-après.

Tableau 2
Fonds de fonctionnement à recevoir ou à verser

(En dollars des États-Unis)

<i>Organisme des Nations Unies</i>	<i>Solde du FNUAP</i>	<i>Solde de l'organisme des Nations Unies</i>	<i>Différence</i>
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	(2 141 686)	(3 739 400)	(1 597 714)
OMS ^a	(1 700 710)	(1 703 379)	(2 669)
CEA ^a	(325 440)	(331 190)	(5 750)
UNESCO ^a	(333 289)	(106 986)	226 303
Département des affaires économiques et sociales	(1 946 529)	(1 235 892)	710 637
FAO ^a	153 122	36 457	(116 665)
Total à verser	(6 447 654)	(7 116 847)	(785 858)

^a Organisation mondiale de la santé (OMS); Commission économique pour l'Afrique (CEA); Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO); Département des affaires économiques et sociales; Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

55. Le FNUAP a informé le Comité qu'il avait mis en évidence, avec le concours du PNUD, un montant de 868 110 dollars qui, dans le compte interfonds du PNUD, avait été imputé au FNUAP au lieu d'être imputé au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets. En tenant compte de ce changement, la différence non expliquée entre le FNUAP et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets s'élèverait à 729 604 dollars. Cependant, la différence de 0,54 million de dollars mentionnée au paragraphe 52 plus haut comme apparaissant dans le compte interfonds du FNUAP et du PNUD augmenterait de 868 110 dollars sans différence correspondante dans les comptes créditeurs des états financiers du FNUAP.

56. Le Comité s'inquiète du fait que les différences entre certains soldes des divers organismes Nations Unies, dont certaines sont anciennes, ne puissent être aisément expliquées. Il s'inquiète aussi du fait que les soldes des comptes des divers organismes pourraient ne pas être exacts car il a été fait état de conclusions similaires pour d'autres organisations

57. Le Comité recommande que le FNUAP, en concertation avec d'autres organismes des Nations Unies : (a) fasse une enquête sur les soldes non rapprochés afin de résoudre ce problème rapidement; et (b) mette au point des procédures pour apurer en temps voulu à l'avenir les soldes interinstitutions.

58. Le FNUAP a informé le Comité qu'il avait souligné la nécessité d'apurer les soldes interinstitutions, lors de réunions entre les organismes, et qu'il avait constaté que, si les organismes concernés étaient d'accord, il avait été difficile de trouver du temps pour le faire. Le FNUAP est déterminé à réconcilier et apurer les soldes anciens d'ici à la fin de 2004.

6. Obligations au titre des congés annuels et autres prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite

59. Au paragraphe 33 de son rapport précédent, le Comité a recommandé que le FNUAP, en concertation avec l'Organisation des Nations Unies et d'autres fonds et programmes, examine les mécanismes de financement et les montants à prévoir pour les prestations dues à la cessation de service. Les obligations du FNUAP sont indiquées dans le tableau 3 ci-après.

60. Les obligations au titre des prestations dues par le FNUAP à la cessation de service, soit 68,2 millions de dollars (72 millions de dollars en 2000-2001), dépassaient de 10,7 millions de dollars le solde de sa réserve opérationnelle de 57,7 millions de dollars au 31 décembre 2003. Cette situation est encore compliquée par le fait que, d'après une estimation actuarielle, la valeur actuelle des obligations au titre de l'assurance maladie après la cessation de service était de 15 millions de dollars plus élevée que la provision actuarielle. Le FNUAP, conjointement avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et le PNUD, ont fait le premier pas vers l'approbation du mandat d'un consultant qui sera chargé de mettre au point une méthode et une politique de financement des obligations au titre des prestations dues à la cessation de service.

Tableau 3

Obligations au titre des congés annuels et des autres prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite

(En millions de dollars des États-Unis)

Objet	2000-2001	2002-2003
Assurance maladie après la cessation de service (montant net)	59,7	54,5
Jours de congé annuel accumulés	6,0	6,4
Autres indemnités de fin de service	6,3	7,3
Total	72,0	68,2

^a Obligations déterminées sur la base de l'évaluation actuarielle de décembre 2003.

61. Le Conseil d'administration a autorisé la mise en réserve de 2 millions de dollars durant l'exercice biennal 2002-2003 pour couvrir les indemnités de fin de service à verser aux titulaires de postes non inclus dans la nouvelle typologie des bureaux de pays élaborée dans le cadre du processus de transition du FNUAP. Les dépenses effectives au titre de ces indemnités se sont élevées à 1,8 million de dollars pour l'exercice biennal 2002-2003.

62. Le Comité réaffirme sa recommandation visant à ce que le FNUAP, en concertation avec les Administrations de l'Organisation des Nations Unies et des autres fonds et programmes, examine les mécanismes de financement et les montants à prévoir au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite.

63. Le FNUAP a informé le Comité qu'il continuait, en concertation avec l'Organisation des Nations Unies et ses fonds et programmes, à étudier cette question, qui resterait à l'ordre du jour de l'Équipe de travail sur les normes comptables.

7. Opérations de couverture

64. La fonction de gestion de la trésorerie du FNUAP est sous-traitée au PNUD. Le FNUAP a indiqué un gain au titre des variations de change de 10,4 millions dans ses états financiers de l'exercice biennal 2002-2003 (perte de 5,5 millions de dollars en 2000-2001). Il a régulièrement surveillé les opérations de couverture, l'objectif étant de limiter les pertes dues aux variations monétaires affectant les fonds annoncés par les donateurs.

65. Le 13 mai 2003, le FNUAP a demandé au service financier du PNUD de liquider une position de couverture de 15 millions d'euros, impliquant le paiement d'une prime (un coût) de 0,774 million de dollars. Par ailleurs, le PNUD a inscrit la prime dans ses propres comptes. Cette erreur a été décelée dans les états financiers de mars 2004 et l'entrée a été corrigée dans les comptes du FNUAP de 2004. L'erreur susmentionnée se traduit par une sous-évaluation des dépenses de 0,774 million de dollars dans les états financiers du FNUAP pour l'exercice clos le 31 décembre 2003.

66. Le Conseil recommande que le FNUAP continue de suivre étroitement les opérations de couverture et obtienne en temps voulu des informations adéquates du PNUD, afin d'assurer une comptabilité appropriée de ces opérations.

67. Le FNUAP a informé le Comité qu'il avait mis en œuvre un processus de surveillance des opérations réalisées par le PNUD en son nom dans les domaines de la trésorerie, des placements et de la gestion des encaisses. Les communications sur ces questions se sont donc améliorées.

8. Dépenses au titre des fonds d'affectation spéciale

68. Pour ce qui est des fonds d'affectation spéciale, l'article V du Règlement financier et des règles de gestion financière du Fonds des Nations Unies pour la population⁴ déclare ce qui suit :

« L'objet et les limites de chaque fonds d'affectation spéciale sont clairement définis au moment de sa constitution et, à moins que le Conseil d'administration n'en décide autrement, les fonds d'affectation spéciale ne sont acceptés que sur la base d'un financement intégral. »

69. Des dépenses d'un montant de 1,06 million d'euros ont été engagées pour un projet financé par un fonds d'affectation spéciale. Le donateur n'ayant pas encore déposé les fonds dans le compte bancaire du FNUAP, les dépenses autorisées ont été imputées sur un projet cadre. Une inscription dans le livre-journal a été effectuée le 19 décembre 2003, de façon à ce que les dépenses soient imputées au projet concerné une fois les fonds reçus du donateur, ce qui a représenté un préfinancement.

70. Le Comité craint, toutefois, que le non-respect de l'article 5.2 du Règlement financier ne conduise le FNUAP à dépenser des fonds qui ne sont pas disponibles ou qui ne sont reçus que plus tard, exerçant ainsi des tensions sur son budget limité et nuisant à la situation de trésorerie de l'organisation.

⁴ UNFPA/FIN/REG/Rev.6-UNFPA/FIN/RULES/Rev.6.

71. Le Comité recommande que le FNUAP mette en œuvre des procédures pour empêcher le préfinancement de projets

72. Le FNUAP a informé le Comité que le module de contrôle des engagements ainsi que la soumission obligatoire des dépenses à la vérification budgétaire dans le système Atlas empêcheraient effectivement le préfinancement. L'accès à des informations en temps réel devrait aussi permettre aux responsables de veiller à ce que le préfinancement n'intervienne pas sans une autorisation en bonne et due forme.

9. Comptes débiteurs

73. Le solde des comptes débiteurs au 31 décembre 2003 était de 6,4 millions de dollars (8,7 millions en 2000-2001). Dans ce soldait entré un montant de 423 648 euros non réglé depuis 2001 au titre du personnel détaché dans des missions de maintien de la paix et un montant de 54 200 euros correspondant à des indemnités pour frais d'études en souffrance depuis longtemps (pour quatre agents dont deux avaient quitté le FNUAP en 2003). Le Comité note que le FNUAP a intensifié ses efforts pour récupérer ses sommes dues depuis longtemps, mais aucune procédure formelle n'existe pour suivre et réexaminer l'encours des sommes à récupérer. En outre, faute d'une politique formelle concernant l'existence de soldes non liquidées pendant une longue période ou l'annulation des créances non récupérables, le risque existe que toute annulation de créances ne soit pas adéquatement autorisée.

74. Le FNUAP a souscrit à la recommandation du Comité visant à mettre en œuvre une politique formelle de recouvrement des créances de façon à faciliter le contrôle et la récupération efficaces des sommes dues.

75. Le FNUAP a informé le Comité qu'il avait l'intention d'établir, de faire connaître et de mettre en œuvre cette politique avant la fin de l'exercice biennal 2004-2005.

10. Passation de pertes de numéraire, de sommes à recevoir et de biens par profits et pertes

76. Le FNUAP a signalé au Comité des commissaires aux comptes qu'il avait passé des pertes de numéraires, de sommes à recevoir et de biens par profits et pertes pour un montant total de 0,7 million de dollars (0,6 million de dollars en 2000-2001).

11. Versements à titre gracieux

77. Le PNUD n'a signalé aucun versement à titre gracieux pendant l'exercice biennal 2002-2003.

C. Questions relatives à la gestion

1. Dépenses de programme

78. Les dépenses de programme se sont chiffrées à 646,9 millions de dollars au cours de l'exercice biennal 2002-2003. Le Comité a longuement examiné dans son

rapport précédent⁵ le contrôle exercé par le FNUAP sur ses dépenses de programme et a réaffirmé ses recommandations, comme on le verra ci-après. Le Groupe des Nations Unies pour le développement a chargé une équipe spéciale de rechercher de meilleurs moyens de gérer les dépenses de programme. Les recommandations du Conseil, énoncées ci-après, devraient être appliquées en prenant en considération les propositions qui seront soumises par l'équipe spéciale.

Analyse chronologique et liquidation des avances

79. Les avances non liquidées au titre des fonds de fonctionnement se sont chiffrées à 14 millions de dollars (30,2 millions en 2000-2001) au 31 décembre 2003, comme indiqué dans le tableau 4 ci-après. Les avances aux partenaires de réalisation gouvernementaux, d'un montant de 8,1 millions de dollars (18,8 millions de dollars en 2000-2001), et celles aux organisations non gouvernementales, d'un montant de 5,4 millions de dollars (9,9 millions de dollars en 2000-2001), ont représenté au total 97 pour cent (95 pour cent en 2000-2001) du solde non liquidé des avances en fin d'année.

80. Au paragraphe 59 de son rapport précédent, le Comité a recommandé que le FNUAP établisse une analyse chronologique de l'encours des avances consenties pour financer les dépenses engagées au titre de l'exécution nationale, de façon à s'assurer le respect par les partenaires de réalisation de leur obligation redditionnelle, en ayant à l'esprit les plans de travail futurs.

81. Le Comité a noté avec satisfaction que le total des avances non remboursées consenties au titre des fonds de fonctionnement aux gouvernements et aux organisations non gouvernementales a diminué de 16,2 millions de dollars (54 pour cent) par rapport à l'exercice biennal 2000-2001. Lorsqu'il a préparé les données devant être saisies dans le nouveau système Atlas, le FNUAP a liquidé les avances en souffrance depuis longtemps.

Tableau 4

Avances de fonctionnement non liquidées consenties pour financer les dépenses au titre de l'exécution nationale

(En millions de dollars des États-Unis)

Agents de réalisation	Exercice biennal 2002 – 2003				Exercice biennal 2000 - 2001			
	Ressources ordinaires	Autres ressources	Total	Pourcentage	Ressources ordinaires	Autres ressources	Total	Pourcentage
Gouvernements	6,652	1,446	8,098	57,90	16,166	2,649	18,815	62,24
Organisations non gouvernementales	3,345	2,102	5,447	38,95	7,476	2,429	9,905	32,76
Organismes des Nations Unies	439	-	439	3,14	1,512	-	1,512	5
Total	10,436	3,548	13,984	100	25,154	5,078	30,232	100

⁵ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, supplément No. 5G et corrigendum (A/57/5/Add.7 et Corr.1), chap. II, paras. 46-94.

82. Le FNUAP comptait que le système Atlas permette d'établir une analyse chronologique pouvant être utilisée à des fins de contrôle. Or, en avril 2004, l'analyse chronologique recommandée n'avait pas été réalisée. Une telle analyse est un instrument important pour assurer la liquidation en temps voulu des avances au titre des fonds de fonctionnement, une comptabilisation exacte et complète des dépenses au titre de l'exécution nationale et l'obligation redditionnelle des partenaires de réalisation.

83. Le FNUAP a souscrit à la recommandation du Comité visant à ce qu'il intensifie ses efforts pour établir l'analyse chronologique en utilisant le système Atlas, afin de mieux suivre les fonds avancés aux partenaires de réalisation.

84. Le FNUAP a informé le Comité que si le nouveau système pouvait fournir ces données, la plupart des rapports financiers n'avaient pas été soumis, mais le seraient d'ici à décembre 2004.

Nomination des vérificateurs des dépenses au titre de l'exécution nationale

85. Au paragraphe 60 de son rapport précédent, le Comité a déclaré que si le Manuel financier des politiques et procédures du FNUAP indiquait à l'article 4.10 qui peut être nommé vérificateur pour les audits des dépenses au titre de l'exécution nationale, la base de données de contrôle ne précisait pas si les vérificateurs sont nommés par les partenaires opérationnels ou par les bureaux de pays du FNUAP.

86. La Division des services de contrôle interne du FNUAP prévoyait d'inclure des données sur les vérificateurs des dépenses au titre de l'exécution nationale dans la base de données pour 2003. Toutefois, en avril 2004, lorsque les plans d'audit ont été établis, toutes les informations n'étaient pas enregistrées, en raison de la soumission tardive des rapports par les bureaux de pays.

87. Le Comité réaffirme sa recommandation et le FNUAP a accepté a) d'intégrer à ses instruments de contrôle les modalités détaillées de nomination des vérificateurs des dépenses au titre de l'exécution nationale et (b) de s'en servir pour vérifier si les critères fixés dans son Manuel financier des politiques et procédures ont bien été respectés.

88. Le FNUAP a informé le Comité que son Service d'audit était en contact avec les bureaux de pays et les divisions pour obtenir des informations nécessaires à la finalisation de la base de données. Le Service d'audit fera en sorte que les informations requises soient communiquées en même temps que les plans de 2004.

Critères pour la nomination des vérificateurs des projets

89. Au paragraphe 63 de son rapport précédent, le Comité a recommandé, et le FNUAP a accepté, que des procédures spécifiques et des critères préalablement fixés soient incorporés à ses directives sur l'exécution nationale, pour veiller à ce que soient nommés pour les audits des vérificateurs possédant l'indépendance, l'intégrité et les compétences requises, et que le bureau de pays contrôle le respect de ces directives.

90. Le Comité a noté que les procédures de contrôle interne qui permettraient de remédier à la qualité inégale des rapports d'audit n'ont pas encore été mises en œuvre. Le FNUAP était en train de formuler des procédures de contrôle interne et des orientations pour les bureaux de pays afin d'aider ces bureaux et les partenaires

de réalisation à nommer les vérificateurs des projets, conformément à ses directives sur l'exécution nationale. Dans le cadre du processus d'harmonisation des procédures opérationnelles des différents organismes des Nations Unies, une équipe spéciale de l'audit a été établie pour mettre au point des directives sur les audits des projets d'ici à juin 2004.

91. Le FNUAP a souscrit à la recommandation du Comité tendant à a) accélérer la finalisation de son projet d'orientations concernant la nomination des vérificateurs des projets; b) communiquer ces directives au Bureau de pays; et c) suivre la mise en œuvre des directives.

92. Le FNUAP a informé le Comité qu'une note technique sur la nomination des vérificateurs des projets, devant être établie par l'équipe spéciale interinstitutions sur les audits du Groupe des Nations Unies pour le développement, devrait être achevée d'ici à septembre 2004. Cette note serait communiquée par le Service d'audit aux bureaux de pays et aux divisions à temps pour le processus de vérification des projets de 2004.

Mandat des vérificateurs des dépenses au titre de l'exécution nationale et champ de l'audit

93. Le Manuel financier des politiques et procédures du FNUAP précise les points à inclure dans le mandat des vérificateurs des dépenses au titre de l'exécution nationale. Il s'agit notamment des objectifs de l'audit, du champ de l'audit, des méthodes de vérification, du calendrier, de la certification de l'audit et du rapport à établir.

94. Au paragraphe 65 de son précédent rapport, le Comité a noté qu'il n'y avait pas toujours trace d'un mandat quelconque des vérificateurs, qui se traduisait par de très grandes différences dans l'étendue des vérifications et les objectifs des audits et, partant, par des rapports d'audit de qualité différente et portant sur des objectifs différents. Cela ne facilitait pas la conduite d'une analyse des risques pour chaque projet, ni le contrôle de son déroulement et son évaluation.

95. La Division des services de contrôle interne dispose maintenant d'une cellule de coordination pour les audits des dépenses au titre de l'exécution nationale et des organisations non gouvernementales. En outre, dans le cadre des audits de gestion des bureaux de pays, le FNUAP a continué de surveiller le respect du mandat type. Le FNUAP a aussi réexaminé le mandat des audits dans le cadre de son examen des plans d'audit soumis par les bureaux de pays et les divisions du siège. Le siège du FNUAP a renvoyé des informations aux bureaux de pays sur la couverture des rapports d'audit des projets et la mesure dans laquelle ils respectaient les règles. L'équipe de travail interinstitutions sur les audits, constituée dans le cadre du processus d'harmonisation, prévoit aussi de mettre au point des notes techniques sur les mandats pour la réalisation des audits et l'établissement des rapports correspondants.

96. Il a aussi été noté que la seule liste de contrôle utilisée par le FNUAP concernait les résultats de l'évaluation des rapports d'audit des dépenses d'exécution nationale, qui étaient communiqués aux bureaux de pays. Une liste de contrôle visant à aider les bureaux de pays à respecter les règles du Manuel financier n'a pas encore été mise au point. La Division des services de contrôle interne du FNUAP prévoit de mettre au point une liste des règles types de façon à

aider les bureaux de pays à s'assurer que ces règles sont respectées, d'ici à la fin septembre 2004. Un examen du Manuel est en cours.

97. Le Comité réitère sa recommandation antérieure visant à ce que le FNUAP: (a) veille à ce que le mandat type soit accepté par le bureau de pays et le partenaire opérationnel gouvernemental ainsi que par le vérificateur des dépenses au titre de l'exécution nationale; (b) s'assure que le champ et la structure de l'audit correspondent; et (c) dresse une liste de contrôle des règles normalement applicables, en vue d'aider les bureaux de pays à respecter les prescriptions du Manuel financier des politiques et procédures du FNUAP.

98. Le FNUAP a informé le Comité que le mandat pour la réalisation des audits serait mis au point par l'équipe interinstitutions d'ici à septembre 2004. Le Fonds continuera de revoir le mandat à l'occasion de son examen des plans d'audit annuels.

Plans d'audit prévoyant les programmes et projets à vérifier dans les cas d'exécution nationale

99. Au paragraphe 72 de son rapport précédent, le Comité a recommandé que le FNUAP prête une attention particulière aux bureaux de pays qui n'auront pas soumis en temps voulu leur plan d'audit de l'exécution nationale, auxquels il conviendrait de demander d'en engager l'élaboration longtemps avant la date limite prescrite, et qu'il intensifie son action de suivi dans le cas des bureaux qui n'auraient pas respecté les règles. Le FNUAP a informé le Comité qu'au 10 juin 2004, 99 pour cent des bureaux de pays avaient soumis leur plan d'audit pour 2003.

100. Entre l'exercice biennal 2000-2001 et l'exercice biennal considéré, le nombre de plans d'audit soumis a augmenté de 6 pour cent. Le FNUAP a reçu 99 plans d'audit pour 2002 (78 pour cent) et 128 pour 2003 (99 pour cent). Bien que le siège du FNUAP ait été en communication à plusieurs reprises avec les bureaux de pays, 91 des 128 plans pour 2003 (71 pour cent) et 70 des 99 plans pour 2002 (71 pour cent) n'ont pas été soumis à la date requise.

101. Le montant total des dépenses au titre de l'exécution nationale qui devaient être couvertes par les audits était de 95,4 millions de dollars (75,7 millions en 2002 et 75,6 millions de dollars en 2001), soit 94 pour cent (78 pour cent en 2002 et 71 pour cent en 2001) du montant total des dépenses au titre de l'exécution nationale pour l'exercice clos le 31 décembre 2003.

102. Le Comité recommande à nouveau, et le FNUAP accepte, qu'à l'avenir une attention particulière soit prêtée aux bureaux de pays qui n'auront pas soumis en temps voulu leur plan d'audit de l'exécution nationale, auxquels il conviendrait de demander d'en engager l'élaboration longtemps avant la date limite prescrite.

Rapports d'audit des projets

103. Au paragraphe 78 de son rapport précédent, le PNUD a recommandé, et le FNUAP a accepté, de redoubler d'efforts pour améliorer la couverture des dépenses assurée par les audits dans les pays où elle est faible et de procéder à des contrôles pour obtenir au moins l'assurance que les fonds dégagés pour ces pays sont employés aux fins prévues.

104. Des dépenses au titre de l'exécution nationale de 203,9 millions de dollars ont été réalisées pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003 (184 millions de dollars en 2001), dont 161,6 millions de dollars ou 79 pour cent (109 millions de dollars ou 59 pour cent en 2001) ont été vérifiés par les vérificateurs des projets.

105. Au 20 mai 2004, le pourcentage des dépenses au titre de l'exécution nationale ayant fait l'objet d'une vérification était de 89 pour cent pour 2002 et de 69 pour cent pour 2003. En outre, à la même date, le nombre de rapports reçus était de 852 pour 2002 et de 646 pour 2003. Si, au 4 juin 2004, le pourcentage des dépenses au titre de l'exécution nationale couvertes par les audits était resté inchangé pour 2002, il était passé à 74 pour cent pour 2003.

106. Seulement 16 pour cent du nombre total des rapports d'audit avaient été reçus à la date limite du 31 mars fixée par le FNUAP. En outre, dans certains bureaux de pays, la couverture est restée faible.

107. Le Comité recommande que le FNUAP continue de suivre la situation concernant les bureaux de pays qui ne respectent pas les directives de l'organisation sur l'audit des projets.

108. Le FNUAP a informé le Comité que le Service de l'audit avait envoyé des rappels et avait recherché l'aide des divisions géographiques pour obtenir les rapports d'audit des projets non encore reçus. Il est rendu compte de la performance d'un bureau de pays dans l'évaluation annuelle de la performance établie pour le représentant du FNUAP.

Plans d'action des bureaux de pays

109. Au paragraphe 75 de son rapport précédent, le Comité a recommandé que le FNUAP fasse figurer dans une base de données globales tous les plans des bureaux de pays relatifs aux mesures de suivi des rapports d'audit concernant l'exécution nationale et que chaque cas dans lequel un bureau de pays n'a pas respecté les règles soit noté et pris en compte dans l'évaluation d'ensemble de ce bureau.

110. En avril 2004, le FNUAP n'avait pas inclus dans sa base de données les plans d'action en question en raison des contraintes de personnel et du retard avec lequel les rapports avaient été reçus. Cependant, la non soumission des plans d'action est un élément qui a été pris en compte dans l'évaluation globale des bureaux de pays.

111. Le FNUAP a utilisé le Système complet de bases de données sur les audits et les recommandations, système de gestion fondé sur l'Internet, pour déterminer l'état de la mise en œuvre des recommandations d'audit interne suite aux audits de gestion des bureaux de pays. Après la publication des rapports d'audit interne, il a été demandé aux bureaux d'intégrer dans le système les actions de suivi envisagées et de les mettre à jour. La fonctionnalité de cet instrument de suivi n'a pas été élargie de façon à inclure la mise en œuvre des recommandations d'audit pour les projets faisant l'objet d'une exécution nationale. Le FNUAP ne dispose donc pas d'un système automatisé pour suivre les recommandations des vérificateurs des projets, mis à part les vérificateurs nommés localement dans les bureaux de pays.

112. Le Comité réaffirme sa recommandation antérieure visant à ce que le FNUAP fasse figurer dans une base de données globale toutes les mesures de suivi envisagées par les bureaux de pays à l'issue des rapports d'audit concernant l'exécution nationale. Le FNUAP devrait aussi évaluer la possibilité

d'utiliser le Système complet de bases de données sur les audits et les recommandations pour suivre le statut de la mise en œuvre des recommandations d'audit concernant les projets faisant l'objet d'une exécution nationale.

Dépenses au titre de l'exécution nationale couvertes par les audits

113. Au paragraphe 80 de son rapport précédent, le Comité a recommandé, et le FNUAP a accepté, de chiffrer l'effet financier des réserves figurant dans les rapports d'audit concernant l'exécution nationale et de comparer ces réserves avec les mesures de suivi prévues pour voir si elles sont raisonnables.

114. Sur les 1 498 rapports d'audit reçus concernant les dépenses au titre de l'exécution nationale (pour certains projets il y a plus d'un partenaire de réalisation ou sous-traitant), environ 1 087 (73 pourcent) représentant une valeur de 96,7 millions de dollars n'avaient pas fait l'objet de réserve par les vérificateurs du projet.

115. Des déficiences du contrôle interne ont été signalées pour un total de 962 (107,7 millions de dollars) rapports d'audit des projets. Il y a eu aussi des cas où les formulaires financiers ont été soumis incomplets ou n'ont pas été soumis du tout.

116. Si le FNUAP a été en mesure d'expliquer les raisons des réserves, il n'a pas pu en quantifier l'incidence financière comme recommandé précédemment par le Comité. Pour remédier à ce problème, les bureaux de pays concernés ont fait part au FNUAP des mesures de suivi envisagées pour tous les rapports d'audit des projets ayant fait l'objet de réserves. Le FNUAP était d'avis que la nomination d'un gestionnaire des opérations dans 44 bureaux faciliterait la mise au point et la surveillance continue des mesures de suivi des rapports d'audit des projets ayant fait l'objet de réserves.

117. Le Comité a réaffirmé sa recommandation visant à ce que le FNUAP chiffre l'effet financier des réserves figurant dans les rapports d'audit concernant l'exécution nationale et continue de comparer ces réserves avec les mesures de suivi prévues pour voir si elles sont raisonnables.

118. Le FNUAP a informé que le Comité qu'il convenait que les mesures visant à donner suite aux réserves figurant dans les rapports d'audit devraient être axées sur les questions substantielles. La création de postes de gestionnaires des opérations dans 44 bureaux de pays devrait renforcer la capacité des bureaux de mener à bien une telle analyse.

Contrôle de l'exécution et évaluation des projets dans les cas d'exécution nationale

119. Au paragraphe 89 de son précédent rapport le Comité a recommandé, et le FNUAP a accepté, de respecter autant qu'il est possible en pratique les procédures obligatoires de contrôle de l'exécution et d'évaluation des projets prescrites dans ses directives. En outre, il faudrait que le siège s'attache surtout aux projets qui n'ont pas fait l'objet d'un audit des dépenses au titre de l'exécution nationale pour obtenir ainsi une assurance suffisante du bon emploi des fonds et qu'il enregistre aussi dans la base de données globales les détails des contrôles effectués pour pallier l'absence d'audit dans les bureaux de pays qui n'en donnent qu'une faible assurance.

120. Ne figuraient pas encore dans la base de données des rapports d'audit pour l'exercice clos le 31 décembre 2003 de détails concernant les contrôles clés effectués sur les projets exécutés par des entités nationales qui n'avaient pas été soumis à un audit. Le Service de l'audit, au siège du FNUAP, a considéré que les divisions géographiques pouvaient, le cas échéant, être chargées d'assurer que lesdits contrôles sont effectués et de maintenir des bases de données à cet égard. En outre, de l'avis du FNUAP, le pourcentage des dépenses au titre de l'exécution nationale qui avaient été vérifiées dépassant 80 pour cent ces deux dernières années, la réalisation de contrôles spécifiques pour les projets qui n'avaient pas été vérifiés n'était peut-être pas indispensable.

Base de données sur les risques

121. Au paragraphe 90 de son rapport précédent, le Comité a noté que les services du siège du FNUAP n'avaient pas de base de données fournissant une rétrospective ou une analyse des tendances du processus d'audit des dépenses pour la modalité de l'exécution nationale et des résultats obtenus dans les divers bureaux de pays leur permettant de mesurer les risques afférents aux projets.

122. Compte tenu des contraintes de capacité du Service de l'audit, le FNUAP n'a pas été en mesure de continuer à donner suite à cette recommandation. Le Service de l'audit était en train de réfléchir aux critères à appliquer pour choisir les projets à soumettre à un audit dans les prochains plans d'audit des bureaux de pays, de manière à faciliter le passage à un modèle d'évaluation des risques à part entière.

123. Le FNUAP a souscrit la recommandation du Comité lui demandant de poursuivre ses efforts pour mettre au point une base de données fondée sur les risques.

124. Le FNUAP a informé le Comité qu'un agent du Service de l'audit avait été chargé de mettre au point une base de données sur les risques.

Coûts des audits des dépenses au titre de l'exécution nationale

125. Au paragraphe 93 de son rapport précédent, le Comité a recommandé que le FNUAP conserve dans la base de données globale des données indiquant le coût d'audit de chaque projet et analyse ces coûts. Le FNUAP a souscrit à cette recommandation.

126. Les bureaux de pays ont été invités à présenter des informations sur les coûts de l'audit dans le cadre de la soumission des plans d'audit. Le FNUAP n'a pas saisi les coûts effectifs des audits dans la base de données sur la planification des audits, où ce type d'information est disponible. Seuls les coûts d'audit prévus ont été saisis pour tous les projets.

127. Pour l'exercice biennal 2002-2003, le total des coûts d'audit prévus saisi dans la base de données s'est chiffré à 2,1 millions de dollars pour des dépenses vérifiées au titre de l'exécution nationale d'un montant de 161,6 millions de dollars. Les coûts d'audit prévus représentent donc 1,3 pour cent des dépenses de projets vérifiés, bien que les coûts effectifs aient sans doute différé des coûts prévus.

128. Le FNUAP a souscrit à la recommandation du Comité visant à ce qu'il poursuive ses efforts pour obtenir et enregistrer des détails sur les coûts effectifs de tous les audits concernant les projets exécutés par des entités nationales.

Conclusion

129. Le Comité a relevé les efforts notables consentis par le FNUAP, qui ont permis d'élargir encore le champ des vérifications des dépenses au titre des projets exécutés par des entités nationales ainsi que d'améliorer la forme et l'utilité du rapport d'audit et de la base de données sur la planification. **Les mesures et procédures de contrôle interne concernant les dépenses au titre de l'exécution nationale pourraient toutefois être encore améliorées de façon à pouvoir obtenir une assurance suffisante du bon emploi des fonds.**

2. Technologies de l'information et des communications

130. Le Comité a noté que le FNUAP n'avait pas établi de stratégie d'ensemble en matière de technologies de l'information et des communications (TIC) pour l'exercice biennal 2002-2003, bien qu'il ait travaillé à l'élaboration d'une stratégie de ce type pour une période quinquennale. En mai 2004, la stratégie était encore sous forme de projet. Le Comité félicite le FNUAP de cette initiative et note qu'il est encore possible d'améliorer davantage le projet de document dans les domaines suivants : sécurité de l'information; stratégies Web (intra/extranet); analyse des risques; plan antisinistre et reprise et continuité de l'activité; normes d'infrastructure; et examen des contraintes potentielles pour la mise en œuvre de la stratégie.

131. Le Comité encourage le FNUAP à améliorer encore sa stratégie en matière de TIC et à faire en sorte que celle-ci soit approuvée dès que possible.

Système de planification des ressources

Introduction

132. Comme on l'a noté plus haut, le PNUD en partenariat avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et le FNUAP, a mis en œuvre le nouveau système Atlas. Ce système vise à introduire les nouvelles technologies, à rationaliser les processus et à modifier les conditions dans lesquelles l'information est gérée dans les trois organisations, remplaçant les systèmes informatiques « fait maison » et créant un environnement intégré qui devrait améliorer l'aptitude du FNUAP à gérer les ressources financières, les ressources de projet, les ressources humaines et l'information. La phase 1 de la mise en œuvre a maintenant été achevée avec la migration initiale vers Atlas en janvier 2004. Le FNUAP disposait d'un budget approuvé de 10 millions de dollars pour l'application du système (2,25 millions de dollars pour 2002 et 7,75 millions pour 2003) sur lequel, d'après la note 12 des états financiers pour l'exercice biennal 2002-2003, 7,3 millions de dollars ont été dépensés. Il n'a pas été possible de préciser les raisons pour lesquelles l'ensemble des crédits alloués n'avaient pas été utilisés.

133. Le Comité a estimé que la mise en œuvre du système Atlas était un événement important. Le PNUD, principal partenaire de réalisation, avait appliqué une procédure accélérée pour mettre en place le système, planifiant et exécutant concurremment les diverses phases. Le Comité a noté que cette approche faisait courir au projet un risque élevé d'erreurs, d'omissions et de dysfonctionnements. Ce risque a été accru en raison du grand nombre de systèmes informatiques et de bureaux de pays à consolider et à intégrer au sein du projet.

134. La première phase du projet a commencé le 2 janvier 2004 pour 123 bureaux de pays et unités du siège du FNUAP. Le présent rapport est axé sur la mise en œuvre du système Atlas par le FNUAP. On trouvera dans le rapport du Comité sur le PNUD⁶ davantage de détails sur les processus d'acquisition et de développement du système.

Mise en œuvre du projet

Nettoyage et conversion des données

135. À l'issue des opérations de nettoyage des données, il est en général impossible de valider ou d'expliquer certaines données et des résultats doivent être laissés de côté et des soldes annulés. Le FNUAP a connu des difficultés avec les données des systèmes antérieurs, qui ont abouti à des retards dans le transfert des données au système Atlas. Après l'audit intérimaire du Comité, en octobre 2003, une note a été publiée demandant de revoir, dans le cadre des activités d'audit interne, tous les livres-journaux du nettoyage des données pour vérifier leur validité et leur exactitude. Cette opération n'a pas eu lieu toutefois en raison de la capacité insuffisante de la Division des services de contrôle interne.

136. Le FNUAP a souscrit à la recommandation du Comité visant à vérifier, dans le cadre des activités d'audit interne du Fonds la validité et l'exactitude des livres-journaux résultant de l'opération de nettoyage des données.

Formation

137. Au moment de l'examen préalable à la mise en œuvre du système Atlas réalisé par le Comité (octobre 2003), il n'était pas possible de former les agents à tous les aspects du système. La plupart des utilisateurs ont signalé que beaucoup de changements avaient été apportés au système depuis la formation initiale en octobre/novembre 2003, ce qui les empêchait d'en bien comprendre le fonctionnement.

138. Le FNUAP a souscrit à la recommandation du Comité visant à mettre en évidence tous les changements apportés au système Atlas depuis la formation précédente et à actualiser la formation assurée aux utilisateurs.

139. Le FNUAP a informé le Comité qu'il avait pour stratégie de faire connaître les changements aux agents via l'intranet car, à son avis, les changements apportés à ce jour n'étaient pas complexes au point de justifier une nouvelle formation pour l'ensemble des agents. Toutes les formations futures couvriront tous les changements intervenus depuis l'exercice de formation précédent.

140. Le FNUAP a mis en place un centre d'appel à trois niveaux afin d'aider les utilisateurs lorsque le système Atlas sera totalement fonctionnel :

- Niveau 1 — Appui technique de haut niveau
- Niveau 2 — Fonctions usagers
- Niveau 3 — Soutien opérationnel

⁶ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, supplément No. 5A (A/59/5/Add.1).

141. Le PNUD, par l'intermédiaire de ses centres de service à New York, Kuala Lumpur, Bratislava et Panama, s'occupe essentiellement des questions de niveau 1. Les questions de niveaux 2 et 3 sont gérées par le centre de service sous-traitant en Inde et par le siège du FNUAP à New York.

142. Huit des vingt-quatre agents travaillant dans les centres de service étaient des nouvelles recrues dans le système des Nations Unies. En avril 2004, le centre de service mondial traitait environ 400 à 500 dossiers par semaine (y compris les questions posées au FNUAP et au Bureau des services d'appui aux projets). Un total de 8 640 dossiers ont été recensés depuis la date de mise en oeuvre, dont 7 953 ont été résolus et 687 restent à résoudre. Le Comité a noté qu'aucun accord sur le niveau de service n'avait été conclu avec les centres de service.

143. Le FNUAP a souscrit à la recommandation du Comité visant à établir, en consultation avec le PNUD et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, des accords sur le niveau de service avec les centres de service, précisant des normes minimales de performance concernant le nombre de dossiers traités et fixant le temps nécessaire pour résoudre les problèmes.

144. Le FNUAP a informé le Comité qu'il examinerait les arrangements des centres d'aide avec le PNUD pour le niveau 1. Des normes minimales ont déjà été établies pour le niveau 2, qui est contrôlé par le FNUAP, alors que les normes pour le niveau 3 seront examinées dans le cadre du processus de contrôle du changement.

145. Durant son audit intérimaire, le Comité a noté que les plans d'urgence du PNUD et ceux du FNUAP étaient communs. Le plan antisinistre du PNUD fait l'objet de la fiche 7 de son contrat d'hébergement. Le PNUD a indiqué que ce plan d'urgence couvrait à la fois l'éventualité d'événements critiques (par exemple, la sortie de premiers états de paie) ainsi que l'éventualité de catastrophes. En outre, il prévoyait de mettre en place un autre point de connexion par appel téléphonique dans les bureaux de pays que les unités opérationnelles pourraient utiliser pour accéder au système de temps à autre. Il n'y avait toutefois pas de plan d'urgence pour des défaillances critiques du système après la date de la mise en oeuvre. Le FNUAP a informé le Comité que son plan assure moins de quatre heures de sauvegarde des données.

146. Le Comité recommande que le FNUAP, en concertation avec le PNUD, renforce ses dispositifs d'urgence de façon à assurer qu'il n'y ait pas de défaillances dans les systèmes de traitement informatique.

Contrôle interne

147. Le dispositif de contrôle interne permet de surveiller la mesure dans laquelle le système respecte les garde-fous indispensables, assure l'intégrité et la fiabilité des données et sauvegarde également les intérêts financiers du FNUAP. Les partenaires de réalisation ont adopté une stratégie pour tirer parti des fonctionnalités du système Atlas afin de promouvoir des pratiques optimales et, si possible, pour adapter les modalités opérationnelles du FNUAP aux fonctionnalités d'Atlas. Une telle stratégie se traduit par des changements dans ces modalités ainsi que dans les conditions du contrôle interne.

148. Pour les raisons susmentionnées, le Comité a procédé, en avril 2004, à un examen à haut niveau du dispositif de contrôle interne dans le système Atlas. Cet examen à haut niveau a comporté des entretiens avec des agents du Bureau du

contrôleur, divers « super-utilisateurs », le Bureau de l'audit et des études de performance, l'équipe chargée d'améliorer les instruments de travail et différents agents du FNUAP.

149. Le FNUAP a « personnalisé » comme suit certaines configurations du système Atlas, de façon à améliorer le contrôle général exercé dans le système :

a) Il a exigé un logiciel de gestion des procédures (workflow) au niveau de la demande de fournitures et pas seulement à celui de l'approbation des bons de commande et des bordereaux;

b) Il n'a voulu qu'un seul fichier créateur (vendor master file) pour l'ensemble de l'organisation;

c) Il n'a pas autorisé la fonction de dérogation aux règles budgétaires.

Études préalable et postérieure à la mise en oeuvre du dispositif de contrôle interne

150. Au moment de l'audit intérimaire du Comité, le dispositif de contrôle interne n'était pas en cours d'élaboration. Une société-conseil a été désignée pour procéder à l'étude de ce dispositif en vue de la mise en oeuvre du système Atlas en octobre 2003 (étude préalable à la mise en oeuvre) et en mars 2004 (étude postérieure à la mise en oeuvre). L'accord concernant ces études précisait qu'elles nécessiteraient au total 100 heures de travail (40 heures pour l'étude initiale, 40 heures pour l'étude postérieure et 20 heures en réserve), pour un coût total estimé de 15 000 dollars.

151. Le Comité a fait part de son scepticisme quant à l'indépendance et à l'objectivité de la société-conseil chargée de l'étude post mise en oeuvre car il s'agissait de la même société que celle à qui avait été confiée la mise en oeuvre du système Atlas au FNUAP. Il a noté, toutefois, que le consultant ayant procédé à l'examen était en poste à la Division de l'audit de l'entreprise et n'avait pas directement participé aux activités de mise en oeuvre d'Atlas. Le Bureau de l'audit et des études de performance et le Bureau des systèmes informatiques ont indiqué que des discussions étaient en cours avec les autres agents de réalisation du système des Nations Unies en vue de la réalisation par une tierce partie en toute indépendance d'une étude exhaustive du système postérieure à la mise en oeuvre, qui couvrirait aussi le dispositif de contrôle interne. Le Comité considère que l'adéquation de la structure et du fonctionnement des contrôles internes incorporés au système est déterminante, en particulier durant la phase initiale de mise en oeuvre.

152. Le Comité a souscrit à la recommandation du FNUAP visant à engager dès que possible, en concertation avec le PNUD et le Bureau des services d'appui aux projets, une évaluation exhaustive indépendante postérieure à la mise en oeuvre de la configuration et de l'efficacité des contrôles internes incorporés dans le système Atlas.

153. Le FNUAP a informé le Comité qu'un groupe de travail avait été constitué pour examiner les recommandations formulées dans le premier rapport d'examen du contrôle interne et leur donner suite.

État du dispositif de contrôle interne

154. En avril 2004, le dispositif de contrôle interne pour les modules achats, comptes créditeurs et ressources humaines du système Atlas n'avait pas été mis à jour, malgré la disponibilité de documents d'analyse. Le dispositif de contrôle interne pour d'autres modules, notamment les projets, la gestion des flux de trésorerie, les dons et le grand livre, n'avait pas encore été mis au point.

155. Le Comité considère que l'absence d'un dispositif général approuvé de contrôle interne couvrant tous les modules du système Atlas pourrait constituer un risque important pour le FNUAP. Un dispositif de contrôle interne est indispensable pour assurer que des contrôles adéquats et appropriés sont en place et diminuer ainsi les risques globaux pour l'organisation. Le FNUAP et les autres partenaires de réalisation avaient pourtant élaboré un projet de document sur le contrôle interne qui était en cours de discussion en mai 2004.

156. Le FNUAP a souscrit à la recommandation du Conseil visant à établir, approuver et faire connaître à l'ensemble du personnel un dispositif général de contrôle interne couvrant tous les modules du système Atlas, et ce à titre prioritaire.

Séparation des tâches

157. Dans ses bureaux de pays, le FNUAP a assigné à deux personnes le rôle de responsable principal pour le système Atlas. Le responsable principal du système Atlas est chargé de créer et d'approuver les listes de fournisseurs, les bons de commande et les bordereaux de paiement. Il est aussi autorisé à la fois à engager les transactions et à approuver les paiements correspondants. Le Comité est d'avis que cette pratique n'assure pas une séparation adéquate des tâches, ce qui pourrait conduire à des erreurs et à des transactions frauduleuses, avec des risques de pertes pour le FNUAP.

Module grand livre

158. En mai 2004, le grand livre des dépenses n'était pas opérationnel. On ne disposait donc pas d'informations agrégées et la direction était en conséquence dans l'impossibilité de vérifier les résultats des opérations globales du FNUAP.

159. Le Comité a informé que cette situation était due à une erreur dans la formule de conversion de taux de change utilisée pour les comptes du livre en dollars et les comptes du livre en euros, qui conduisait à des calculs incorrects. Face à cette situation, le PNUD a décidé, à compter du 5 janvier 2004, de ne plus inscrire aucune nouvelle transaction dans le grand livre. Il a aussi indiqué qu'il cherchait encore une solution au problème.

160. Étant donné que le grand livre n'était pas opérationnel en mai 2004, aucune des opérations mondiales concernant les dépenses au titre des états de paie n'a donc été inscrite dans le module grand livre. Le PNUD a indiqué qu'il n'avait pas activé ce module pour les états de paie car l'interface avec le module ressources humaines n'était pas configurée. Il a signalé en outre qu'il avait conscience de la nécessité de concevoir l'interface lorsque la décision de mettre en œuvre le système Atlas a été prise en décembre 2003.

Interface du module états de paie et du système de gestion intégré

161. Les états de paie de l'ensemble des agents internationaux des bureaux de pays et du personnel du siège sont gérés par le biais du Système intégré de gestion (SIG). À la mi-mai 2004, l'interface entre le SIG et le module grand livre du système Atlas n'était pas encore disponible, le plan technique indiquant, toutefois, que cette interface avait été finalisée mais n'avait pas été testée par les utilisateurs et que la date butoir fixée pour sa mise en service était le 1^{er} mai 2004.

162. Le FNUAP a souscrit à la recommandation du Comité visant à redoubler d'efforts, en concertation avec le PNUD, pour résoudre les problèmes liés au module grand livre, et ce à titre prioritaire.

163. Le FNUAP a informé le Comité que des travaux d'amélioration du module grand livre étaient en cours et que ce module devrait être opérationnel en juillet 2004, en même temps que l'interface des états de paie mondiaux et l'interface SIG.

Rapprochements bancaires

164. Le PNUD procède au rapprochement des comptes bancaires du FNUAP dans le cadre des fonctions de gestion de la trésorerie qu'il assume au nom du Fonds. En mai 2004, le PNUD n'avait pas procédé à de rapprochements bancaires pour la période allant de janvier à avril 2004. Il a cité les raisons suivantes pour expliquer le non-rapprochement des états bancaires et du grand livre au niveau du siège :

- a) Aucune inscription n'avait été faite dans le grand livre en raison du problème mentionné ci-dessus;
- b) Le module du système Atlas relatif aux rapprochements bancaires n'était pas opérationnel;
- c) En raison de la contrainte du système Atlas, qui ne permet qu'un grand compte bancaire consolidé dans le grand livre, par rapport à des comptes bancaires séparés, il est extrêmement difficile de faire correspondre les éléments d'ajustement avec les différents états bancaires.

165. Le PNUD étudie les changements devant être apportés au système Atlas pour permettre des rapprochements bancaires séparés pour chaque compte. Si ces changements n'étaient pas possibles, un autre logiciel pourrait devoir être acquis pour assurer l'interface avec le système Atlas et permettre au PNUD d'établir des rapprochements bancaires séparés pour chaque compte.

166. Compte tenu de l'existence de comptes créditeurs et de comptes débiteurs dans 135 bureaux de pays et au siège, le contrôle bancaire pouvant être exercé sur les différents comptes est limité. Depuis la mise en œuvre du système Atlas, on a dénombré 160 426 paiements dans les modules comptes débiteurs qui n'ont pas été rapprochés des comptes bancaires. En outre, 6 493 entrées dans les comptes débiteurs n'ont pas été rapprochées des comptes bancaires. Le PNUD a indiqué que si les rapprochements n'avaient pas été effectués au niveau des bureaux de pays c'est parce que les informations nécessaires manquaient.

167. Le FNUAP a souscrit à la recommandation du Comité visant à : a) prévoir des dispositions appropriées concernant les rapprochements bancaires dans l'accord sur le niveau de service avec le PNUD pour la gestion de la trésorerie

et b) suivre de près les transactions en numéraires réalisées, pour son compte, par le PNUD, tant que les rapprochements n'ont pas eu lieu.

168. Le FNUAP a informé le Comité qu'il veillerait à ce que soient inclus dans l'accord sur le niveau de service conclu avec le PNUD des critères appropriés pour la réalisation de tâches de contrôle obligatoires comme les rapprochements bancaires et d'autres tâches de gestion de la trésorerie essentielles.

Module comptes créditeurs

169. Le Comité a noté qu'il était possible à n'importe quel agent du FNUAP habilité à créer/approuver des listes de fournisseurs de modifier les détails des bordereaux de paiement approuvés dans le système Atlas avant que le paiement effectif n'ait été réalisé. Le système permettait de modifier les entrées sur la page des factures à payer après l'approbation du paiement. Il était ainsi possible de changer le nom du fournisseur et ses coordonnées bancaires. Le système ne comportait pas de contrôles pour empêcher que des changements soient apportés aux coordonnées des bénéficiaires des paiements. **Le Comité a estimé qu'il s'agissait là d'une grave déficience, qui pourrait conduire à des pratiques frauduleuses et à des pertes potentielles pour le FNUAP.**

170. Le Comité a noté qu'il n'y avait pas de contrôles manuels qui auraient permis de compenser cette défaillance. En outre, aucun rapport d'exception n'était disponible pour détecter toutes les modifications qui auraient pu être apportées aux bordereaux de paiement approuvés.

171. Le FNUAP a souscrit à la recommandation du Comité visant à prendre immédiatement, en concertation avec le PNUD, des mesures pour rectifier cette déficience du système Atlas qui permet d'apporter des changements aux coordonnées des fournisseurs après que le bordereau de paiement a été approuvé.

172. Le FNUAP a informé le Comité que des réunions hebdomadaires ont lieu avec le PNUD pour résoudre ce problème et d'autres problèmes posés par le module comptes créditeurs.

173. Le Comité a noté que dans le cas de paiements partagés entre deux budgets, seul une des parties doit approuver le paiement. Une partie pouvait aussi modifier dans son budget la répartition des montants à payer sans l'approbation de l'autre. Cela crée un risque de mauvaise répartition des dépenses ainsi que de dépenses non autorisées.

174. Le Comité recommande que le FNUAP, en concertation avec le PNUD, assure que les paiements à partager entre les budgets de deux ou plusieurs parties soient approuvés par leurs contrôleurs budgétaires respectifs avant que le paiement n'ait lieu.

175. Le FNUAP a informé le Comité qu'il avait pris conscience de cette déficience. Si l'on pouvait y remédier par des rapports d'exception, il serait préférable que le système permette des approbations séparées, qui, d'après le FNUAP, devraient être possibles dans la prochaine version du système prévue pour 2005.

Rapports du système Atlas

176. Le nombre de rapports de suivi/d'exception disponibles dans le système Atlas était limité. Le FNUAP avait établi un calendrier et un ordre de priorités pour la mise au point de ces rapports. Le Comité a noté, toutefois, que les cinq rapports qu'il était prévu d'élaborer n'étaient toujours pas disponibles en mai 2004.

177. Le Comité considère que la disponibilité en temps voulu de rapports venant du système Atlas est indispensable à un contrôle efficace au FNUAP. L'établissement de rapports d'exception/de suivi pouvant être utilisés à des fins d'audit interne n'a pas été prévu dans les phases initiales du développement. Ce n'est qu'à une phase ultérieure que ces types de rapports ont été envisagés.

178. Le Comité recommande que le FNUAP, en concertation avec le PNUD, accélère ses efforts pour élaborer et activer tous les rapports d'exception/de suivi.

179. Le FNUAP a informé le Comité qu'il était en train d'analyser des rapports d'exception dans le cadre de son contrôle global.

Traçabilité des opérations

180. Le Comité a noté que la fonction de traçabilité des opérations n'avait pas été activée dans le système Atlas. Cette fonctionnalité devait permettre au FNUAP de suivre toutes les opérations réalisées dans le système et de cerner les responsabilités pour chaque opération lorsque des fraudes ou des erreurs sont détectées. Cet instrument est particulièrement intéressant si l'on considère les déficiences notées pour ce qui est de la séparation des tâches.

181. Le Comité recommande que le FNUAP, en concertation avec le PNUD, reconsidère l'activation de la fonction de traçabilité des opérations, compte tenu de ses avantages et des effets qu'elle peut avoir sur le fonctionnement du système Atlas.

182. Le FNUAP a informé le Comité qu'on lui avait indiqué que l'application de la fonction de traçabilité des opérations aurait une incidence notable sur le temps de traitement du système Atlas. Dans chaque tableau de données est enregistré le nom de la personne qui a réalisé l'opération, ce qui, de l'avis du FNUAP, constitue un contrôle suffisant pour le moment. Si les problèmes de contrôle et de séparation des tâches s'accroissent à l'avenir, il envisagera d'activer la fonction de traçabilité des opérations.

Pare-feu

183. Les normes recommandées pour les environnements de bureau et de réseau et pour la connectivité indiquaient que tous les bureaux de pays devraient avoir au moins un pare-feu adapté. Le Comité a noté que seuls quelques bureaux de pays bénéficiaient de la sécurité d'un pare-feu. Le Bureau des systèmes informatiques a indiqué que deux fournisseurs avaient été désignés pour installer des pare-feu dans d'autres bureaux de pays.

184. Le FNUAP a souscrit à la recommandation du Comité visant à ce que, en concertation avec le PNUD et après en avoir évalué les incidences financières, il assure la sécurité d'un pare-feu à tous les bureaux de pays conformément aux

normes minimales recommandées pour les environnements de bureau et de réseau.

Changements requis par le plan technique

185. Le PNUD, le FNUAP et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets ont établi un plan technique indiquant les modifications qu'il était prévu d'apporter au système Atlas au 23 avril 2004. Cent soixante-six changements devaient être introduits dans le système, 18 revêtant une priorité critique et 96 étant très prioritaires, ce qui représente plus de 69 pour cent des changements prévus.

186. Le plan technique couvrait, entre autres, les déficiences ci-après du système Atlas :

a) Les différents champs des bordereaux de paiement approuvés pouvaient être modifiés sans que cela entraîne l'annulation de l'approbation des bordereaux concernés;

b) Le contrôle sur l'approbation des bordereaux était insuffisant car tous les bons de commande étaient préapprouvés;

c) Les règles « de mise en correspondance à trois critères » n'étaient pas efficaces. Les bordereaux étaient jugés conformes à ces trois règles, alors même lorsque aucun paiement n'avait été reçu;

d) Les utilisateurs pouvaient annuler une somme à recevoir pour laquelle un paiement avait déjà été effectué;

e) Il y avait des incohérences entre les livres subsidiaires dans le livre de contrôle, de sorte qu'il était possible de réaliser des dépenses supérieures aux montants budgétisés.

187. Le FNUAP a souscrit à la recommandation du Conseil visant, en concertation avec le PNUD, à consacrer d'urgence des ressources à l'étude de mesures qui permettraient de remédier dès que possible aux déficiences identifiées dans le système Atlas, en particulier celles jugées critiques.

188. Le FNUAP a informé le Comité qu'aussi bien le Fonds que ses organismes partenaires étaient conscients des déficiences du système et étaient déterminés à y remédier. La mise en œuvre des changements prendra du temps, toutefois. Outre la mise à disposition des ressources nécessaires, le calendrier de sortie des différentes versions du système et les conséquences sur le plan des risques doivent être bien compris.

Conclusion

189. Le FNUAP ne disposait pas d'un dispositif exhaustif de contrôle interne validé de façon indépendante pour le système Atlas, qui permettrait de réduire suffisamment les risques. Cette lacune est aggravée par les nombreuses déficiences identifiées plus haut, et notamment : l'inadéquation de la séparation des tâches; un grand livre non opérationnel; l'absence d'un mécanisme automatisé de rapprochements bancaires; l'inadéquation des contrôles pour empêcher la modification des coordonnées des personnes à payer; le caractère limité des rapports de surveillance; et le nombre peu important de pare-feu installés. Bien que cela n'ait pas eu d'incidence sur les états financiers de 2002-

2003, le Comité craint que, faute de remédier rapidement à ces risques, l'organisation ne connaisse à l'avenir des difficultés opérationnelles importantes. Il a donc modifié son rapport (chap. III, opinion des commissaires) de façon à faire part de ses préoccupations.

3. Gestion des ressources humaines et gestion des états de paie

Administration des congés et droits accumulés

190. Des gestionnaires des congés ont été nommés pour administrer les congés de leurs divisions respectives au siège du FNUAP (10 divisions au total). Un agent de la Division du personnel était chargé de fournir des orientations sur les réglementations en matière de congés, mais ne surveillait pas l'administration des congés, ce qui a conduit aux problèmes suivants :

a) Soixante-cinq dossiers relatifs à des congés ont été choisis à des fins de vérification. Seulement 41 de ces dossiers (63 pour cent) ont été reçus. Cela était dû essentiellement au fait que les gestionnaires des congés concernés n'avaient pas actualisé les états de congé mensuels établis manuellement, les états de présence mensuels et les états récapitulatifs des congés pour l'exercice clos le 31 décembre 2003;

b) Un récapitulatif des jours de congé pris et accumulés pour chaque agent n'était pas établi. En outre, les crédits individuels de jours de congé ne correspondaient pas avec le ceux figurant dans le SIG. Cela est jugé très préoccupant par le Comité, car le PNUD⁷ a rencontré des problèmes avec le système SIG et a demandé que tous les soldes des jours de congés des agents du FNUAP soient saisis à nouveau dans le SIG en juin 2003. Faute d'un instrument supplémentaire de surveillance des congés, il n'a pas été possible au Comité de vérifier l'exactitude des crédits de jours de congé figurant dans le SIG;

c) Quarante pour cent des 41 dossiers reçus avaient été établis manuellement et n'étaient pas saisis dans le système SIG;

d) Les gestionnaires des congés et les supérieurs hiérarchiques n'avaient signé ni les états individuels de congé ni les états de présence mensuels, prouvant l'examen mensuel de ces états. Le fait que les supérieurs hiérarchiques et/ou les chefs de division ont signé tous ces états à la fin de l'exercice financier au lieu de le faire sur une base mensuelle explique dans une large mesure pourquoi les problèmes posés par les congés n'ont pas été détectés et corrigés en temps voulu.

e) Les dispositions des directives du PNUD concernant le congé maladie sans certificat précisent : « un maximum de trois journées consécutives à la fois – avec un plafond global de 7 jours par année civile – est autorisé. Toute journée supplémentaire doit être considérée comme congé annuel. » Dans deux des cas examinés, le Comité a noté que le plafond global de 7 jours avait été dépassé sans que les jours supplémentaires soient décomptés des congés annuels comme requis.

191. Le fait de ne pas assurer l'exactitude des registres des congés pourrait entraîner des pertes financières pour le FNUAP si des paiements non dus au titre des congés étaient ensuite effectués. En utilisant le système en place au moment de

⁷ Les directives du PNUD sur les droits à congés, qui sont considérées comme complètes et spécifiques, sont aussi utilisées par le FNUAP.

l'audit, il serait difficile d'obtenir des informations exactes sur les soldes des congés annuels à la fin de l'exercice aux fins d'inclusion dans les états financiers. Avec le passage au système Atlas, les soldes transférés pourraient ne pas être corrects.

192. Le FNUAP a souscrit à la recommandation du Comité visant à ce qu'il mette en œuvre des procédures pour coordonner efficacement toutes les opérations de comptabilisation des congés et surveiller adéquatement ces opérations de façon à assurer toute la cohérence voulue à cet égard dans l'ensemble de l'organisation.

193. Le FNUAP a informé le Comité qu'il avait adressé un mémorandum à tous les chefs de division pour leur rappeler qu'il fallait respecter les procédures établies pour ce qui est de l'administration des congés. En outre, tous les congés doivent désormais être notifiés à la Division des ressources humaines deux fois par an dans un rapport consolidé. Le système Atlas devrait fournir une solution à long terme aux lacunes dans la surveillance des états de congés.

Planification des remplacements et recrutement

194. Le FNUAP n'a pas pu indiquer au Comité le nombre d'agents des services généraux qui avaient pris leur retraite durant l'exercice biennal 2002-2003. Cependant, 20 administrateurs du FNUAP et 5 agents des services généraux devaient prendre leur retraite entre 2002 et 2006. Le tableau ci-dessous présente une ventilation des agents qui prendront leur retraite, par catégorie et par année.

Tableau 5
Agents appelés à prendre leur retraite

<i>Classe</i>	<i>2002</i>	<i>2003</i>	<i>2004</i>	<i>2005</i>	<i>2006</i>	Total
SGA				1		1
D-2				1	1	2
D-1	1		3	3	6	13
P-5			2		2	4
L-5		2				2
Total des administrateurs	1	2	5	5	9	22
G-7			1			1
G-6				2	1	3
G-5				1		1
Total des agents des services généraux	0	0	1	3	1	5
Total de l'ensemble du personnel	1	2	6	8	10	27

195. Sur les 181 postes d'administrateurs actuellement occupés, 12 pour cent concernaient des personnes devant prendre leur retraite entre 2002 et 2006. Le taux de vacance de postes étant de 10,2 pour cent, le Comité craint que, sans une planification appropriée des remplacements, les postes non pourvus dans la

catégorie des administrateurs ne conduisent à des problèmes de continuité et de gestion des connaissances pour le FNUAP. Les informations pour 2002 et 2003 sont incluses car les agents concernés n'ont pas pris leur retraite comme prévu, leurs contrats ayant été prolongés jusqu'en 2004.

196. Le FNUAP, estimant que la question de la planification des remplacements était un problème majeur auquel devait faire face l'organisation à moyen et à long terme, a établi l'Unité de planification stratégique des ressources humaines, qui sera dotée de l'ensemble de ses effectifs au milieu de 2004. La stratégie du FNUAP dans le domaine des ressources humaines recommandait une approche de la gestion des ressources humaines fondée sur les compétences, y compris en ce qui concerne la planification des remplacements. Un cadre récapitulant les compétences de base et fonctionnelles de l'ensemble des agents a été établi en août 2003. Sur la base de ce cadre, un nouveau Système d'appréciation du comportement professionnel et de développement des compétences a été mis au point et est présenté à l'ensemble du personnel dans le cadre d'ateliers de transition. De l'avis du FNUAP, ce système pourrait servir de base au plan de remplacements. Il vise la mise en œuvre d'une politique du personnel globale (couvrant notamment les politiques de recrutement et de renouvellement) qui devrait être finalisée d'ici à la fin de 2004, le plan de remplacements devant, quant à lui, être finalisé au début de 2005, lorsqu'on disposera des informations en provenance du Système d'appréciation du comportement professionnel et de développement des compétences.

197. Le Comité a noté qu'il fallait en moyenne six mois pour pourvoir un poste vacant, depuis la date de la publication de l'avis de vacance de poste jusqu'à l'approbation par le Comité des nominations et promotions. Le Comité craint que des responsables de haut niveau ne soient amenés à quitter l'organisation avant que celle-ci ne leur ait trouvé un remplaçant.

198. Le FNUAP a souscrit à la recommandation du Comité visant à ce qu'il : a) réduise les délais de recrutement et b) intensifie ses efforts pour planifier les effectifs et les remplacements.

199. Le FNUAP a informé le Comité que la question des délais de recrutement serait l'une des priorités du nouveau Service de recrutement au sein du Département des ressources humaines. En outre, la planification des remplacements est une des questions dont l'étude a été confiée à un spécialiste des ressources humaines et constitue l'un des objectifs du Département des ressources humaines pour 2004.

Appréciation du comportement professionnel

200. Le rapport de notation constitue une appréciation du comportement professionnel d'un agent durant l'année par rapport à sa description de poste et à son propre plan d'évolution de carrière. Les résultats de l'examen annuel sont pris en compte pour la définition des objectifs de l'agent pour l'année suivante.

201. Le Comité a noté que, pour certains agents, l'entretien sur le rapport de notation pour 2002 avait eu lieu cinq mois après la fin de la période considérée. En outre, le rapport ne tient pas toujours compte des échanges de vues entre le supérieur hiérarchique et l'agent concernant le comportement professionnel durant l'année.

202. Les travaux sur la stratégie des ressources humaines, le cadre de compétences et un nouveau système d'évaluation du comportement professionnel et de

développement des compétences, ainsi que des réajustements majeurs intervenus au siège et sur le terrain, ont conduit à des retards dans la réalisation des évaluations du comportement professionnel ces deux dernières années.

203. Le FNUAP a informé le Comité que le Bureau des ressources humaines devait introduire le nouveau système d'évaluation en janvier 2004. Ce système a été conçu comme un système en ligne et prévoit des dates butoirs précises pour l'achèvement des diverses étapes de l'exercice. Un nouveau poste d'administrateur, qui devait être pourvu en juillet 2004, a été approuvé dans le budget 2004-2005 à cette fin.

204. Le Comité a noté que les délais fixés dans la circulaire du FNUAP UNFPA/CM/04/12, en date du 18 février 2004, pour ce qui est des évaluations pour 2003 n'avaient pas été respectés. En mai 2004, les dates fixées dans la circulaire n'étaient pas respectées pour les processus ci-après :

a) Les rapports de notation de tous les agents auraient dû être achevés et soumis aux supérieurs hiérarchiques directs avant le 23 février 2004.

b) Les rapports de notation pour l'ensemble des agents jusqu'au niveau P-4 auraient dû être achevés et soumis à la Division des ressources humaines, par l'intermédiaire des agents de liaison des divisions, pour examen par le Groupe d'étude de la gestion décentralisée avant le 12 mars 2004;

c) Les rapports de notation pour tous les représentants et agents au niveau P-5 et au-dessus auraient dû être achevés et soumis au Département des ressources humaines, par le biais des agents de liaison des divisions, pour examen par le Groupe d'examen de la gestion.

205. Le Comité félicite le FNUAP de ses plans destinés à améliorer le système de notation des fonctionnaires, bien que l'organisation n'ait pas révisé les délais pour la mise en œuvre du système.

206. Le FNUAP a souscrit à la recommandation du Comité visant à a) procéder aux évaluations annuelles du comportement professionnel de façon régulière afin que objectifs individuels pertinents et intéressants puissent être établis pour l'année suivante; b) revoir les dates butoirs fixées pour la mise en œuvre du système d'évaluation du comportement professionnel et c) assurer une surveillance régulière afin de garantir le respect des délais.

207. Le FNUAP a informé le Comité qu'il a commencé à mettre en œuvre la recommandation en revoyant les dates butoirs. L'une des principales tâches du spécialiste des ressources humaines recruté récemment sera d'assurer le respect en temps voulu des procédures établies.

Consultants, experts et personnel temporaire

208. Les engagements pour une durée limitée sont conçus comme un instrument de recrutement flexible pour des nominations d'une durée de six mois minimum et de trois ans maximum, et exceptionnellement de quatre ans. L'accord de services spéciaux permet le recrutement de personnes qualifiées pour l'exécution d'une série d'activités de courte durée, que ce soit dans le contexte de projets ou dans les bureaux de pays du FNUAP. Les consultants ainsi recrutés peuvent se voir proposer un contrat ou une série de contrats pour une période ne dépassant pas 11 mois consécutifs ou 239 jours de travail.

Engagements pour une durée limitée

209. En novembre 2003, le FNUAP a signé un accord de service avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour qu'il administre les engagements pour une durée limitée et les accords de services spéciaux. Le transfert à ce Bureau des contrats relatifs aux engagements pour une durée limitée a pris plusieurs mois car il a fallu mettre à jour les dossiers et dispositions concernant ces engagements. À compter de novembre 2003, tous les nouveaux recrutements sur des contrats de durée limitée devaient être traités à temps. Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets a appliqué son manuel de référence aux engagements pour une durée limitée, ce document servant de guide aux responsables autorisés à engager du personnel sur ce type de contrats. Le manuel de référence regroupe les politiques pertinentes du Bureau des services d'appui aux projets à respecter, les conditions à remplir et les procédures administratives à suivre pour le recrutement d'agents sur des contrats de durée limitée.

210. Contrairement aux procédures établies, des lettres de nomination pour les engagements de durée limitée n'étaient toujours pas signées avant le début du contrat. Les retards pouvaient aller de deux à quatre mois après la date effective de nomination. Dans certains cas, on ne trouvait pas de lettres de nomination dans les dossiers concernés. Afin d'éviter tout différend à l'avenir, les termes et conditions devaient être convenus et acceptés par écrit avant le début du contrat.

211. Alors qu'il est important que le FNUAP connaisse le volume et les détails de tous les engagements pour une durée limitée afin de maintenir un contrôle sur les dépenses, les aspects administratifs (forme du contrat, congés, durée de l'engagement) et le respect des politiques et procédures, aucune liste complète de ces engagements n'a pu être fournie.

212. Le FNUAP a souscrit à la recommandation du Conseil visant à : a) établir les contrats pour les consultants recrutés pour une durée limitée avant le début du travail, b) stocker dans un lieu et sous une forme appropriés tous les contrats et c) maintenir une liste à jour de tous les engagements pour une durée limitée.

Accords de services spéciaux

Paiement des rémunérations

213. Les sections 46 et 47 des directives du FNUAP sur le recrutement de consultants internationaux (utilisées du 1^{er} janvier 2002 au 31 octobre 2003) et les sections 5.9 et 28.0 des directives pertinentes du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets utilisées après le 1^{er} novembre 2003 ont déterminé les pièces à présenter pour que des paiements puissent être effectués au titre des accords de services spéciaux. Ces deux séries de directives exigent, avant le paiement de ces services, qu'une certification des services fournis dans le cadre de l'accord ait été établie de façon satisfaisante (rapport d'évaluation) et que des feuilles de présence aient été soumises. Le Comité a noté, toutefois, que les formulaires de notation du personnel n'étaient pas remplis et joints aux certificats des formulaires de paiement dans 82 pour cent des échantillons sélectionnés. En outre, les feuilles de présence n'étaient pas jointes au formulaire de paiement certifié.

214. Le FNUAP a souscrit à la recommandation du Comité visant à assurer le respect de toutes les directives applicables aux accords de services spéciaux concernant le comportement professionnel et la présence.

Conditions préalables à l'embauche

215. La section 9 des directives relatives aux accords de services spéciaux exige que tous les candidats prospectifs soumettent un certificat médical de bonne santé. Le recrutement d'individus en mauvaise santé pourrait entraîner des perturbations dans le travail pour lequel la personne a été recrutée. Le Comité a noté que des certificats médicaux ne figuraient pas toujours dans les dossiers.

216. Le FNUAP a souscrit à la recommandation du Comité visant à demander et à classer dans le dossier des certificats médicaux avant de recruter du personnel dans le cadre d'accords de services spéciaux, comme l'exigent les directives.

217. Le FNUAP a informé le Comité qu'il avait ultérieurement donné des instructions au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour qu'il fasse figurer des feuilles de présence et des rapports de notation dans les dossiers relatifs aux accords de services spéciaux et qu'il demande un certificat médical en tant que condition préalable au recrutement d'un consultant.

4. Formation

218. Le Comité estime que la formation du personnel est une question à laquelle doivent s'intéresser tous les organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Il a donc examiné les activités de formation du FNUAP qui dépendent du Service de l'apprentissage et de la formation, qui est une division du Bureau des ressources humaines du FNUAP. Cet examen a consisté à établir un diagnostic de la façon dont les activités de formation sont gérées au sein du FNUAP et des procédés et procédures utilisés à cet égard.

219. Pour l'exercice biennal 2002-2003, il n'a pas été possible d'obtenir facilement des rapports détaillant l'ensemble des dépenses engagées à des fins de formation. Le FNUAP était en train d'établir un rapport de dépenses, qui sera régulièrement mis à jour. Avec la mise en œuvre du système Atlas, on pensait qu'une fonction permettrait d'établir des rapports sur les dépenses de formation, mais il semblerait que cette fonction n'ait pas encore été testée. Ces dépenses ont été suivies en utilisant des feuilles de calcul Excel mais, en raison du grand nombre de bureaux de pays et de la capacité limitée du Service de formation, ces feuilles de calcul Excel n'ont pas été mises à jour et revues régulièrement.

220. Le FNUAP n'a pas utilisé les divers ratios disponibles comme instrument supplémentaire d'évaluation des résultats des activités de formation. Il a informé le Comité que l'utilisation de ces ratios ne pouvait se concevoir qu'avec la mise en œuvre d'une fonction d'établissement de rapports dans le système Atlas, expressément modifiée pour les besoins des activités d'apprentissage et de formation.

221. Si le Comité consultatif de recherche et de formation contribue dans une large mesure à déterminer l'orientation des programmes de formation du personnel du FNUAP, il n'a pas de mandat formel et sa composition n'est pas fixée non plus. Le Service de l'apprentissage et de l'organisation des carrières était en train de revoir le

mandat de ce Comité qu'il soumettra ensuite au Bureau des ressources humaines pour approbation. Il n'y avait pas de représentants du Conseil du personnel aux débats que le Comité consultatif de recherche et de formation a consacrés aux besoins dans le domaine de la formation.

222. Le FNUAP est en train d'établir un projet de stratégie dans le domaine des ressources humaines et de la formation. Un plan de travail pour 2004 couvrant les éléments clés de la stratégie de formation a été rédigé et a été soumis au Bureau des ressources humaines pour approbation en mai 2004. Après approbation, ce plan sera soumis individuellement à tous les membres du Comité exécutif du FNUAP avant de pouvoir devenir définitif.

223. Il est évident que le FNUAP a pris diverses mesures pour améliorer la qualité de sa Division de la formation. Il a notamment nommé un nouveau responsable du Service de l'organisation des carrières. Le Comité félicite le FNUAP de l'amélioration des structures actuelles d'apprentissage. Il a noté que l'importance d'une formation suffisante, de l'organisation des carrières et de l'évaluation de la mise en œuvre des activités de formation n'était pas suffisamment soulignée dans l'ensemble du FNUAP. Le budget de formation n'était pas expressément affecté au Service de l'apprentissage et de l'organisation des carrières. Ce Service, s'il n'est en mesure ni de contribuer directement aux questions de formation ni de gérer le budget formation, aura du mal à mettre en oeuvre de nouveaux programmes d'apprentissage et à suivre l'efficacité des activités de formation et d'organisation des carrières.

224. Le FNUAP a souscrit aux recommandations du Comité visant à :
a) accélérer l'établissement de rapports détaillant toutes les dépenses engagées à des fins de formation, y compris les ratios pertinents; b) accélérer la révision du mandat du Comité consultatif de recherche et de formation; c) assurer la participation d'un représentant du Conseil du personnel aux débats du Comité consultatif consacrés aux besoins en matière de formation; d) améliorer et mettre en oeuvre le plan de travail pour 2004 dès que possible; et e) faire connaître la stratégie en matière d'apprentissage dans l'ensemble de l'organisation, en veillant à ce que le Service de l'apprentissage et de la formation dispose des ressources et du mandat nécessaires pour mettre en oeuvre efficacement cette stratégie.

225. Le FNUAP a informé le Comité qu'il s'occupait de la recommandation (a), alors que les recommandations (b) et (c) avaient déjà été mises en œuvre. Pour ce qui est des recommandations (d) et (e), le plan de travail était en cours d'examen pour approbation et serait mis en œuvre et communiqué par la suite. En outre, les ateliers sur la transition étaient utilisés pour faire connaître la stratégie en matière d'apprentissage. Le FNUAP étudie aussi les ressources à la disposition du Service de l'apprentissage et de l'organisation des carrières eu égard aux tâches attribuées à ce service.

5. Voyages

226. Au deuxième semestre de 2002, le Bureau de l'audit et des études de performance,⁸ qui assurait auparavant l'audit interne des comptes du FNUAP, a

⁸ Les services d'audit interne étaient à l'époque assurés par le Bureau d'audit et des études de performance du PNUD.

réalisé un audit de gestion des voyages entrepris par le personnel du siège durant la période allant du 1^{er} janvier 2001 au 31 juillet 2002. L'objectif de cet examen était d'assurer le respect des politiques et procédures, l'adéquation des contrôles internes et l'efficacité des services et d'évaluer les avantages découlant de ces voyages. L'audit a été axé sur les voyages entrepris dans le cadre de missions par le personnel du siège.

227. L'opinion générale des vérificateurs internes a été que la gestion par le FNUAP des déplacements en mission du personnel du siège était déficiente. Les faiblesses des contrôles étaient suffisamment importantes pour avoir une incidence négative sur les résultats.

228. Ultérieurement, le FNUAP a révisé et renforcé ses contrôles pour remédier aux problèmes identifiés. Le Comité a suivi les conclusions de l'audit interne et a procédé à des vérifications supplémentaires durant la période postérieure à juillet 2002.

Vue d'ensemble

229. Les dépenses de voyage se sont élevées à 10 millions de dollars, soit quelque 1.3 pour cent des dépenses totales. Les divisions et bureaux du siège sont chargés de la gestion des voyages et de l'établissement de rapports sur les résultats obtenus.

230. La Section des voyages du PNUD est chargée de l'approbation des demandes de voyage émanant du FNUAP et de la délivrance des autorisations de voyage après vérification du respect des directives, politiques et procédures en la matière. En outre, cette Section a traité les avances consenties dans le cadre des voyages et les demandes de remboursement, géré l'accord avec l'agence de voyage et récupéré auprès du FNUAP la partie correspondante des dépenses d'administration. S'il n'y a pas d'accord spécifique couvrant les services de voyage fournis par le PNUD au FNUAP, ces services sont couverts par l'accord général concernant les services fournis par le PNUD au Fonds.

231. Ont été imputés au FNUAP 5 pour cent des coûts annuels totaux des activités de voyage du PNUD, soit 610 000 dollars pour l'exercice biennal 2002-2003. La part du FNUAP aussi bien dans le nombre de billets délivrés (1 003) que dans la valeur des billets délivrés (1,96 millions de dollars) représentait 14 pour cent du nombre total et de la valeur des billets achetés par le PNUD, le FNUAP et le Bureau des services d'appui aux projets.

232. Un nouveau système Web pour les voyages, fondé sur le système Atlas, devrait permettre de mieux suivre les pratiques en matière de voyage en général et l'efficacité du budget des voyages en particulier.

Analyse des dépenses de voyage

233. Sur le budget d'appui biennal, le FNUAP a dépensé 51 pour cent et 85 pour cent, respectivement, des montants prévus pour les voyages pour 2002 et 2003. Cependant, il n'a pas été mesuré d'indiquer le chiffre du budget global pour les voyages au titre des projets, car le budget de chaque projet est tributaire des plafonds imposés par programme ou des contributions aux fonds d'affectation spéciale. Le FNUAP a informé le Comité que, sauf pour les rubriques concernant expressément le budget des dépenses de voyage, ces dépenses étaient imputées à

d'autres rubriques comme les dépenses diverses, lorsque la personne qui voyage n'était pas un agent du FNUAP.

234. En 2002, les dépenses de voyage se sont chiffrées au total à 6 millions de dollars, dont 0,6 million de dollars ont été financés par le budget d'appui biennal et 5,4 millions de dollars par les projets. Des dépenses de 4 millions de dollars ont été engagées en 2003, dont 0,3 million de dollars financés par le budget d'appui biennal et 3,7 millions de dollars par les projets. Le total des dépenses de voyage en 2003 représentait une diminution de 33 pour cent par rapport à 2002.

235. Le FNUAP a souscrit à la recommandation du Comité visant à introduire des mécanismes de surveillance pour assurer que les voyages entrepris dans le cadre de projets n'entraînent pas des dépenses supérieures aux montants prévus à ce titre dans le budget.

Plans de voyage

236. Le Bureau de l'audit et des études de performance a considéré que l'établissement et l'utilisation de plans de voyage n'avaient pas contribué à l'efficacité de la planification des ressources en personnel et des ressources affectées aux voyages durant la période considérée. Le FNUAP a ultérieurement publié une circulaire UNFPA/CM/03/41, le 7 juillet 2003, qui contenait des directives pour remédier aux déficiences. Cependant, en avril 2004, un grand nombre des mêmes problèmes relatifs aux plans de voyage persistaient, comme indiqué ci-après :

- a) Le coût estimé des missions prévues n'était toujours pas indiqué;
- b) Certaines divisions soumettaient tardivement leurs plans de voyage aux Directeurs exécutifs adjoints (gestion et programme) pour autorisation;
- c) Les plans de voyage de cinq divisions durant la période allant du 1^{er} janvier 2003 à décembre 2003 n'avaient pas pu être examinés;
- d) Les codes des comptes budgétaires sur lesquels les dépenses des voyages devaient être imputées n'étaient pas indiqués dans certains plans de voyage;
- e) Certains plans de voyage étaient soumis après le voyage.

237. Dans son étude, le Bureau de l'audit et des études de performance a aussi constaté que des dépenses de voyage de 26 915 dollars étaient imputées à des projets dont les objectifs, plans de travail et budgets ne prévoyaient pas clairement ce type de dépenses. Le FNUAP n'a pas pu apporter la preuve que cette anomalie avait été résolue.

238. Le FNUAP a souscrit à la recommandation du Comité visant à établir des plans de voyage conformément à ses directives.

Administration des demandes de voyage

239. Le FNUAP a publié la circulaire UNFPA/CM/00/59, le 13 juillet 2002, indiquant que toutes les demandes de voyage devaient être soumises au moins trois semaines avant la date du départ afin de pouvoir prendre les billets d'avion les moins chers possibles. En cas de remise tardive des demandes de voyage, les agents devaient fournir une justification écrite. Dans un message en date du 16 octobre 2002, adressé à l'ensemble du personnel, le responsable du Groupe des

achats et de la gestion des bâtiments a déclaré que l'obligation de trois semaines restait totalement ignorée par la grande majorité des voyageurs et que le FNUAP avait encouru des dépenses considérables en raison de demandes de voyage de dernière minute. En outre, une étude du FNUAP réalisée en 2003 signalait que d'importantes économies auraient pu être réalisées si la règle de trois semaines avait été respectée, alors qu'une autre a recommandé que le délai soit porté à 25 jours. Des réunions ont eu lieu avec les chefs de division et l'agence de voyage pour sensibiliser les hauts responsables à l'importance de la réduction des dépenses de voyage, notamment en notifiant bien à l'avance les déplacements, en se montrant flexibles et en utilisant des itinéraires de remplacement. Le Comité a constaté que des demandes de voyage étaient encore soumises entre un et deux jours avant la date du départ.

240. Dans la plupart des cas, les agents se déplaçant ne fournissaient pas de justification écrite pour la soumission tardive des demandes de voyage. Cela faisait aussi peser des charges supplémentaires sur le Groupe des achats et de la gestion des bâtiments du FNUAP, la Section des voyages du PNUD et l'agence de voyage, qui devaient assurer l'organisation du voyage à temps pour le départ de l'agent concerné.

241. Le Comité recommande que le FNUAP fasse respecter ses directives concernant la soumission tardive des demandes de voyage.

242. Le FNUAP a informé le Comité qu'il continuerait de s'efforcer de faire respecter les règles concernant la soumission tardive de toutes les demandes de voyage. Toutes les demandes de voyage exigent une justification et doivent être autorisées par le Directeur exécutif adjoint compétent.

Soumission des bordereaux de remboursement des frais de voyage

243. Le Groupe des achats et de la gestion des bâtiments est chargé de faire savoir aux agents devant se déplacer que des avances ont été virées sur leur compte bancaire. Dans la notification, il est rappelé aux agents qu'ils doivent soumettre un bordereau de remboursement à leur retour.

244. Le Comité a étudié un échantillon de voyages entrepris en 2003 et a noté que, dans nombre de cas, les demandes de remboursement étaient soumises tardivement, entre 30 et 90 jours après le retour. Il y avait aussi des cas où les agents ayant voyagé avaient rempli des bordereaux de remboursement qui n'avaient pas été soumis au Groupe des achats et de la gestion des bâtiments, mais avaient été conservés dans les divisions d'origine. En outre, dans certains cas, les bordereaux de remboursement n'ont été établis qu'après l'audit par le Comité, même si le voyage avait été entrepris une année auparavant.

245. Faute des justificatifs correspondant aux voyages entrepris, on peut craindre que l'organisation ait financé des voyages qui n'ont jamais eu lieu ou que les voyages n'aient pas eu lieu selon les modalités autorisées.

246. Le Comité recommande que le FNUAP : a) renforce sa surveillance en vue de la présentation en temps voulu des bordereaux de remboursement des frais de voyage; b) veille à récupérer les sommes avancées non utilisées et c) dans la mesure du possible, s'abstienne d'autoriser des avances supplémentaires si les demandes de remboursement concernant des voyages antérieurs n'ont pas été soumises.

247. Le FNUAP a informé le Comité que son nouveau système Web avait amélioré son aptitude à suivre activement les dépenses et accéléré les rapprochements avec les sommes avancées, contribuant ainsi à un meilleur respect des règles par les agents effectuant des déplacements.

Déplacements en mission trop nombreux

248. Le Bureau de l'audit et des études de performance a noté que la gestion et la surveillance des activités dans trois divisions géographiques et dans deux services techniques avaient sans doute souffert du fait que les directeurs et les chefs avaient beaucoup voyagé durant la période considérée. Le Comité a noté que cette tendance s'était poursuivie durant l'exercice biennal 2002-2003, comme indiqué dans le tableau 6 ci-après. Le FNUAP n'avait pas cherché à optimiser le recours à des solutions de remplacement, comme les vidéoconférences.

Tableau 6
Déplacements en mission trop nombreux

<i>Titre</i>	<i>Nombre de jours en mission en 2002 (dollars É.-U.)</i>	<i>Coût en mission en 2002 (dollars É.-U.)</i>	<i>Jours en mission en 2003</i>	<i>Coût en mission en 2003 (dollars É.-U.)</i>	<i>Nombre total de jours en mission en 2002-2003</i>	<i>Coût total (dollars É.-U.)</i>
Directeur — Division A	101	60 105	99	90 406	200	150 511
Chef — Division B	73	24 683	123	64 993	196	89 676
Chef — Division C	96	50 033	100	69 919	196	119 952

249. **Le FNUAP a souscrit à la recommandation du Comité visant à évaluer les plans de travail futurs afin d'arriver aux résultats souhaités en utilisant d'autres moyens, y compris les vidéoconférences.**

6. Budgétisation axée sur les résultats

250. Le FNUAP était en train de concevoir et de mettre en œuvre une approche de budgétisation axée sur les résultats, conforme à son cadre de gestion. Il s'efforçait de mettre au point des grilles d'évaluation objectives pouvant être reliées à son budget d'appui biennal et à son cadre de financement pluriannuel. En outre, dans les années à venir, le FNUAP se propose de présenter les estimations du budget d'appui biennal et le cadre de financement pluriannuel à la même session du Conseil d'administration afin d'assurer une planification et une approbation d'ensemble.

251. Un groupe de travail sur le budget a été constitué en février 2004 afin de donner des conseils et de formuler des recommandations au Comité de gestion du FNUAP sur les questions liées au budget d'appui biennal. En particulier, le groupe de travail devait le conseiller sur le passage d'une approche budgétaire fondée sur les intrants à une approche fondée intégralement sur les résultats. Une amélioration des liens entre les ressources demandées et les résultats était attendue pour le budget d'appui biennal pour l'exercice 2006-2007.

252. En tant qu'instrument de la gestion axée sur les résultats, la budgétisation axée sur les résultats s'appuyait sur le cadre et les principes génériques de mise en œuvre suivants.

Planification

253. Le cadre de financement pluriannuel approuvé (2004-2007) est le plan stratégique à moyen terme du FNUAP, qui identifie les objectifs et les résultats et présente un ensemble d'indicateurs pour suivre les progrès vers la réalisation de ces résultats. Il contient aussi une section « gestion des résultats », qui met en évidence les principaux aspects de l'efficacité organisationnelle. Le cadre de financement pluriannuel et le cadre « gestion des résultats » devraient servir de base à l'établissement de rapports au Conseil d'administration.

254. Le FNUAP travaille avec d'autres organismes des Nations Unies en vue de l'établissement d'un cadre général pour le passage à la gestion et à la budgétisation axées sur les résultats. Une fois que cette structure conceptuelle sera finalisée, il s'emploiera à élaborer un plan qui réponde expressément à ses propres besoins et objectifs. Le FNUAP a aussi prévu d'engager des consultants extérieurs pour leur demander leur avis essentiellement sur son état de préparation et sur l'établissement d'une stratégie pour le passage à la budgétisation axée sur les résultats.

Surveillance

255. Le FNUAP a aussi prévu d'établir en 2004 des grilles d'évaluation objectives, qui devraient servir d'instrument de gestion des performances. Ses agents, au siège comme sur le terrain, ont choisi des indicateurs pour le cadre « gestion des résultats », qui seront pris en compte dans les grilles d'évaluation objectives. Une fois que les indicateurs auront été convenus, le FNUAP a prévu de mettre en œuvre ce système pour une période d'essai de six mois. Pour suivre les progrès réalisés dans le cadre des programmes ainsi que l'efficacité organisationnelle, le FNUAP se propose d'utiliser pleinement le système Atlas. Dans l'idéal, les grilles d'évaluation objectives devraient aussi être intégrées dans ce système.

256. Le FNUAP a souscrit à la recommandation du Comité visant à tester les instruments du système Atlas qui doivent faciliter la mise en œuvre de la budgétisation axée sur les résultats.

Rapports

257. Le FNUAP a proposé que soit présenté au Conseil d'administration tous les deux ans, à compter de 2005, un rapport d'ensemble sur le cadre de financement pluriannuel, qui couvrirait à la fois les résultats en matière de développement et l'efficacité de l'organisation. Les années où ce rapport ne serait pas présenté, le rapport de la Directrice exécutive au Conseil d'administration serait consacré à certaines questions liées au programme et à l'efficacité de l'organisation afin d'harmoniser les rapports du FNUAP et du PNUD. Cette proposition devait être soumise au Conseil d'administration pour approbation en juin 2004.

258. Le Conseil d'administration a demandé au FNUAP de revoir le système d'allocation des ressources aux bureaux de pays tous les cinq ans. Cet examen était en cours et le nouveau système devait être soumis au Conseil pour approbation en 2005 et mis en œuvre à compter de 2006. Le FNUAP se propose d'aligner les indicateurs, chaque fois que possible, sur le cadre de financement pluriannuel et les objectifs du Millénaire pour le développement. Il a aussi envisagé la possibilité d'utiliser le bureau de pays ou un organe qui en serait dérivé pour répartir les ressources du budget d'appui biennal, en plus des ressources de programme. Cela

permettrait une répartition de ces ressources plus adaptée aux besoins de développement et aux résultats escomptés.

259. L'adoption par le FNUAP de la gestion et de la budgétisation axées sur les résultats est étudiée dans le contexte le plus large du Comité de haut niveau chargé des questions de gestion. Le PNUD et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) travaillent avec le FNUAP à l'élaboration d'une approche stratégique conceptuelle de la gestion axée sur les résultats, adaptée aux domaines de travail du système des Nations Unies.

260. Le Comité encourage le FNUAP à poursuivre le développement de la gestion et de la budgétisation axées sur les résultats, en coordination avec d'autres organismes, afin de tirer parti des pratiques optimales et des enseignements accumulés.

261. Le FNUAP a prévu d'utiliser le système Atlas pour procéder à une analyse des besoins et à un exercice de configuration dans la perspective de la préparation du budget d'appui biennal pour 2006-2007. Le système devrait aussi être utilisé pour l'établissement de grilles d'évaluation objectives, en concevant initialement un modèle de base, à partir duquel un système plus élaboré serait constitué à l'aide des données venant automatiquement de l'entrepôt de données.

7. Fonction de gestion de la trésorerie

262. Le service financier du PNUD fournit aussi des services à d'autres organismes des Nations Unies, comme le FNUAP et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, dans les domaines de la gestion des liquidités et des devises. Le Comité a réalisé un examen à haut niveau des activités de gestion de trésorerie du PNUD et a fait plusieurs recommandations concernant les principaux risques opérationnels et la mise en place de contrôles se conformant aux pratiques optimales. Le FNUAP pourrait aussi être concerné par ces risques.

263. Le FNUAP sous-traite au PNUD les fonctions de gestion de sa trésorerie, mais reste en fin de compte responsable des activités en question qui concernent ses opérations. Si un accord sur le niveau de service existe bien avec le PNUD, cet accord pourrait devoir être révisé sur la base des recommandations du Comité et compte tenu de l'introduction du système Atlas.

264. Le FNUAP a souscrit à la recommandation du Comité visant à : a) étudier l'incidence des conclusions du Comité concernant la gestion du service financier du PNUD afin de bien comprendre tous les risques encourus par le FNUAP; b) mettre en place les contrôles requis le cas échéant; et c) revoir l'accord sur le niveau de service avec le PNUD de façon à définir les responsabilités de chaque partie.

8. Contrôle interne

Charte d'audit

265. L'audit interne est une activité d'assurance et de conseil indépendante et objective destinée à ajouter de la valeur et à améliorer les opérations d'une organisation. Elle aide une organisation à atteindre ses objectifs en favorisant une approche systématique et disciplinée pour évaluer et améliorer l'efficacité de la gestion des risques, du contrôle et de la gouvernance.

266. Les fonctions d'audit interne du FNUAP étaient sous-traitées au PNUD jusqu'au 1^{er} janvier 2003. Par la suite, une fois le principe approuvé par le Conseil d'administration en septembre 2002, cette fonction a été incorporée dans la nouvelle Division des services de contrôle interne, qui exerce des fonctions de contrôle et d'évaluation ainsi que d'audit.

267. Pour ses activités d'audit interne, le FNUAP a adopté les normes de l'Institut des auditeurs internes. Cet institut prescrit que l'objectif, la justification et les responsabilités de la fonction d'audit interne sont définis dans un document écrit (charte) approuvé par le comité d'audit ou (dans ce cas le comité de contrôle) et mis à jour tous les ans. Ce document est aussi utilisé pour faire connaître au personnel de l'organisation le rôle et l'importance de la fonction d'audit interne.

268. Le responsable du Service d'audit est membre du Comité de gestion et participe donc aux délibérations sur les politiques et procédures concernant les questions de gestion. Sans une charte détaillée, les véritables fonctions, objectifs et caractéristiques positives de la fonction d'audit interne pourraient être mal compris par la direction, l'indépendance étant aussi éventuellement compromise.

269. Dans les fonctions d'audit interne du FNUAP, qui sont définies dans sa circulaire UNFPA/CM/03/4 du 21 janvier 2003, entrent les analyses de risque, les systèmes de contrôle d'accès, l'audit de la direction, la surveillance des services rendus par les centres d'audit régionaux du PNUD conseillant la direction du FNUAP, le suivi des audits des projets réalisés par les gouvernements et les organisations non gouvernementales, la surveillance de la mise en œuvre des recommandations d'audit et la réalisation/l'organisation d'enquêtes spéciales.

270. Le Comité de contrôle n'a pas défini expressément et de façon détaillée la place occupée par l'audit interne dans la structure organisationnelle du FNUAP et il n'a pas non plus donné l'autorisation aux vérificateurs internes d'accéder aux fichiers, au personnel et aux actifs. Bien que ce Comité ait approuvé en novembre 2003 le plan d'audit interne pour 2004, la portée des activités prévues n'a été ni définie ni expliquée en détail. La circulaire n'a pas été révisée depuis janvier 2003 et les évolutions importantes exposées dans le plan d'audit n'ont pas été communiquées aux autres services du FNUAP.

271. Les vérificateurs internes n'ont pas participé à des activités où ils auraient pu apporter une contribution positive, comme le réexamen des politiques et procédures en place pour assurer la transition sans heurt au système Atlas ou l'analyse de l'opération de nettoyage des bases de données indispensable à la migration vers le système.

272. Le FNUAP a souscrit à la recommandation du Comité visant à : (a) mettre au point une charte de l'audit interne, précisant l'objectif, la justification et les responsabilités de la fonction d'audit interne; et (b) sensibiliser le personnel au rôle et à l'incidence positive des activités d'audit interne.

273. Le FNUAP a informé le Comité qu'une charte de l'audit serait élaborée en 2004 et préciserait l'objectif, la justification et les responsabilités du Service de l'audit.

Capacité de contrôle

274. Le Service du contrôle interne et de l'évaluation disposait de postes autorisés pour un responsable, deux conseillers en évaluation et deux agents des services d'appui. Le Service d'audit disposait de postes autorisés pour un responsable, quatre spécialistes de l'audit et deux agents des services d'appui. Les services d'audit interne ont aussi été externalisés en Asie, dans le Pacifique et dans les États arabes pour un coût budgétisé de 176 000 dollars. En outre, le FNUAP a alloué 304 500 dollars au PNUD pour couvrir le coût des services d'audit fournis par les centres régionaux de services d'audit du PNUD.

275. Au Service du contrôle interne et de l'évaluation, un des postes de conseiller en évaluation est resté vacant pendant trois mois, alors qu'un des postes d'agent des services généraux est resté vacant durant tout 2003. Au Service d'audit, deux postes de spécialistes de l'audit sont restés vacants pendant l'ensemble de l'année et un pendant six mois. Le Comité a noté avec satisfaction que les trois postes de spécialistes de l'audit ont été pourvus en 2004. À compter de janvier 2004, les effectifs autorisés de la Division des services de contrôle interne ont été augmentés d'un nouveau poste de spécialiste de l'audit au Service de l'audit et d'un nouveau poste de conseiller en évaluation au Service du contrôle interne et de l'évaluation. La Division des services de contrôle interne était en train d'établir pour avril 2004 une liste succincte des candidats.

276. Le Comité a examiné les résultats de l'audit interne durant l'exercice, comme indiqué ci-après :

Tableau 7
Rapports d'audit publiés en 2002-2003

<i>Services d'audit interne et de contrôle fournis</i>	<i>Rapports publiés</i>		
	<i>2002</i>	<i>2003</i>	<i>Total</i>
Études de gestion et services consultatifs	10	4	14
Audits internes/examens des fonctions	1	1	2
Audits internes/examens des bureaux de pays	27	18	45
Total	38	23	61

Rapports de contrôle

277. Sur les 61 audits et examens de gestion consacrés au FNUAP, trois portaient sur le siège. Comme lors de l'exercice biennal précédent, il n'a été procédé à aucune évaluation de la fiabilité des données comptables et autres utilisées par le FNUAP pour établir ses états financiers.

278. Le FNUAP a fait part au Comité des deux raisons essentielles expliquant la diminution de 39 pour cent du nombre de rapports d'audit publiés en 2003 (23) par rapport à 2002 (38) : (a) une capacité insuffisante et (b) l'incidence de la restructuration du Bureau de l'audit et des études de performance du PNUD en 2003, qui a entraîné une perturbation des services d'audit interne fournis par les centres régionaux de services d'audit.

279. Le FNUAP a souscrit à la recommandation du Comité visant à : (a) faire en sorte que les postes vacants de la Division des services de contrôle interne soient pourvus rapidement et (b) améliorer la couverture des audits visant à déterminer la fiabilité des données comptables et autres données utilisées pour établir les états financiers.

Évaluation des bureaux de pays

280. Pour chaque bureau de pays, la Division des services de contrôle interne a évalué la qualité des contrôles internes en utilisant le système de notation suivant : satisfaisant; partiellement satisfaisant et déficient. Les rapports d'audits spéciaux ne sont pas notés. Le tableau 8 indique les notes obtenues par les rapports d'audit interne des bureaux de pays du FNUAP au cours de l'exercice biennal.

Tableau 8
Évaluation des bureaux de pays

<i>Année</i>	<i>Satisfaisant</i>	<i>Partiellement satisfaisant</i>	<i>Déficient</i>	<i>Total</i>
2002	14	22	5	41
2003	7	11	4	22

281. Le Comité a noté que la qualité des contrôles internes avait été jugée insuffisante dans 42 (67 pour cent) des bureaux de pays ayant fait l'objet d'un audit. Un total de 2 093 recommandations ont été formulées en 2002 et 2003.

282. Au paragraphe 112 de son rapport précédent, le Comité a recommandé que le FNUAP veille à ce que tous les bureaux de pays l'informent de la suite donnée à toutes les recommandations qui n'ont pas été intégralement appliquées et leur impose des délais pour qu'ils répondent sans retard.

283. Comme mentionné précédemment, le FNUAP a intégré les détails des recommandations et des mesures auxquelles elles ont donné lieu dans le Système complet de bases de données sur les audits et les recommandations. Les bureaux de pays ont un accès direct (par l'Internet) à cette base de données et il leur appartient d'actualiser en ligne les données relatives à l'application des recommandations d'audit qui les concernent. Le suivi des progrès des recommandations a été délégué par le FNUAP aux unités géographiques.

284. En juillet 2003, la Division des services de contrôle interne a demandé aux divisions géographiques de présenter, d'ici à septembre 2003, un rapport d'étape sur la mise en œuvre des recommandations d'audit interne. Les quatre divisions géographiques n'ont répondu qu'en février 2004, quelque six mois après la date demandée. Le Comité a noté des incohérences dans les détails de ces rapports et a aussi remarqué que les bureaux de pays ne fournissaient pas toujours les données requises. Dans d'autres cas, les bureaux soumettaient les données directement à la division géographique sans les introduire dans la base. Un rapport a aussi noté que la division géographique avait passé en revue la mise en œuvre des recommandations seulement de façon aléatoire.

285. Si le Comité reconnaît qu'une certaine forme de surveillance a bien été exercée par les divisions géographiques, les recommandations d'audit interne n'étaient pas systématiquement et régulièrement suivies.

286. Le FNUAP a souscrit à la recommandation du Comité visant à : (a) suivre systématiquement la mise en œuvre des recommandations d'audit interne; (b) faire en sorte que toutes les recommandations et les actions de suivi soient enregistrées dans le Système complet de bases de données sur les audits et (c) continuer de charger la Section de l'audit interne de la surveillance des actions de suivi des unités géographiques.

287. Le FNUAP a informé le Comité que le Service de l'audit continuerait à surveiller les actions de suivi des recommandations par les divisions géographiques.

9. Services communs

288. Au paragraphe 97 de son rapport précédent, le Comité a recommandé que le FNUAP arrête des accords sur le niveau de service avec le PNUD pour faire en sorte que les services fournis et leur coût soient définis, et qu'il soit à même de rendre pleinement compte des transactions effectuées en son nom.

289. Un mémorandum d'accord (récupération des coûts par le PNUD pour les services rendus au niveau du pays – liste universelle des prix) a été signé entre le FNUAP et le PNUD en juillet 2003, s'appliquant rétrospectivement à compter du 1^{er} janvier 2003. Cet accord établissait les coûts standards des services fournis par le PNUD au FNUAP au niveau des bureaux de pays, sur la base de la méthode du véritable coût horaire.

290. Pour les services fournis par le PNUD au FNUAP au niveau du siège, un autre mémorandum d'accord, établissant les principes généraux régissant les dispositifs de remboursement pour les services rendus par le PNUD, a été signé le 20 février 2003. Cet accord définit les principes et la méthode applicables à la récupération des coûts entre le PNUD et le FNUAP.

291. Si ces accords ont couvert les problèmes de coûts, ils n'ont pas répondu totalement à la recommandation du Comité. Il n'y a encore pas d'accord entre le FNUAP et le PNUD définissant les services et les responsabilités spécifiques. Les services fournis par le PNUD au niveau des bureaux de pays concernent notamment les paiements, les recrutements, la gestion du personnel, la délivrance de papiers d'identité, les permis pour les conducteurs locaux, l'enregistrement des véhicules, la délivrance de visas, l'organisation des voyages, les achats, la cession du matériel et l'organisation des expéditions. Au niveau du siège, les services fournis concernent notamment les fonctions de trésorerie, les services juridiques et d'achat, certaines activités liées aux ressources humaines et la mise en œuvre du système Atlas. Les services communs continuent de fonctionner sans accord sur les résultats attendus dans les domaines de la reddition comptable et des mesures de performance.

292. Le FNUAP et le PNUD sont convenus de différer la finalisation des accords sur le niveau de service en attendant l'introduction du système Atlas en janvier 2004. Ils étaient tous deux d'avis que ce système entraînerait des modifications importantes dans la répartition des tâches entre les organismes ainsi que dans les prix et qu'en conséquence il ne serait pas efficace d'établir des accords sur le niveau de service fondés sur des systèmes et procédés qui n'auraient plus cours. Le FNUAP a rencontré le PNUD en avril 2004 et un groupe de travail a été

constitué. Le FNUAP espère que des accords sur le niveau de service seront conclus d'ici à juillet 2004.

10. Rapports aux donateurs

293. Le FNUAP reçoit des contributions des donateurs au titre des ressources ordinaires et des autres ressources. Les contributions reçues pour les autres ressources concernent notamment les fonds d'affectation spéciale et les activités de cofinancement. Ces contributions sont réservées pour des projets spécifiques pour lesquels les donateurs ont passé des accords avec le FNUAP. Dans la majorité des accords, le donateur exige du FNUAP deux types de rapports, à savoir un rapport financier et un rapport sur les progrès (technique).

294. Dans le cas de tous les accords retenus dans notre échantillon, le FNUAP s'est acquitté de ses obligations pour ce qui est de la communication des rapports financiers. Les rapports techniques font le point des progrès effectivement réalisés dans la mise en œuvre du projet concerné. Un volume important de rapports sur les progrès sont établis directement par les bureaux de pays du FNUAP. Les rapports sur les progrès communiqués aux donateurs n'ont pas été surveillés par une unité du siège ni transmis à une telle unité. Il n'a donc pas été possible de déterminer si tous les rapports requis sur les progrès ont bien été établis durant l'année. On ne peut déterminer qu'il y a des rapports en souffrance que lorsque les donateurs en informent le siège du FNUAP.

295. Le FNUAP a souscrit à la recommandation du Comité visant à mettre en œuvre des procédures pour surveiller la publication des rapports sur les progrès, demandés dans les accords avec les donateurs.

11. Achats

296. Au paragraphe 105 de son rapport précédent, le Comité a recommandé que tous les bureaux de pays du FNUAP établissent des rapports de réception et d'inspection dans les trois semaines suivant la livraison des marchandises ou la prestation des services et communique ses rapports au Groupe des achats du siège, conformément au Manuel des achats du FNUAP.

297. Le FNUAP a noté sur la base d'un échantillon choisi que les rapports de réception et d'inspection pour 19 des 20 produits (95 pour cent) ne figuraient pas dans les dossiers. Il s'agissait des cas où le siège s'était procuré des produits au nom des bureaux de pays et où les bureaux de pays n'avaient pas communiqué les rapports correspondants au siège.

298. De longs retards et des procédures de suivi inadéquates pourraient compromettre les possibilités de recours du FNUAP contre les fournisseurs lorsque des produits endommagés sont livrés.

299. Le FNUAP rappelle sa recommandation selon laquelle les bureaux de pays du FNUAP doivent établir des rapports de réception et d'inspection dans les trois semaines suivant la livraison des marchandises ou la prestation des services et communiquer ces rapports au Groupe des achats du siège. Le Comité recommande en outre que le siège du FNUAP surveille la soumission des rapports de réception et d'inspection et donne suite en cas de non réception des rapports.

300. Le FNUAP a informé le Comité que les bureaux de pays avaient été informés à plusieurs reprises de la nécessité d'établir des rapports de réception et d'inspection. En outre, le système Atlas permet la production d'un rapport, qui indique les bons de commande qui ont été établis et pour lesquels des rapports de réception et d'inspection n'ont pas été soumis. La présentation de ces rapports doit être suivie par la Section des achats sur une base mensuelle.

301. Au paragraphe 107 de son rapport précédent, le Comité a réitéré sa recommandation selon laquelle le FNUAP devrait mettre au point un système formel d'évaluation de la prestation de ses fournisseurs. Le FNUAP disposait d'une liste approuvée de fournisseurs, réévaluée tous les 18 mois. Cependant, les politiques et les procédures ne mentionnaient pas la nécessité d'une telle réévaluation. Si l'annexe II du Manuel des politiques du FNUAP en matière d'achats fournit des directives sur les délais d'approvisionnement, la Section des achats du FNUAP ne suit pas la progression des bons de commande. La qualité des biens livrés et le respect des spécifications ne sont pas non plus surveillés.

302. Les informations sur les délais d'approvisionnement et la qualité des biens livrés sont importantes pour évaluer les fournisseurs auxquels le FNUAP fait appel. Le recours aux fournisseurs qui se sont révélés économiques et efficaces contribuerait à éviter de longs délais d'approvisionnement.

303. Le FNUAP a souscrit à la recommandation du Comité visant à mettre en œuvre des procédures pour : (a) surveiller et suivre la progression des bons de commande; et (b) rassembler des informations sur les pratiques concernant l'utilisation d'une liste approuvée de fournisseurs dans le cadre des politiques d'achat du FNUAP afin d'assurer la cohérence et la transparence.

304. Le FNUAP a informé le Comité que les procédures d'achat qui étaient examinées incorporeraient cet aspect du processus.

12. Cas de fraude avérée ou présumée

305. Le FNUAP a fourni au Comité des commissaires aux comptes un résumé des cas de fraude avérée ou présumée signalés durant l'exercice biennal 2002-2003. Le Comité a noté que seulement 99 des 146 bureaux de pays avaient fourni ces informations au siège. Il a considéré en conséquence que le résumé fourni par le FNUAP pourrait ne pas couvrir tous les cas de fraude avérée ou présumée pour l'exercice biennal 2002-2003.

306. Le FNUAP a souscrit à la recommandation du Comité visant à obtenir les rapports manquants sur les cas de fraude avérée ou présumée auprès des bureaux de pays et à prendre les mesures qui s'imposent pour faire face aux cas signalés en suspens.

307. Des cas de fraude ont été signalés par cinq des bureaux de pays. Le FNUAP n'a pu, toutefois, fournir au Comité des informations que sur les cas de fraude signalés pour deux bureaux, comme indiqué ci-après:

a) Durant l'exécution de trois projets en Bolivie, on a constaté la manipulation de documents publics, y compris des documents d'offres et des factures, ainsi que la falsification de signatures sur les feuilles de paie pour les indemnités de subsistance journalières. Ces fraudes ont entraîné un détournement de fonds de 18 784 dollars au total. Le FNUAP a informé le Comité que cette somme

avait été récupéré dans son intégralité auprès de l'individu concerné, dont le contrat de service, qui expirait le 30 juin 2003, n'a pas été renouvelé;

b) L'utilisation frauduleuse de téléphones cellulaires en Afghanistan s'était traduite par un coût de 63 680 dollars. Le FNUAP a informé le Comité que des cartes SIM avaient été volées dans les téléphones envoyés à réparer. Il n'était pas possible de déterminer les responsabilités et, en conséquence, la somme en question était jugée irrécupérable.

308. Le FNUAP a souscrit à la recommandation du Conseil visant à fournir tous les détails voulus sur les cas de fraude avérée ou présumée.

309. Le Comité a aussi souhaité savoir où en était la situation concernant les cas de fraude avérée ou présumée visés dans les Par. 115 à 118 de son rapport précédent, qui signalait 21 cas (7 portant sur un montant total de 33 386 dollars et le reste sur un montant encore à déterminer). Le FNUAP n'a pu fournir au Comité aucune précision sur les actions de suivi et la situation concernant les cas susmentionnés.

310. Au paragraphe 116 de son rapport précédent, le Comité signalait aussi un cas en suspens concernant la récupération auprès d'un fournisseur d'un trop-payé au cours de l'exercice biennal 1998-1999 qui pourrait atteindre 1.8 million de dollars. Le FNUAP a informé le Comité que si certains progrès avaient été faits le cas était encore en cours d'examen.

Stratégie de prévention de la fraude

311. Au paragraphe 118 de son rapport précédent, le Comité a recommandé que le FNUAP élabore un plan de lutte anti-fraude qui comprendrait des mesures de sensibilisation. Pour élaborer ce plan, le Comité a recommandé que le FNUAP examine ses différents aspects avec les services concernés de l'Organisation des Nations Unies et des autres fonds et programmes, afin de tirer parti, le cas échéant, des meilleures pratiques concernant certains éléments spécifiques ou l'ensemble des éléments de la lutte anti-fraude.

312. Le FNUAP, en concertation avec le PNUD et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, a mis au point une stratégie de prévention de la fraude, qui prévoyait la formation du personnel sur les principes de sensibilisation à la fraude d'ici à 2005, la publication d'un manuel sur la prévention de la fraude aussi d'ici à 2005 et l'établissement d'une ligne de téléphone d'urgence (pas de date précisée). Le Comité a noté que la stratégie devait être approuvée d'ici à mai 2004.

313. Le FNUAP, en concertation avec le PNUD et le Bureau des Nations Unies pour les services au projet, a élaboré une déclaration de politique générale sur la lutte contre la fraude, qui était en attente d'approbation. Le FNUAP a indiqué qu'il se proposait de finaliser cette déclaration et de la faire connaître aux agents d'ici au milieu de 2004.

314. Le FNUAP a souscrit la recommandation du Comité visant, en concertation avec le PNUD et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, à intensifier ses efforts de façon à finaliser la stratégie de prévention de la fraude et la déclaration de politique générale en matière de fraude.

D. Remerciements

315. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population et les membres de son personnel de l'aide qu'ils ont apportée à ses équipes et de l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve.

Le Vérificateur général des comptes
de la République sud-africaine
(*Signé*) Shauket A. **Fakie**

Le Président de la Commission
de vérification des comptes
des Philippines
(*Signé*) Guillermo N. **Carague**

Le Premier président de la Cour
des comptes de la France
(*Signé*) François **Logerot**

Le 9 juillet 2004

Note: Les commissaires n'ont signé que la version originale anglaise de l'opinion.

Annexe

État récapitulatif de la mise en œuvre des recommandations formulées pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001^a

<i>Objet</i>	<i>Mise en œuvre achevée</i>	<i>En cours de mise en œuvre</i>	<i>Non-mise en œuvre</i>	Total	<i>Par. correspondants du présent rapport</i>
Vue d'ensemble de la situation financière	Par. 17			1	–
Systemes de forces et moyens en attente des Nations Unies	Par. 21 Par. 23 Par. 25			3	–
Rapprochements	Par. 31	Par. 29		2	Par. 52-53
Prestations de fin de service		Par. 33		1	Par. 59-62
Comptes débiteurs		Par. 35		1	Par. 73-75
Réserve pour les locaux hors siège	Par. 38			1	-
Financement des bureaux de pays	Par. 40			1	-
Fonds d'affectation spéciale		Par. 43		1	Par. 68-72
Dépenses afférentes aux programmes	Par. 86	Par. 59 Par. 61 Par. 63 Par. 69 Par. 72 Par. 75 Par. 78 Par. 80 Par. 89 Par. 91 Par. 93		12	Par. 79-84 Par. 85-88 Par. 89-92 Par. 93-98 Par. 99-102 Par. 109-112 Par. 103-108 Par. 113-118 Par. 119-120 Par. 121-124 Par. 125-128
Services partagés		Par. 97 Par. 99		2	Par. 288-292
Gestion du matériel		Par. 103		1	Par. 34-51
Achats		Par. 105 Par. 107		2	Par. 296-300 Par. 301-304
Rapports de contrôle interne		Par. 112		1	Par. 281-287
Technologies de l'information et des communications		Par. 114		1	Par. 130-131

<i>Objet</i>	<i>Mise en œuvre achevée</i>	<i>En cours de mise en œuvre</i>	<i>Non-mise en œuvre</i>	Total	<i>Par. correspondants du présent rapport</i>
Cas de fraude avérée ou présumée		Par. 118		1	Par. 311-314
Total	8	23	0	31	
Pourcentage	26	74	0	100	

^a Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément N° 5G (A/57/5/Add.7)*.

Chapitre III

Opinion des commissaires aux comptes

Nous avons examiné les états financiers du Fonds des Nations Unies pour la population pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003, numérotés de I à IV, ainsi que les tableaux, numérotés de 1 à 8, et les notes y relatives qui figurent dans le présent document. Ces états financiers ont été établis sous la responsabilité de la Directive exécutive. Il nous appartient d'exprimer, sur la base de notre vérification, une opinion sur ces états financiers.

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes communes du Groupe des vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique, et aux normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nos travaux soient organisés et exécutés de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitude significative. Une vérification consiste notamment à examiner, par sondage et dans la mesure jugée nécessaire par le vérificateur compte tenu des circonstances, les justificatifs des montants et autres données figurant dans les états financiers. Elle consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives faites par la Directrice exécutive, et à évaluer la présentation générale des états financiers. Nous estimons que la vérification que nous avons effectuée constitue une base raisonnable sur laquelle fonder la présente opinion.

Notre opinion est que les états financiers donnent pour tous les éléments de caractère significatif une image fidèle de la situation financière au 31 décembre 2003 ainsi que du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, et qu'ils ont été établis conformément aux conventions comptables du Fonds des Nations Unies pour la population énoncées dans la note 2 relative aux états financiers, qui ont été appliquées de la même manière que pour l'exercice précédent.

Sans assortir notre opinion de réserves, nous appelons l'attention sur nos constatations concernant les aspects suivants :

a) Il n'a pas été possible de vérifier avec une assurance suffisante la validité, l'exactitude et l'exhaustivité du chiffre de 57,5 millions de dollars indiqué pour le matériel durable dans la note 25 des états financiers;

b) Un non-rapprochement de certains soldes interinstitutions perdure parfois depuis longtemps, alors que les soldes des comptes des autres organismes pourraient aussi ne pas être exacts. La valeur de ces soldes apparaissant dans les états financiers pourrait donc ne pas correspondre à la réalité; et

c) Le FNUAP a mis en œuvre un nouveau système de planification des ressources en janvier 2004. Or, le Comité a noté des déficiences de contrôle et, en particulier, l'absence d'un dispositif de contrôle interne validé de façon indépendante. Cet aspect, relevé après la date de clôture des états financiers, est considéré comme représentant un risque significatif pour les opérations du FNUAP.

En outre, nous estimons que les opérations du Fonds des Nations Unies pour la population qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre vérification ont été, pour tous les aspects significatifs, conformes au Règlement financier et aux autorisations de l'organe délibérant.

Conformément à l'article VII du Règlement financier, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre vérification des états financiers du Fonds des Nations Unies pour la population.

Le Vérificateur général des comptes
de la République sud africaine
(*Signé*) Shauket A. **Fakie**

Le Président de la Commission
de vérification des comptes
des Philippines
(*Signé*) Guillermo N. **Carague**

Le Premier président de la Cour
des comptes de la France
(*Signé*) François **Logerot**

Le 9 juillet 2004

Note: Les commissaires n'ont signé que la version originale anglaise de l'opinion.

Chapitre IV

Certification des états financiers

Le 30 avril 2004

Je certifie qu'à ma connaissance et d'après les informations dont je dispose, toutes les opérations pertinentes ont été correctement comptabilisées dans les écritures comptables et que les états financiers ci-joints en rendent bien compte.

Je certifie que :

- La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des renseignements financiers figurant dans les présents états financiers.
- Les états financiers ont été établis conformément aux normes comptables du système des Nations Unies et comprennent certains montants qui sont fondés sur les estimations et avis de la Direction.
- Les procédures comptables et les systèmes connexes de contrôle interne donnent une assurance raisonnable que les actifs sont sauvegardés, que les écritures comptables reflètent convenablement toutes les transactions et que, dans l'ensemble, les politiques et procédures sont mises en œuvre dans le cadre d'une séparation appropriée des tâches. Le Vérificateur interne examine en permanence les systèmes comptables et de contrôle. De nouvelles améliorations sont mises en œuvre dans certains domaines.
- La direction a fourni au Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et au Vérificateur interne un accès libre et intégral à toutes les pièces comptables et financières.
- Les recommandations du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et du Vérificateur interne sont examinées par la direction. Les procédures de contrôle ont été révisées ou sont en cours de révision, selon qu'il convient, en réponse à ces recommandations.

J'ai reçu une lettre de certification du Directeur du Bureau des finances et des services administratifs du PNUD, qui donne les mêmes assurances concernant les procédures comptables du PNUD et les systèmes connexes de contrôle applicables dans le cas des services fournis par le PNUD au FNUAP, conformément à l'accord de gestion actuellement en vigueur et à ses modifications ultérieures ainsi qu'à la règle 116.2 de gestion financière du FNUAP.

Le Directeur de la Division des services de gestion
(Signé) Subbash K. Gupta

Le Président du Comité des commissaires aux comptes
Organisation des Nations Unies
New York.

Chapitre V

États financiers de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003*

État 1

**Recettes et dépenses et soldes des fonds de l'exercice biennal clos
le 31 décembre 2003**

1.1 Vue d'ensemble

		<i>Ressources ordinaires</i>		<i>Autres ressources</i>	
		<i>2002-2003</i>	<i>2000-2001</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2000-2001</i>
Recettes					
Contributions	Tableau 1	528 195	520 365	213 118	266 596
Ajustements de change		10 399	(5 471)	–	–
Contributions – montant net		538 594	514 894	213 118	266 596
Intérêts créditeurs		8 338	13 264	5 401	10 955
Recettes diverses	Tableau 2	5 208	4 421	61	323
Total des recettes		552 140	532 579	218 580	277 874
Dépenses					
Activités de programme	Tableaux 3, 4	379 983	299 173	222 538	186 902
Programme consultatif technique	Note 2 I)	31 389	35 133	34	309
Services d'appui aux projets					
– Agents de réalisations	Note 2 j)	2 919	3 109	1 517	1 397
– FNUAP	Notes 2 j), 11	7 234	6 774	1 305	938
Dépenses de programme		421 525	344 189	225 394	189 546
Budget d'appui biennal, montant net	Tableau 5, note 11	132 827	113 519	–	–
Mise en oeuvre du système de planification des ressources	Note 12	7 322	–	–	–
Prestations versées à la cessation de service	Note 13	1 777	–	–	–
Dépenses diverses	Tableau 2	58	7 469	1 053	542
Total des dépenses		563 510	465 177	226 447	190 088

* Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

	<i>Ressources ordinaires</i>		<i>Autres ressources</i>	
	<i>2002-2003</i>	<i>2000-2001</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2000-2001</i>
Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses	(11 370)	67 402	(7 867)	87 786
Provision en cas de recouvrement douteux des contributions à recevoir	Note 7	734	–	–
Ajustements au titre des exercices antérieurs	Note 9	17	(162)	–
Excédent (déficit) net des recettes par rapport aux dépenses	(12 121)	67 402	(7 705)	87 786
Solde des fonds au 1 ^{er} janvier		39 872	–	137 575
Sommes virées ou prélevées sur les réserves				
– Sommes virées sur la réserve pour les locaux hors siège		(2 196)	–	–
– Sommes virées ou prélevées sur la réserve opérationnelle		(6 039)	(27 791)	–
Remboursement aux donateurs		(26)	–	(11 280)
Virements entre ressources du FNUAP				
– À destination des autres ressources		(573)	–	573
– En provenance des autres ressources	Note 2–	1 102	261	(10 506)
Soldes des fonds au 31 décembre	État 4	20 018	39 872	108 657

Recettes et dépenses et soldes des fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003**1.2 Autres ressources**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Participation aux coûts</i>		<i>Fonds d'affectation spéciale</i>		<i>Programme des administrateurs auxiliaires</i>		<i>Service d'appui aux projets (part du FNUAP)</i>		<i>Élimination</i>		<i>Total des autres ressources</i>	
	<i>2002-2003</i>	<i>2000-2001</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2000-2001</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2000-2001</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2000-2001</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2000-2001</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2000-2001</i>
	<i>Tableau 7</i>		<i>Tableau 6</i>									
Recettes												
Contributions	71 689	24 280	140 472	242 116	957	200	–	–	–	–	213 118	266 596
Intérêts créditeurs	–	–	5 394	10 955	7	–	–	–	–	–	5 401	10 955
Recettes diverses	–	–	61	325	–	–	11 739	11 502	(11 739)	(11 504)	61	323
Total des recettes	71 689	24 280	145 927	253 396	964	200	11 739	11 502	(11 739)	(11 504)	218 580	277 874
Dépenses												
Activités de programme	58 235	12 964	163 278	173 793	1 025	145	–	–	–	–	222 538	186 902
Programme consultatif technique	34	309	–	–	–	–	–	–	–	–	34	309
Services d'appui aux projets												
– Agents de réalisations	595	216	922	1 181	–	–	–	–	–	–	1 517	1 397
– FNUAP Note 11	2 540	514	9 058	10 965	97	22	349	941	(11 739)	(11 504)	1 305	938
Dépenses de programme	61 405	14 003	173 258	185 939	1 122	167	1 349	941	(11 739)	(11 504)	225 394	189 546
Dépenses diverses	–	50	1 053	492	–	–	–	–	–	–	1 053	542
Total des dépenses	61 405	14 053	174 311	186 431	1 122	167	1 349	941	(11 739)	(11 504)	226 447	190 088
Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses	10 284	10 227	(28 384)	66 965	(158)	33	10 391	10 561	–	–	(7 867)	87 786
Ajustements au titre des exercices antérieurs Note 9	49	–	(212)	–	1	–	–	–	–	–	(162)	–

	<i>Participation aux coûts</i>		<i>Fonds d'affectation spéciale</i>		<i>Programme des administrateurs auxiliaires</i>		<i>Service d'appui aux projets (part du FNUAP)</i>		<i>Élimination</i>		<i>Total des autres ressources</i>	
	<i>2002-2003</i>	<i>2000-2001</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2000-2001</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2000-2001</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2000-2001</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2000-2001</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2000-2001</i>
	<i>Tableau 7</i>		<i>Tableau 6</i>									
Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses	10 235	10 227	(28 172)	66 965	(159)	33	10 391	10 561	–	–	(7 705)	87 786
Solde des fonds au 1 ^{er} janvier	12 931	2 413	124 484	61 675	160	127	–	–	–	–	137 575	64 215
Remboursement aux donateurs	(5)	–	(11 275)	(4 156)	–	–	–	–	–	–	(11 280)	(4 156)
Virements entre ressources du FNUAP												
– À destination des ressources ordinaires	Note 20	(279)	–	(823)	–	–	(9 404)	(10 561)	–	–	(10 506)	(10 561)
– En provenance des ressources ordinaires		573	291	–	–	–	–	–	–	–	573	291
– À destination des autres ressources		–	–	–	–	–	(987)	–	–	–	(987)	–
– En provenance des autres ressources		100	–	790	–	97	–	–	–	–	987	–
Solde des fonds au 31 décembre	23 555	12 931	85 004	124 484	98	160	–	–	–	–	108 657	137 575

État 2
Actif, passif et solde des fonds au 31 décembre 2003

2.1 Vue d'ensemble

		<i>Ressources ordinaires</i>		<i>Autres ressources</i>	
		<i>2003</i>	<i>2001</i>	<i>2003</i>	<i>2001</i>
Actif					
Encaisse		9 285	8281	11 501	2
Placements	Tableau 8	109 262	131 385	135 063	187 0396
Total (encaisse et placements)		118 547	139 666	146 564	187 041
Comptes débiteurs et charges comptabilisées d'avance					
Contributions à recevoir des gouvernement	Note 3	1 160	3 171	–	–
Provision en cas de recouvrement douteux des contributions à recevoir	Note 7	(55)	–	–	–
Autres	Note 15	5 148	4 725	150	814
Autres éléments d'actif					
Fonds de fonctionnement fournis aux :		6 652	16 165	1 446	2 649
Gouvernements		439	1 511	–	–
Organismes des Nations Unies		3 345	7 476	2 102	2 429
Institutions intergouvernementales et ONG	Note 18	–	1 097	–	–
Total de l'actif		135 236	173 812	150 262	192 933
Passif					
Contributions reçues à l'avance	Note 6	30	9	–	–
Engagements non réglés	Note 17	33 909	32 164	39 998	53 012
Comptes créditeurs					
Sommes dues au Programme des Nations Unies pour le développement		7 064	15 637	–	–
Autres	Note 16	1 434	6 751	1 016	305
Autres éléments de passif					
Fonds de fonctionnement à verser aux :					
Gouvernements		2 520	6 749	21	407
Organismes des Nations Unies		5 662	12 512	322	–
Institutions intergouvernementales et ONG		1 893	3 451	248	1 634
Total du passif		52 512	77 273	41 605	55 358
Réserves et soldes des fonds					
Réserve opérationnelle	Note 19	57 706	51 667	–	–
Réserve pour les locaux hors siège	Note 18	5 000	5 000	–	–
Soldes des fonds programmables		20 018	39 872	108 657	137 575
Total des réserves et des soldes des fonds		82 724	96 539	108 657	137 575
Total du passif, des réserves et des soldes des fonds		135 236	173 812	150 262	192 933

État 2

Actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2003**2.2 Autres ressources**

(En milliers de dollars des États-Unis)

		<i>Participation aux coûts</i>		<i>Fonds d'affectation spéciale</i>		<i>Programmes des administrateurs auxiliaires</i>		Total des autres ressources	
		<i>2003</i>	<i>2001</i>	<i>2003</i>	<i>2001</i>	<i>2003</i>	<i>2001</i>	2003	2001
Actif									
Encaisse		95	–	11 406	2	–	–	11 501	2
Placements	Tableau 8	23 460	12 931	11 1504	173 948	99	160	135 063	187 039
Total (encaisse et placements)		23 555	12 931	122 910	173 950	99	160	146 564	187 041
Comptes débiteurs et charges comptabilisées d'avance	Note 15	–	–	150	814	–	–	150	814
Autres éléments d'actif									
Fonds de fonctionnement fournis aux :									
Gouvernements		–	–	1 446	2 649	–	–	1 446	2 649
Organismes des Nations Unies		–	–	–	–	–	–	–	–
Institutions intergouvernementales et ONG		–	–	2 102	2 429	–	–	2 102	2 429
Total de l'actif		23 555	12 931	12 6608	179 842	99	160	150 262	192 933
Passif									
Engagements non réglés	Note 17	–	–	39 997	53 012	1	–	39 998	53 012
Comptes créditeurs	Note 16	–	–	1 016	305	–	–	1 016	305
Autres éléments de passif									
Fonds de fonctionnement à verser aux :									
Gouvernements		–	–	21	407	–	–	21	407
Organismes des Nations Unies		–	–	322	–	–	–	322	–
Institutions intergouvernementales et ONG		–	–	248	1 634	–	–	248	1 634
Total du passif		–	–	41 604	55 358	1	–	41 605	55 358
Réserves et soldes des fonds									
Solde des fonds		23 555	12 931	85 004	124 484	98	160	108 657	137 575
Total des réserves et des soldes des fonds		23 555	12 931	85 004	124 484	98	160	108 657	137 575
Total du passif, des réserves et des soldes des fonds		23 555	12 931	126 608	179 842	99	160	150 262	192 933

État 3

Trésorerie de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2003

3.1 Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis)

		<i>Ressources ordinaires</i>		<i>Autres ressources</i>	
		<i>2002-2003</i>	<i>2000-2001</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2000-2001</i>
Trésorerie des activités de fonctionnement					
Excédent/(déficit) net des recettes par rapport aux dépenses	État 1	(12 121)	67 402	(7 705)	(87 786)
(Augmentation)/diminution du montant des contributions à recevoir		1 332	(1 471)	–	–
Augmentation/(diminution) de la provision en cas de recouvrement douteux des contributions à recevoir et autres comptes débiteurs		734	–	–	–
(Augmentation)/diminution des autres comptes débiteurs		402	130	158	(69)
(Augmentation)/diminution des fonds de fonctionnement fournis aux gouvernements – montant net		5 285	4 406	817	(896)
(Augmentation)/diminution des fonds de fonctionnement à verser aux organismes des Nations Unies (montant net)		(5 778)	4 272	322	(2 010)
(Augmentation)/diminution des fonds de fonctionnement fournis aux institutions intergouvernementales et aux ONG – montant net		2 573	2 375	(1 059)	1 387
Augmentation/(diminution) des contributions reçues à l'avance		21	9	–	–
Augmentation/(diminution) des engagements non réglés		1 745	11 530	(13 014)	31 972
Augmentation/(diminution) des éléments de passif		(5 317)	(5 694)	711	(15)
À déduire : intérêts créditeurs		(8 338)	(13 264)	(5 401)	(10 955)
Solde net des flux de trésorerie provenant du fonctionnement		(19 464)	70 596	(25 170)	107 200
Trésorerie des activités de placement et de financement					
Augmentation/(diminution) des sommes dues au Programme des Nations Unies pour le développement		(8 573)	(3 235)	–	–
(Augmentation)/diminution des intérêts à recevoir		272	(2 992)	506	407
À ajouter : intérêts créditeurs		8 338	13 264	5 401	10 955
Solde net de la trésorerie des activités de placement et de financement		37	7 037	5 907	11 362
Autres mouvements de trésorerie					
Augmentation de la réserve opérationnelle		6 039	27 791	–	–
Remboursement aux donateurs		(26)	–	(11 280)	(4 156)

	<i>Ressources ordinaires</i>		<i>Autres ressources</i>	
	<i>2002-2003</i>	<i>2000-2001</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2000-2001</i>
Sommes virées ou prélevées sur d'autres fonds – montant net	(7 705)	(27 638)	(9 933)	(10 270)
Solde net des autres mouvements de trésorerie	(1 692)	153	(21 213)	(14 426)
(Diminution)/Augmentation nette de l'encaisse des placements	(21 119)	77 786	(40 477)	104 136
Encaisse et placements au 1^{er} janvier	139 666	61 880	187 041	82 905
Encaisse et placements au 31 décembre	118 547	139 666	146 564	187 041

État 3
Trésorerie de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003

3.2 Autres ressources

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Participation aux coûts</i>		<i>Fonds d'affectation spéciale</i>		<i>Programme des administrateurs auxiliaires</i>		<i>Services d'appui aux projets (part du FNUAP)</i>		<i>Total des autres ressources</i>	
	<i>2002-2003</i>	<i>2000-2001</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2000-2001</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2000-2001</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2000-2001</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2000-2001</i>
Flux de trésorerie provenant du fonctionnement										
Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses	10 235	10 227	(28 172)	66 965	(159)	33	10 391	10 561	(7 705)	87 786
(Augmentation)/diminution des comptes débiteurs	–	–	158	(69)	–	–	–	–	158	(69)
(Augmentation)/diminution des avances de fonctionnement consenties aux gouvernements – montant net	–	–	817	(896)	–	–	–	–	817	(896)
(Augmentation)/diminution des avances de fonctionnement à verser aux organismes des Nations Unies – montant net	–	–	322	(2 010)	–	–	–	–	322	(2 010)
(Augmentation)/diminution des avances de fonctionnement consenties aux institutions intergouvernementales et aux ONG – montant net	–	–	(1 059)	1 387	–	–	–	–	(1 059)	1 387 ^a
Augmentation/(diminution) des engagements non réglés	–	–	(13 015)	31 972	1	–	–	–	(13 014)	31 972
Augmentation/(diminution) des autres éléments de passif	–	–	711	(15)	–	–	–	–	711	(15)
À déduire : intérêts créditeurs	–	–	(5 394)	(10 955)	(7)	–	–	–	(5 401)	(10 955)
Solde net des flux de trésorerie provenant du fonctionnement	10 2345	10 227	(46 632)	86 379	(165)	33	10 391	10 561	(25 170)	107 200
Trésorerie des placements et des activités de financement										
Augmentation/diminution des intérêts à recevoir	–	–	506	407	–	–	–	–	506	407
Ajouter : intérêts créditeurs	–	–	5 394	10 955	7	–	–	–	5 401	10 955
Solde net de la trésorerie des activités de placement et de financement	–	–	5 900	11 362	7	–	–	–	5 907	11 362

	<i>Participation aux coûts</i>		<i>Fonds d'affectation spéciale</i>		<i>Programme des administrateurs auxiliaires</i>		<i>Services d'appui aux projets (part du FNUAP)</i>		<i>Total des autres ressources</i>	
	<i>2002-2003</i>	<i>2000-2001</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2000-2001</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2000-2001</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2000-2001</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2000-2001</i>
Autres mouvements de trésorerie										
Remboursement aux donateurs	(5)	–	(11 275)	(4 156)	–	–	–	–	(11 280)	(4 156)
Sommes virées ou prélevées sur d'autres fonds	394	291	(33)	–	97	–	(10 391)	(10 561)	(9 933)	(10 270)
Solde net des autres mouvements de trésorerie	389	291	(11 308)	(4 156)	97	–	(10 391)	(10 561)	(21 213)	(14 426)
Augmentation/(diminution) nette de l'encaisse et des placements	10 624	10 518	(51 040)	93 585	(61)	33	–	–	(40 477)	104 136
Encaisse et placements au 1^{er} janvier	12 931	2 413	173 950	80 365	160	127	–	–	187 041	82 905
Encaisse et placements au 31 décembre	23 555	12 931	122 910	173 950	99	160	–	–	146 564	187 041

État 4

Ressources ordinaires – mouvements des réserves et soldes des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003

(En milliers de dollars des États-Unis)

						2002-2003	2000-2001	
		<i>Fonds programmables</i>	<i>Services d'achats</i>	<i>Solde des fonds programmables</i>	<i>Réserve opérationnelle</i>	<i>Réserve opérationnelle pour les locaux hors siège</i>	Total des réserves et des soldes des fonds	Total des réserves des soldes et des fonds
Solde au 1 ^{er} janvier 2002		39 872	–	39 872	51 667	5 000	96 539	28 984
Excédent (déficit) net des recettes par rapport aux dépenses		(12 121)	–	(12 121)	–	(2 196)	(14 317)	67 402
Sommes virées ou prélevées sur les réserves								
– Sommes virées à la Réserve pour les locaux hors siège	Note 18	(2 196)	–	(2 196)	–	2 196	–	(108)
– Sommes virées sur la Réserve opérationnelle	Note 19	(6 039)	–	(6 –39)	6 039	–	–	–
Autres mouvements								
Montants affectés aux services d'achats	Note 21	(26)	–	(26)	–	–	(26)	–
Solde au 31 décembre 2003	États 1.1, 2.1	18 794	1 224	20 018	57 706	5 000	82 724	96 539

Tableau 1
Ressources ordinaire – État des contributions volontaires annoncées au 31 décembre 2003^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Donateur</i>	<i>Solde à recevoir au 1^{er} janvier 2002</i>	<i>Ajustements au titre des exercices antérieurs</i>	<i>Montants annoncés pour l'exercice biennal</i>	<i>Total des contributions</i>	<i>Mouvement des recettes comptabilisées d'avance</i>	<i>Gains/(pertes/ de change</i>	<i>Paiements reçus</i>	<i>Soldes à recevoir par le FNUAP au 31 décembre 2003</i>	<i>Montants annoncés pour les prochains exercices biennaux</i>
Gouvernement									
Afghanistan	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Afrique du sud	8	–	27	27	–	1	36	–	42
Albanie	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Algérie	24	(20)	20	–	–	–	20	4	–
Allemagne	–	–	29 395	29 395	–	323	29 718	–	–
Andorre	–	–	20	20	–	–	20	–	–
Angola	1	(1)	2	2	(1)	–	1	–	–
Antigua-et-Barbuda	–	–	2	2	(2)	–	–	–	–
Arabie saoudite	30	(30)	600	570	–	–	300	300	–
Arménie	–	–	1	1	–	–	1	–	–
Australie	–	–	2 521	2 521	–	61	2 582	–	–
Autriche	–	–	817	817	–	(1)	816	–	–
Azerbaïdjan	–	–	1	1	–	–	1	–	–
Bahamas	1	(1)	3	3	–	–	3	–	–
Bahreïn	–	–	5	5	–	–	5	–	–
Bangladesh	100	(75)	53	(22)	–	–	53	25	–
Barbade	–	–	8	8	–	–	8	–	–
Belgique	1 104	(13)	8 227	8 214	–	604	9 922	–	–
Bénin	4	–	7	7	–	–	7	4	–
Bhoutan	5	–	13	13	–	–	12	6	–
Bolivie	8	(4)	8	4	–	–	–	12	–
Botswana	–	–	15	15	–	–	15	–	–
Bulgarie	185	(184)	21	(163)	–	–	–	22	25
Burkina Faso	–	–	3	3	(3)	–	–	–	–
Burundi	1	–	2	2	–	–	–	3	–

<i>Donateur</i>	<i>Solde à recevoir au 1^{er} janvier 2002</i>	<i>Ajustements au titre des exercices antérieurs</i>	<i>Montants annoncés pour l'exercice biennal</i>	<i>Total des contributions</i>	<i>Mouvement des recettes comptabilisées d'avance</i>	<i>Gains/(pertes/ de change</i>	<i>Paiements reçus</i>	<i>Soldes à recevoir par le FNUAP au 31 décembre 2003</i>	<i>Montants annoncés pour les prochains exercices biennaux</i>
Cambodge	–	2	4	6	(2)	–	4	–	–
Cameroun	–	–	10	10	–	–	10	–	–
Canada	–	–	17 201	17 201	–	81	17282	–	–
Cap-Vert	–	–	14	14	–	–	–	14	–
Chili	1	(1)	10	9	–	–	10	–	–
Chine	–	–	1 640	1 640	–	–	1 640	–	–
Chypre	1	–	3	3	(3)	–	1	–	–
Colombie	40	(40)	40	–	–	–	1	39	–
Comores	1	(1)	1	–	–	–	–	1	–
Congo	–	–	34	34	–	14	–	48	–
Costa Rica	–	–	6	6	–	–	6	–	–
Côte d'Ivoire	62	(8)	15	7	–	18	71	15	–
Croatie	–	–	2	2	–	–	2	–	–
Cuba	–	–	10	10	–	–	10	–	–
Danemark	–	–	48 068	48 068	–	–	48 068	–	–
Djibouti	3	–	2	2	–	–	4	1	–
Dominique	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Égypte	164	(163)	191	28	–	(31)	89	72	158
El Salvador	–	–	2	2	–	–	2	–	–
Émirats arabes unis	–	(5)	10	5	–	–	5	–	–
Érythrée	–	–	3	3	–	–	3	–	1
Espagne	–	–	1 185	1 185	–	–	1 185	–	–
Estonie	–	–	2	2	24	–	26	–	–
États fédérés de Micronésie	3	(3)	6	3	–	–	3	3	–
Éthiopie	4	–	7	7	–	–	7	3	–
Fédération de Russie	–	–	300	300	–	–	300	–	450
Fidji	5	(3)	5	2	–	–	7	–	–
Finlande	–	–	27 191	27 191	–	986	28 176	–	34 457
France	–	–	2 556	2 556	–	4	2 560	–	–
Gabon	136	(158)	9	(149)	–	25	–	11	–

<i>Donateur</i>	<i>Solde à recevoir au 1^{er} janvier 2002</i>	<i>Ajustements au titre des exercices antérieurs</i>	<i>Montants annoncés pour l'exercice biennal</i>	<i>Total des contributions</i>	<i>Mouvement des recettes comptabilisées d'avance</i>	<i>Gains/(pertes/ de change</i>	<i>Paiements reçus</i>	<i>Soldes à recevoir par le FNUAP au 31 décembre 2003</i>	<i>Montants annoncés pour les prochains exercices biennaux</i>
Gambie	8	(5)	5	–	–	–	7	–	–
Géorgie	–	–	1	1	–	–	–	1	–
Ghana	25	–	25	25	–	–	–	50	–
Grèce	–	–	12	12	–	–	12	–	6
Guatemala	2	(2)	2	1	2	–	4	–	–
Guinée	–	–	10	10	–	–	10	–	–
Guinée équatoriale	2	–	187	187	–	–	189	–	–
Guyana	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Haïti	–	–	10	10	–	–	5	5	–
Honduras	–	–	8	8	–	–	8	–	–
Hongrie	–	–	25	25	–	–	25	–	–
Îles Cook	1	–	1	1	–	–	1	1	–
Îles Marshall	2	–	4	4	–	–	2	4	6
Îles Salomon	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Inde	–	–	377	377	–	2	380	–	–
Indonésie	–	–	54	54	–	1	55	–	–
Iran (République islamique d')	50	(50)	48	(2)	–	–	48	–	–
Irlande	–	–	4 290	4 290	–	27	4 317	–	–
Islande	–	–	23	23	–	–	23	–	–
Israël	–	–	50	50	–	–	50	–	–
Italie	–	–	5 382	5 382	–	251	5 633	–	–
Jamahiriya arabe libyenne	10	(10)	–	(10)	–	–	–	–	–
Jamaïque	25	(23)	–	(23)	–	–	2	–	–
Japon	–	–	79 034	79 034	–	–	79 034	–	–
Jordanie	48	–	98	98	–	–	98	48	–
Kazakhstan	–	–	5	5	–	–	5	–	–
Kenya	–	–	15	15	–	–	15	–	15
Kiribati	5	–	–	–	–	2	–	7	–
Koweït	5	(5)	30	25	–	–	10	20	–
Lesotho	–	–	2	2	–	1	–	3	–

<i>Donateur</i>	<i>Solde à recevoir au 1^{er} janvier 2002</i>	<i>Ajustements au titre des exercices antérieurs</i>	<i>Montants annoncés pour l'exercice biennal</i>	<i>Total des contributions</i>	<i>Mouvement des recettes comptabilisées d'avance</i>	<i>Gains/(pertes/ de change</i>	<i>Paiements reçus</i>	<i>Soldes à recevoir par le FNUAP au 31 décembre 2003</i>	<i>Montants annoncés pour les prochains exercices biennaux</i>
Liban	6	(6)	4	(2)	–	–	2	2	–
Libéria	–	–	3	3	–	–	–	3	–
Liechtenstein	6	–	15	15	–	1	14	8	–
Luxembourg	–	–	1 269	1 269	–	50	1 318	–	–
Madagascar	4	(1)	2	1	–	–	5	–	–
Malaisie	–	–	30	30	–	–	30	–	–
Malawi	7	(5)	6	1	–	(1)	3	3	9
Maldives	–	–	6	6	–	–	6	–	–
Mali	7	(3)	9	6	–	2	9	6	–
Malte	–	–	2	2	–	–	2	–	–
Maroc	2	(2)	206	204	–	–	206	–	10
Maurice	7	(4)	7	3	–	1	11	–	–
Mauritanie	6	(6)	3	(3)	–	–	–	3	2
Mexique	–	–	100	100	–	–	100	–	–
Mongolie	4	(4)	8	4	–	–	8	–	–
Mozambique	2	(2)	–	(2)	–	–	–	–	–
Myanmar	5	(5)	–	(5)	–	–	–	–	–
Namibie	4	(1)	2	1	–	–	5	–	2
Nauru	–	–	1	1	–	–	–	1	–
Népal	11	(11)	10	(1)	–	–	10	–	5
Nicaragua	–	–	10	10	–	–	10	–	–
Nigeria	22	(2)	40	38	–	–	–	60	–
Niger	–	–	15	15	–	–	10	5	–
Norvège	–	–	57 554	57 554	–	533	58 087	–	–
Nouvelle-Zélande	–	–	1 928	1 928	–	26	1 954	–	–
Oman	–	–	26	26	–	–	–	26	–
Ouganda	13	(2)	20	18	–	–	100	20	–
Ouzbékistan	–	–	1	1	–	–	–	1	–
Pakistan	500	–	1 025	1 025	–	–	1 525	–	–
Palaos	1	(1)	4	3	–	–	4	–	–

<i>Donateur</i>	<i>Solde à recevoir au 1^{er} janvier 2002</i>	<i>Ajustements au titre des exercices antérieurs</i>	<i>Montants annoncés pour l'exercice biennal</i>	<i>Total des contributions</i>	<i>Mouvement des recettes comptabilisées d'avance</i>	<i>Gains/(pertes/ de change</i>	<i>Paiements reçus</i>	<i>Soldes à recevoir par le FNUAP au 31 décembre 2003</i>	<i>Montants annoncés pour les prochains exercices biennaux</i>
Panama	12	–	50	50	–	–	10	52	75
Papouasie-Nouvelle-Guinée	2	–	7	7	–	–	4	5	–
Pays-Bas	–	–	117 719	117 719	–	4 812	122 531	–	146 162
Pérou	10	–	–	–	–	–	–	10	–
Philippines	48	(19)	59	40	–	(2)	59	27	–
Pologne	28	–	–	–	–	–	–	28	–
Portugal	40	(25)	65	40	–	–	80	–	–
Qatar	–	–	30	30	–	–	30	–	–
République arabe syrienne	–	–	6	6	–	–	3	3	–
République centrafricaine	1	(1)	7	5	–	–	7	–	–
République de Corée	–	–	260	260	–	–	260	–	–
République démocratique du Congo	–	–	2	2	–	–	–	2	–
République démocratique populaire de Corée	–	–	27	27	–	–	27	–	–
République démocratique populaire lao	3	–	2	2	–	–	4	1	–
République dominicaine	6	(5)	5	–	–	(1)	5	–	–
République tchèque	–	–	165	165	–	11	176	–	–
République-Unie de Tanzanie	14	(7)	12	5	–	(1)	12	5	–
Roumanie	5	–	20	20	–	–	–	26	–
Rwanda	2	–	1	1	–	–	2	1	–
Saint-Kitts-et-Nevis	–	–	1	1	–	–	1	–	–
Samoa	3	(3)	10	8	5	–	15	–	–
Sao Tomé-et-Principe	1	–	4	4	–	–	2	2	–
Sénégal	–	–	17	17	–	1	18	–	–
Seychelles	–	–	3	3	–	–	2	1	–
Sierra Leone	–	–	18	18	–	1	1–	9	–
Slovaquie	–	–	6	6	–	–	6	–	–
Slovénie	4	–	–	–	–	–	3	1	–

<i>Donateur</i>	<i>Solde à recevoir au 1^{er} janvier 2002</i>	<i>Ajustements au titre des exercices antérieurs</i>	<i>Montants annoncés pour l'exercice biennal</i>	<i>Total des contributions</i>	<i>Mouvement des recettes comptabilisées d'avance</i>	<i>Gains/(pertes/ de change</i>	<i>Paiements reçus</i>	<i>Soldes à recevoir par le FNUAP au 31 décembre 2003</i>	<i>Montants annoncés pour les prochains exercices biennaux</i>
Somalie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Soudan	52	(22)	30	8	-	-	-	60	-
Sri Lanka	-	-	36	36	-	-	36	-	-
Suède	-	-	41 864	41 864	-	35	41 898	-	-
Suisse	-	-	16 925	16 925	-	667	17 593	-	-
Suriname	-	-	1	1	-	-	1	-	-
Swaziland	-	-	10	10	-	-	-	10	-
Tadjikistan	-	-	2	2	-	-	2	-	-
Tchad	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Thaïlande	-	-	192	192	-	-	192	-	-
Timor-Leste	-	-	1	1	-	-	-	1	-
Togo	-	1	6	7	-	-	4	3	-
Tokélaou	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Tonga	-	-	1	1	-	-	1	-	-
Trinité-et-Tobago	-	-	10	10	-	-	10	-	-
Tunisie	18	(19)	45	26	-	1	45	-	-
Turkménistan	-	-	3	3	-	-	3	-	-
Turquie	210	(182)	216	34	-	-	216	29	-
Tuvalu	-	-	7	7	-	-	7	-	9
Uruguay	8	-	-	-	-	-	-	8	-
Vanuatu	6	(5)	2	(3)	-	-	-	3	3
Venezuela	5	-	10	10	-	-	-	15	-
Viet Nam	-	-	9	9	-	-	9	1	-
Yémen	-	-	20	20	-	-	20	-	-
Zambie	9	(2)	13	10	-	-	19	-	-
Zimbabwe	11	-	11	11	-	-	22	1	-

<i>Donateur</i>	<i>Solde à recevoir au 1^{er} janvier 2002</i>	<i>Ajustements au titre des exercices antérieurs</i>	<i>Montants annoncés pour l'exercice biennal</i>	<i>Total des contributions</i>	<i>Mouvement des recettes comptabilisées d'avance</i>	<i>Gains/(pertes/ de change</i>	<i>Paiements reçus</i>	<i>Soldes à recevoir par le FNUAP au 31 décembre 2003</i>	<i>Montants annoncés pour les prochains exercices biennaux</i>
Secteur privé									
Fonds de mars	–	–	2 025	2 025	–	–	2 025	–	–
Campagne « 34 millions d'amis »	–	–	1 179	1 179	–	–	1 179	–	–
Divers	–	–	6	6	–	–	6	–	–
Coût des bureaux locaux des gouvernements	–	–	(184)	(184)	–	–	(184)	–	–
Total	3 171	(1 146)	528 195	527 049	20	10 399	539 478	1 160	181 438

^a La somme des soldes, ajustements, contributions annoncées pour l'exercice, paiements reçus et/ou contributions annoncées pour les exercices futurs représentant moins de 500 dollars et concernant l'Afghanistan, l'Albanie, la Dominique, le Guyana, la République de Moldova, Myanmar, les Iles Salomon, la Somalie, le Tchad, Tokelau et le Zimbabwe est égale à zéro.

Tableau 2
Autres recettes et dépenses pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003
 (En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources ordinaires</i>		<i>Autres ressources</i>	
	<i>2002-2003</i>	<i>2000-2001</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2000-2001</i>
Recettes diverses				
Économies réalisées sur la liquidation d'engagements d'exercices antérieurs	1 330	3 274	12	–
Recettes diverses	2 162	1 082	49	161
Montant net des ajustements et gains découlant de la réévaluation des devises	1 700	–	–	–
Dons	–	65	–	–
Ajustements comptables pour exercices antérieurs	16	–	–	162
Total des recettes diverses	5 208	4 421	61	323
Dépenses diverses				
Opérations de couverture – Primes	Note 8	35	–	–
Montant net des ajustements et pertes découlant de la réévaluation des devises		–	6 802	542
Ajustements comptables pour exercices antérieurs		23	667	1
Total des dépenses diverses		58	7 469	542

Tableau 3
**Ressources ordinaires – Activités de programme par région pour l'exercice
 biennal clos le 31 décembre 2003**

(En milliers de dollars des Mexique)

	<i>2002-2003</i> <i>Activités</i> <i>de programme</i>	<i>2000-2001</i> <i>Activités</i> <i>de programme</i>
Afrique subsaharienne		
Afrique du Sud	1 755	903
Angola	3 799	2 731
Bénin	3 465	2 282
Botswana	995	638
Burkina Faso	3 066	2 547
Burundi	2 030	1 437
Cameroun	4 490	2 846
Cap-Vert	1 077	1 108
Comores	795	387
Congo	1 365	506
Côte d'Ivoire	1 799	1 923
Érythrée	2 181	2 232
Éthiopie	6 363	5 199
Gabon	393	325
Gambie	991	780
Ghana	5 324	4 157
Guinée	1 519	1 365
Guinée équatoriale	893	1 030
Guinée-Bissau	1 044	697
Kenya	7 068	3 963
Lesotho	695	428
Libéria	1 086	1 563
Madagascar	3 520	2 964
Malawi	2 718	2 762
Mali	3 730	2 620
Maurice	223	281
Mauritanie	2 824	1 697
Mozambique	4 667	4 232
Namibie	1 508	863
Niger	4 296	2 990
Nigéria	9 046	9 230
Ouganda	7 692	5 178
République centrafricaine	1 957	1 486

	<i>2002-2003</i> <i>Activités</i> <i>de programme</i>	<i>2000-2001</i> <i>Activités</i> <i>de programme</i>
République démocratique du Congo	4 911	2 172
République-Unie de Tanzanie	6 043	5 442
Rwanda	2 206	1 843
Sao Tome-et- Principe	540	859
Sénégal	3 434	3 144
Seychelles	97	111
Sierra Leone	2 416	725
Suisse	878	400
Tchad	4 574	1 962
Togo	2 221	1 732
Zambie	3 689	1 761
Zimbabwe	2 127	1 567
Total, projets de pays	127 510	95 068
Projets régionaux	9 210	4 587
Total	136 720	99 655
Amérique latine et Caraïbes		
Argentine	489	6
Belize	102	22
Bolivie	2 722	2 389
Brésil	921	1 827
Caraïbes, anglophones et néerlandophones*	1 470	2 092
Chili	264	123
Colombie	1 188	1 043
Costa Rica	600	397
Cuba	1 221	836
El Salvador	1 231	1 140
Équateur	2 012	1 487
Guatemala	1 172	725
Guyana	201	348
Haïti	2 789	2 835
Honduras	2 680	1 494
Jamaïque	339	186
Mexique	2 727	2 643
Nicaragua	1 868	2 769
Panama	906	612
Paraguay	1 169	1 129
Pérou	2 747	2 662

	<i>2002-2003 Activités de programme</i>	<i>2000-2001 Activités de programme</i>
République dominicaine	1 417	1 486
Sainte-Lucie	86	–
Suriname	(34)	571
Trinité-et-Tobago	54	–
Uruguay	278	241
Venezuela	1 387	962
Total, projets de pays	31 258	28 898
Projets régionaux	3 988	2 672
Total	35 246	31 570
Projets interrégionaux	44 053	30 516
Total, activités de programme	379 983	299 173
Asie et Pacifique		
Afghanistan	4 712	1 280
Bangladesh	13 934	9 882
Bhoutan	1 408	2 057
Cambodge	7 385	5 545
Chine	9 161	7 128
Fidji	104	189
Îles Marshall	52	155
Îles Cook	93	105
Îles du Pacifique**	1 589	2 664
Îles Salomon	77	136
Inde	19 865	20 007
Indonésie	5 896	4 948
Iran (République islamique d')	4 531	3 267
Kiribati	65	82
Malaisie	371	296
Maldives	782	1 175
Micronésie, États fédérés de	105	124
Mongolie	2 883	3 253
Myanmar	2 933	2 255
Népal	3 540	5 784
Nioué	–	–
Pakistan	8 723	5 331
Papouasie-Nouvelle-Guinée	1 110	1 119
Philippines	5 922	3 553

	<i>2002-2003</i> <i>Activités</i> <i>de programme</i>	<i>2000-2001</i> <i>Activités</i> <i>de programme</i>
République démocratique de Corée	1 648	1 076
République démocratique populaire lao	3 009	3 304
Samoa	31	74
Sri Lanka	1 982	1 730
Thaïlande	930	1 277
Timor-Leste	2 625	607
Tonga	83	70
Tuvalu	101	35
Vanuatu	86	150
Viet Nam	7 345	6 800
Total, projets de pays	112 284	94 338
Projets régionaux	4 852	3 040
Total	117 136	97 378
États arabes et Europe		
Albanie	704	670
Algérie	2 034	1 584
Arabie saoudite	13	4
Arménie	677	359
Azerbaïdjan	1 103	1 285
Bahreïn	–	10
Bélarus	313	206
Bosnie-Herzégovine	404	189
Bulgarie	346	207
Communauté des États indépendants	(27)	(6)
Djibouti	854	816
Égypte	2 551	4 389
Émirats arabes unis	4	8
Estonie	65	75
Ex-République yougoslave de Macédoine	–	(11)
Fédération de Russie	988	485
Géorgie	667	377
Iraq	767	581
Jordanie	784	908
Kazakhstan	1 123	1 461
Kirghizistan	1 064	889
Kosovo	538	154
Lettonie	137	144

	<i>2002-2003 Activités de programme</i>	<i>2000-2001 Activités de programme</i>
Liban	561	310
Lituanie	164	114
Maroc	2 757	1 911
Oman	–	17
Ouzbékistan	1 176	1 272
Pologne	156	222
République arabe syrienne	4 735	2 651
République de Moldova	358	262
Roumanie	887	763
Somalie	732	486
Soudan	3 750	4 028
Tadjikistan	1 456	1 000
Territoires palestiniens occupés	1 669	2 172
Tunisie	709	892
Turkménistan	1 115	991
Turquie	1 744	897
Ukraine	742	436
Yémen	4 079	4 616
Total, projets de pays	41 899	37 824
Projets régionaux	4 929	2 230
Total	46 828	40 054

* Les chiffres pour les Caraïbes anglophones et néerlandophones concernent plusieurs pays et îles qui ont été regroupés à des fins d'information financière. Il s'agit respectivement d'Anguilla, d'Antigua-et-Barbuda, des Antilles néerlandaises, des Bahamas, de la Barbade, du Belize, des Bermudes, de la Dominique, des Îles vierges britanniques, des Îles Caïmans, des Îles Turques et Caïques, de Grenade, du Guyana, de la Jamaïque, de Montserrat, de Saint-Kitts-et-Nevis, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, de Sainte-Lucie, du Suriname et de la Trinité-et-Tobago.

** Les chiffres pour les îles du Pacifique concernent plusieurs îles qui ont été regroupées à des fins d'information financière : il s'agit notamment des États fédérés de Micronésie, des îles Cook et Fidji, des îles Marshall, des îles Salomon, de Kiribati, de Nauru, de Nioué, de Palaos, de Samoa, de Tokelau, de Tonga, de Tuvalu et de Vanuatu.

Tableau 4
**Ressources ordinaires – Activités de programme par agent de réalisation pour
 l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003**

(En milliers de dollars des Mexique)

	<i>2002-2003 Crédits alloués</i>	<i>2002-2003 Activités de programme</i>	<i>Crédits non dispensés</i>
Agents de réalisation			
FNUAP	28 7950	185 814	102 136
Gouvernements	170 430	125 300	45 130
Institutions intergouvernementales et ONG	66 804	55 126	11 678
Organismes des Nations Unies	19 315	13 743	5 572
Total, activités de programme	544 499	379 983	164 516

Tableau 5
Budget d'appui biennal pour l'exercice clos le 31 décembre 2003
 (En milliers de dollars des Mexique)

	<i>Crédits ouverts pour 2002-2003</i>	<i>Dépenses 2003-2003</i>		Total	<i>Solde inutilisé</i>
		<i>Décaissements</i>	<i>Engagements non réglés</i>		
Appui aux projets					
Bureau de pays	76 027	70 344	1 228	71 572	4 455
Siège	31 572	30 168	1 225	31 393	179
Total partiel– appui aux projets	107 599	100 512	2 53	102 965	4 634
Gestion et administration	47 597	45 412	2 132	47 544	53
Crédits ouverts et dépenses –montant brut	155 196	145 924	4 585	150 509	4 687
Sommes portées au crédit du budget d'appui biennal	Note 11 (20070)	(17 682)	–	(17682)	(2 388)
Crédits ouverts et dépenses – montant net	135 126	128 242	4 585	132 827	2 299

Tableau 6
Fonds d'affectation spéciale – État des comptes de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2003

(En milliers de dollars des Mexique)

<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Solde inutilisé au 1er janvier 2002</i>	<i>Contributions</i>	<i>Ajustements, virements et remboursements au titre des exercices antérieurs</i>	<i>Intérêts, recettes et dépenses diverses</i>	<i>Total des fonds disponibles</i>	<i>Activités de programme</i>	<i>Services d'appui aux projets – agents de réalisation</i>	<i>Services d'appui aux projets – FNUAP</i>	Total des dépenses de programme	<i>Soldes des fond au 31 décembre 2003</i>
Cofinancement										
Mexique	30	2 041	(28)	22	2 064	396	–	131	528	1 536
Mexique/ Kosovo 2	389	943	–	12	1343	707	58	68	832	511
Mexique/Kosovo	(86)	–	–	4	(83)	(86)	(19)	5	(100)	17
Arab Gulf Programme for United Nations Organizations	325	51	(60)	11	329	233	–	3	236	93
Arabie saoudite	–	200	–	8	208	–	–	10	10	198
Australie	852	–	(16)	24	859	656	17	1	673	186
Mexique	33	646	–	14	692	143	14	27	184	508
Banque internationale pour la reconstruction et le développement	604	1 073	(170)	60	1 567	928	–	58	986	581
Mexique	2 253	5 683	(1 023)	148	7 061	2 902	63	414	379	3 682
Besoins en contraceptifs de certains pays en développement	49	–	(52)	2	–	–	–	–	–	–
Canada	1 317	7 380	54	206	8 957	5 221	–	371	592	3 365
Canadian Public Health Association	191	990	–	2	1 183	1 016	–	44	1 059	124
CIDA/Kosovo	640	828	(394)	25	1 101	1 028	–	46	1 074	27
Columbia University	1 981	3 222	–	81	5 283	3 690	–	322	4 012	1271
Comité des Mexique pour le fonds d'affectation spéciale du FNUAP	1 102	12 165	(38)	128	13 358	10 670	–	1 267	11 936	1 422
Commission européenne	4 108	14 945	(802)	270	18 520	9 628	301	562	10 492	8 028
Commission européenne – Initiatives de santé en matière de reproduction	–	6 544	–	82	6 626	1 524	–	–	1 524	5 102
Danemark	395	1 046	(48)	23	1 418	889	19	89	997	421
Égypte	912	88	–	13	1 012	416	9	20	445	567
Mexique	837	–	–	18	855	600	–	23	623	232
Fédération internationale du planning familial/Programme du	39	–	(39)	1	1	1	–	–	1	–

<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Solde inutilisé au 1er janvier 2002</i>	<i>Contributions</i>	<i>Ajustements, virements et remboursements au titre des exercices antérieurs</i>	<i>Intérêts, recettes et dépenses diverses</i>	<i>Total des fonds disponibles</i>	<i>Activités de programme</i>	<i>Services d'appui aux projets – agents de réalisation</i>	<i>Services d'appui aux projets – FNUAP</i>	Total des dépenses de programme	<i>Soldes des fond au 31 décembre 2003</i>
Fédération internationale du planning familial/Programme du Golfe arabe	39	–	(39)	1	1	1	–	–	1	–
Finlande	905	3 438	(81)	67	4329	1 765	14	291	2 070	2 259
Fondation Ford	18	–	(26)	1	(6)	(6)	–	–	(6)	–
Fondation Rockefeller	40	500	(46)	6	500	475	–	25	500	–
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine	1 800	4 010	–	107	5 918	1 832	48	105	1 985	3 933
Fonds d'affectation spéciale du Caucase Nord	18	–	(18)	–	–	–	–	–	–	–
Fonds d'affectation spéciale du Mexique pour la santé en matière de reproduction	5 552	–	–	678	6 231	3 000	–	–	3 000	3 231
Fonds d'affectation spéciale des Pays-Bas pour la santé en matière de reproduction	18 645	–	(1 392)	(159)	17 094	17 094	–	–	17 094	–
Fonds d'affectation spéciale des Balkans	(8)	–	–	–	(8)	(8)	–	–	(8)	–
Fonds d'affectation spéciale du Japon pour les ONG multinationales et les activités parlementaires	1 592	2 000	33	89	3 712	1 961	16	101	2 078	1 634
Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux	12 788	17 617	(888)	536	30 052	22 811	–	890	23 701	6 351
France	247	703	–	27	978	744	–	84	828	150
International Cooperation in Family Planning Japon	(3)	111	–	2	110	61	–	6	67	43
Mexique	2 750	348	(305)	80	2 872	2 364	116	25	2 505	367
Japon	32	–	(33)	1	–	–	–	–	–	–
Liban	(37)	1 423	(410)	18	995	639	1	1	641	354
Luxembourg	5 477	2 545	(225)	157	7 953	6 980	26	546	7 553	400
Macro International	29	–	(29)	1	–	–	–	–	–	–
NORAD	3 860	4 012	(853)	138	7 156	3 567	–	410	3 977	3 179

<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Solde inutilisé au 1er janvier 2002</i>	<i>Contributions</i>	<i>Ajustements, virements et remboursements au titre des exercices antérieurs</i>	<i>Intérêts, recettes et dépenses diverses</i>	<i>Total des fonds disponibles</i>	<i>Activités de programme</i>	<i>Services d'appui aux projets – agents de réalisation</i>	<i>Services d'appui aux projets – FNUAP</i>	Total des dépenses de programme	<i>Soldes des fond au 31 décembre 2003</i>
NORAD/Malawi	335	1 380	–	(19)	1 696	1 003	12	129	1 143	553
Norvège	250	1 004	268	26	1 547	934	–	120	1 054	493
Nouvelle-Zélande	–	752	–	11	762	295	8	44	347	415
Oman	203	170	(173)	9	209	55	–	12	66	143
ONUSIDA	103	154	–	5	263	136	13	7	156	107
Open Society	–	50	–	1	51	44	–	6	50	1
Organisation des pays exportateurs de pétrole	(48)	1464	–	28	1 445	395	–	76	471	974
Packard Foundation	17	–	–	1	18	–	–	18	18	–
Partenaires dans le domaine de la population	667	60	(606)	13	135	91	–	–	91	44
Pays-Bas	12 098	2675	(427)	334	14 682	9 645	157	(59)	9 743	4 939
République arabe syrienne	267	692	(390)	44	613	175	–	24	199	414
Mexique de Mexique et d'Mexique du Nord	7 578	11 874	29	(290)	19 191	8 697	51	778	9 526	9 665
SHELL	99	10	–	2	110	98	–	11	109	1
Suède	1 033	3 215	(323)	73	3 997	823	–	163	987	3 010
Suisse	371	839	(182)	4	1 032	810	–	90	900	132
Université de Montréal	1	–	(1)	–	–	–	–	–	–	–
USAID	(21)	–	(4)	1	(24)	(23)	–	(1)	(24)	–
Cofinancement	92 637	118 891	(8 711)	3 145	205 967	127 019	922	7 356	135 300	70 664
Autres fonds d'affectation spéciale										
Bureau de la budgétisation axée sur les résultats	273	–	–	12	284	40	–	–	40	244
Bureau de soutien à la Fondation de l'ONU	522	8	890	21	1 440	892	–	–	892	548
Conférence internationale sur la population et le développement +5	850	(339)	(185)	16	342	342	–	–	342	–
Conférence internationale sur la population et le développement	144	–	(148)	4	–	–	–	–	–	–
Fistules	–	322	–	2	323	–	–	–	–	323

<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Solde inutilisé au 1er janvier 2002</i>	<i>Contributions</i>	<i>Ajustements, virements et remboursements au titre des exercices antérieurs</i>	<i>Intérêts, recettes et dépenses diverses</i>	<i>Total des fonds disponibles</i>	<i>Activités de programme</i>	<i>Services d'appui aux projets – agents de réalisation</i>	<i>Services d'appui aux projets – FNUAP</i>	Total des dépenses de programme	<i>Soldes des fond au 31 décembre 2003</i>	
Fonds de dotation Rafael M. Salas	905	3	–	98	1 007	49	–	–	49	958	
Mutilations génitales féminines	41	(38)	–	1	5	–	–	–	–	5	
Prix des Nations Unies en matière de population	743	–	–	35	778	42	–	–	42	736	
Programme mondial pour l'approvisionnement en contraceptifs	4 808	–	–	189	4 997	932	–	–	932	4 065	
Autres fonds d'affectation spéciale	8 287	(44)	555	378	9 176	2298	–	–	2 297	6 879	
Services d'achats											
Algérie	144	–	–	5	149	–	–	–	–	149	
Mexique	284	–	(54)	12	242	25	–	1	27	215	
Banque internationale pour la reconstruction et le développement	20 840	1 691	(2 909)	817	20 438	17 916	–	896	18 813	1 625	
Canada	98	–	(151)	10	(44)	(268)	–	(14)	(281)	237	
Commission européenne	42	–	–	2	43	–	–	–	–	43	
Jamaïque	35	391	–	3	428	309	–	15	324	104	
Organismes des Nations Unies	70	–	–	(14)	56	–	–	–	–	56	
Pakistan	–	2 555	–	12	2 567	–	–	–	–	2 567	
Population Services International	5	915	161	12	1 094	496	–	25	521	573	
République démocratique populaire lao	5	–	–	–	5	–	–	–	–	5	
Mexique de Mexique et d'Mexique du Nord	1 401	–	(23)	68	1 446	55	–	6	61	1 385	
Sri Lanka	634	592	–	30	1 256	567	–	28	596	660	
Uruguay	–	391	–	1	392	367	–	18	385	7	
Divers	–	15 091	54	(92)	15 052	14 493	–	725	15 217	(165)	
Services d'achats	Note 11	23 559	21 625	(2 926)	865	43 122	33 961	–	1 702	35 663	7 461
Total	État 2	124 484	140 472	(11 082)	4 388	258 262	163 278	922	9 058	173 258	85 004

Tableau 7

Participation aux coûts-recettes et dépenses et soldes des fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003

(En milliers de dollars des Mexique)

	<i>Contributions reçues, y compris les réserves, les mouvements, les</i>		<i>Total des fonds disponibles</i>	<i>Activités de programme</i>	<i>Services d'appui aux projets Services d'appui aux projets (part du FNUAP)</i>		<i>Soldes des fonds au 31 décembre 2003</i>
<i>Soldes des fonds au 1^{er} janvier 2002</i>	<i>remboursements aux donateurs</i>	<i>- Agents de réalisation</i>			<i>Services d'appui aux projets (part du FNUAP)</i>		
Afrique subsaharienne							
Afrique du Sud	-	65	65	-	-	-	65
Angola	206	10	216	-	-	-	216
Bénin	424	997	1 421	1 291	-	65	65
Burundi	197	-	197	188	-	10	(1)
Cameroun	210	-	210	200	-	10	-
Côte d'Ivoire	-	50	50	48	-	3	-1
Érythrée	831	251	1 082	318	-	16	748
Éthiopie	179	-	179	67	-	10	102
Gabon	62	-	62	59	-	3	-
Gambie	-	30	30	29	-	2	(1)
Ghana	150	-	150	143	-	7	-
Lesotho	-	13	13	-	-	-	13
Madagascar	25	-	25	22	3	-	-
Malawi	-	165	165	73	-	3	89
Mozambique	903	97 82	10 685	8 686	260	223	1 516
Namibie	62	-	62	-	-	-	62
Nigéria	-	50	50	-	-	-	50
Ouganda	-	90	90	-	-	-	90
République centrafricaine	64	-	64	52	-	3	9
Rwanda	119	273	392	32	7	-	353
Sierra Leone	-	20	20	20	-	-	-
Swaziland	-	36	36	-	-	-	36

	<i>Contributions reçues, y compris les réserves, les mouvements, les remboursements aux donateurs</i>		<i>Total des fonds disponibles</i>	<i>Services d'appui aux projets Services d'appui aux projets (part du FNUAP)</i>			<i>Soldes des fonds au 31 décembre 2003</i>
	<i>Soldes des fonds au 1^{er} janvier 2002</i>			<i>Activités de programme</i>	<i>– Agents de réalisation</i>		
Togo	30	–	30	14	–	1	15
Zambie	144	14	158	137	–	7	14
Total, projets de pays	3 606	11 846	15 452	11 379	270	363	3 440
Projets régionaux	50	1 454	1 504	396	42	2	1 064
Total	3 656	13 300	16 956	11 775	312	365	4 504
Amérique latine et Caraïbes							
Bolivie	89	76	165	141	–	8	16
Brésil	529	575	1 104	583	–	27	494
Colombie	–	948	948	151	–	8	789
Cuba	7	–	7	7	–	–	–
Guatemala	264	25 261	25 525	22 421	–	1 121	1 983
Haïti	–	187	187	63	–	3	121
Mexique	13	3 857	3 870	3 026	–	151	693
Nicaragua	190	2 909	3 099	997	–	50	2 052
Paraguay	(5)	150	145	116	–	5	24
Pérou	2 492	5 996	8 488	5 201	–	260	3 027
République dominicaine	–	204	204	104	–	7	93
Suriname	249	–	249	237	–	12	–
Total, projets de pays	3 828	40 163	43 991	33 047	–	1 652	9 292
Projets régionaux	–	458	458	289	5	11	153
Total	3 828	40 621	44 449	33 336	5	1 663	9 445
Projets interrégionaux	3 747	9 383	13 130	8 221	249	293	4 367
Programme consultatif technique	39	–	39	34	–	2	3
Total	12 931	72 028	84 959	58 269	595	2 540	23 555

	<i>Contributions reçues, y compris les réserves, les mouvements, les remboursements aux donateurs</i>		<i>Total des fonds disponibles</i>	<i>Services d'appui aux projets</i>	<i>Services d'appui aux projets (part du FNUAP)</i>	<i>Soldes des fonds au 31 décembre 2003</i>
	<i>Soldes des fonds au 1^{er} janvier 2002</i>			<i>Activités de programme</i>	<i>– Agents de réalisation</i>	
Asie et Pacifique						
Afghanistan	9	272	281	260	–	8
Bangladesh	–	2 004	2 004	1 392	–	542
Chine	–	230	230	170	–	52
Fidji	165	(165)	–	–	–	–
Inde	129	753	882	171	–	702
Indonésie	–	79	79	70	–	7
Mongolie	–	31	31	25	–	5
Pakistan	–	190	190	37	4	149
Papouasie-Nouvelle-Guinée	111	–	111	74	7	30
Philippines	–	1 007	1 007	423	–	563
Sri Lanka	7	–	7	–	–	7
Timor-Leste	–	105	105	36	–	67
Viet Nam	11	1 144	1 155	557	–	570
Total, projets de pays	432	5 650	6 082	3 215	11	2 702
Projets régionaux	–	1 413	1 413	347	1	1 061
Total	432	7 063	7 495	3 562	12	3 763
États arabes et Europe						
Arménie	8	–	8	–	–	8
Bélarus	20	41	61	44	–	14
Égypte	(35)	–	(35)	(33)	–	–
Fédération de Russie	125	–	125	44	–	79
Liban	514	(876)	(362)	(334)	(19)	–
Maroc	(24)	427	403	185	–	200
Palestine	–	200	200	192	–	8
Soudan	506	50	556	–	–	556

	<i>Contributions reçues, y compris les réserves, les mouvements, les</i>			<i>Services d'appui aux projets Services d'appui aux</i>			<i>Soldes des fonds au 31 décembre 2003</i>
	<i>Soldes des fonds au 1^{er} janvier 2002</i>	<i>remboursements aux donateurs</i>	<i>Total des fonds disponibles</i>	<i>Activités de programme</i>	<i>– Agents de réalisation</i>	<i>projets (part du FNUAP)</i>	
Turquie	100	–	100	–	–	–	100
Ukraine	15	305	320	218	–	11	91
Yémen	–	249	249	180	–	9	60
Total, projets de pays	1 229	396	1 625	496	(19)	32	1 116
Projets régionaux	–	1 265	1 265	845	36	27	357
Total	1 229	1 661	2 890	1 341	17	59	1 473

Tableau 8
Placements au 31 décembre 2003
 (En milliers de dollars des États-Unis)

		<i>Ressources ordinaires</i>		<i>Autres ressources</i>	
		<i>2003</i>	<i>2001</i>	<i>2003</i>	<i>2001</i>
Par type de placements					
Fonds sur le marché monétaire		11 61	–	14 734	17 994
Dépôts à terme		40 419	39 755	49 581	167 246
Titres négociables		57 082	91 630	70 748	1 799
Total	Note 14	109 262	131 385	135 063	187 039
Fonds/réserve					
Réserve opérationnelle		57 706	51 667	–	–
Réserve pour les locaux hors siège		5 000	5 000	–	–
Ressources ordinaires		46 556	74 718	–	–
Autres ressources		–	–	135 063	187 039
Total	Note 14	109 262	131 385	135 063	187 039

Notes relatives aux états financiers

Note 1

Énoncé de la mission du FNUAP

Le FNUAP aide les pays en développement, les pays en transition et les autres pays qui le lui demandent à traiter des problèmes de santé en matière de reproduction et de population et, comme il le fait depuis sa création, il s'emploie à sensibiliser l'opinion à ces questions dans tous les pays.

L'action du FNUAP porte principalement sur trois domaines : la promotion de l'accès universel aux services de santé en matière de reproduction, y compris ceux qui ont trait à la planification familiale et à l'hygiène sexuelle, pour tous les couples ou individus d'ici à 2015; le soutien aux stratégies relatives à la population et au développement permettant le renforcement des capacités de programmation en matière de population; la sensibilisation aux questions de population et de développement et les campagnes visant à mobiliser les ressources et à susciter la volonté politique sans lesquelles le Fonds ne saurait accomplir sa mission dans ses domaines d'activité.

Le FNUAP s'inspire dans son action des principes du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement de 1994 et les défend. En particulier, il souligne son attachement aux droits en matière de reproduction, à l'égalité entre les sexes et à la responsabilisation des hommes ainsi qu'à l'autonomie et à l'émancipation des femmes partout dans le monde. Il considère que la protection et la promotion de ces droits et l'amélioration du sort des enfants, et surtout des filles, sont en soi des objectifs de développement. Tout individu et tout couple a le droit de décider librement et en toute responsabilité du nombre de ses enfants et de l'espacement de leurs naissances, ainsi que de disposer des informations et des moyens voulus pour ce faire.

Le FNUAP est convaincu que si l'on parvient à atteindre ces objectifs, cela contribuera à améliorer la qualité de la vie et à faire progresser le monde vers l'objectif universellement accepté d'une stabilisation de la population mondiale. Il considère en outre que ces objectifs font partie intégrante de tous les efforts déployés pour parvenir à un développement soutenu et durable sur les plans social et économique, qui permette de répondre aux besoins des êtres humains, d'assurer leur bien-être et de protéger les ressources naturelles dont toute vie dépend.

Le FNUAP estime que tous les droits de l'homme, y compris le droit au développement, sont universels, indivisibles et interdépendants, pour reprendre les termes du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, de la Déclaration de Vienne et du Programme d'action adopté par la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social, du Programme d'action de la quatrième Conférence sur les femmes et d'autres instruments adoptés par la communauté internationale.

Le FNUAP est résolu, en sa qualité de chef de file des organismes des Nations Unies pour le suivi et la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, à travailler en partenariat avec les gouvernements, toutes les entités du système des Nations Unies, les banques de

développement, les organismes d'aide bilatérale, les organisations non gouvernementales et la société civile. Il appuie sans réserve le système des coordonnateurs résidents et la mise en œuvre de toutes les décisions pertinentes des Nations Unies.

Le FNUAP facilite la mobilisation des ressources, tant des pays développés que de pays en développement, pour donner suite aux engagements pris par les uns et les autres dans le Programme d'action, afin que les objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement soient effectivement atteints.

Note 2

Résumé des principales conventions comptables

Les états financiers ont été établis conformément aux principales conventions comptables ci-après :

a) Convention comptable

Ces états financiers ont été établis conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financières du FNUAP et aux normes comptables du système des Nations Unies.

b) Période couverte

La période couverte par ces états financiers est un exercice biennal.

c) Unité de compte

L'unité de compte utilisée dans ces états financiers est le dollar des États-Unis. Lorsque des opérations ont été effectuées dans d'autres monnaies, l'équivalent en dollars des États-Unis est calculé en utilisant le taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU.

Les montants indiqués dans les états et les tableaux sont arrondis au millier le plus proche et, dans les notes, au million ou au millier le plus proche, selon ce qui est précisé.

d) Recettes

Toutes les recettes sont comptabilisées selon la méthode des droits constatés, sauf pour ce qui est des contributions aux autres ressources, qui sont comptabilisées sur la base des règlements effectifs.

e) Dépenses

Toutes les dépenses, à l'exception de celles effectuées au titre des projets exécutés par les gouvernements et par les organisations non gouvernementales (ONG), sont comptabilisées selon la méthode des droits constatés et comprennent les engagements non réglés constatés au titre de biens et de services pour lesquels des crédits ont été inscrits au budget des projets et des contrats passés au 31 décembre 2003. Les dépenses au titre des projets exécutés par les gouvernements et par les ONG sont comptabilisées sur la base des règlements effectifs.

f) Taux de change

Les recettes provenant des contributions sont comptabilisées compte tenu des gains et pertes intervenus entre l'annonce et de la réception des contributions volontaires. L'actif et le passif en en monnaies autres que le dollar des États-Unis sont réévalués en utilisant le taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU en vigueur le 1^{er} janvier 2004.

Les ajustements au titre de réévaluations et les gains ou pertes de change découlant d'opérations autres que les contributions sont comptabilisés dans les recettes ou dépenses diverses.

g) Placements

Les placements sont comptabilisés au prix coûtant. Les titres négociables sont achetés pour être conservés jusqu'à leur échéance. Cependant, ils peuvent être cédés lorsqu'un besoin de liquidités se fait sentir ou lorsque se pose un risque imprévu de crédit ou bien encore lorsque cette cession est pour tout autre raison dans l'intérêt bien compris de la gestion globale des placements, à condition qu'elle n'entraîne pas une perte de capital.

Les titres négociables qui peuvent entraîner une concentration des risques de crédit pour une organisation sont essentiellement les bons et les certificats de dépôt. Les placements sont réalisés dans des instruments financiers dont la rentabilité et la sécurité ont été jugées satisfaisantes par des agences de notation réputées de tierces parties. Le crédit des émetteurs des titres en question est réexaminé sur une base permanente.

Outre que les placements ne sont réalisés que dans des instruments financiers jugés de très bonne qualité par des agences de notation réputées de tierces parties, le risque de liquidité est réduit en limitant le volume des titres d'un seul émetteur ou partie tierce.

Des opérations de couverture sont réalisées pour protéger la valeur des contributions annoncées non libellées en dollars, afin que les recettes au titre des contributions soient plus prévisibles et stables et de faciliter la répartition des ressources et les autres activités de planification. Les primes de couverture et les gains et pertes de change sont comptabilisés dans les dépenses diverses. C'est le PNUD qui se charge au nom du FNUAP des activités de placement.

h) Matériel durable

Par matériel durable on entend les biens d'une valeur unitaire de 1 500 dollars ou plus ayant une durée de vie utile d'au moins cinq ans ou les biens qui sont considérés comme présentant un intérêt particulier.

Le coût intégral du matériel durable est imputé au budget d'appui biennal ou aux dépenses de programme durant l'exercice où les biens sont achetés.

L'ensemble du matériel durable fait l'objet d'un inventaire.

La note 25 présente une ventilation de l'inventaire au 31 décembre 2003.

i) Programme consultatif technique

Les dépenses comptabilisées au titre du Programme consultatif technique correspondent aux coûts de la fourniture d'un soutien technique aux pays par l'intermédiaire des neuf équipes de services techniques aux pays et du Programme de partenariat stratégique avec les organismes des Nations Unies. Les équipes de services techniques sont des équipes multidisciplinaires sous régionales et régionales chargées de fournir une assistance technique aux pays dans les domaines de la population et de la santé en matière de reproduction, tout en encourageant l'autonomie nationale. Dans les dépenses entrent les coûts relatifs à 78 spécialistes de l'appui technique, aux bureaux locaux et aux activités opérationnelles.

Le Programme de partenariat stratégique est un accord de collaboration entre le FNUAP et les organismes des Nations Unies fondé sur l'identification de domaines de coopération spécifiques, avec des objectifs arrêtés d'un commun accord qui tirent parti des avantages comparatifs des organismes des Nations Unies et qui répondent au souci d'amélioration de l'efficacité et l'efficience des programmes nationaux concernant la population et la santé en matière de reproduction.

j) Services d'appui aux projets

Les dépenses au titre des services d'appui aux projets – agents de réalisation correspondent aux remboursements effectués aux organismes des Nations Unies, aux institutions intergouvernementales et aux ONG pour financer les coûts des projets qu'ils mettent en œuvre au nom du FNUAP.

Les services d'appui aux projets - FNUAP correspondent :

- Aux dépenses d'appui imputées par le FNUAP au titre de projets mis en œuvre par les gouvernements et de l'aide en matière d'achats fournie pour des projets exécutés par le FNUAP; et
- Les dépenses d'appui imputées par le FNUAP au titre de la gestion de projets financés au moyen du cofinancement et de fonds d'affectation spéciale pour les services d'achats.

k) Services d'achats

Depuis que le Conseil d'administration en a approuvé le principe à sa quarantième session, en 1993, le FNUAP reçoit des fonds pour l'achat de fournitures, matériels et services au nom et à la demande des gouvernements, de l'Organisation des Nations Unies, des fonds et programmes des Nations Unies et des institutions spécialisées, autres que les institutions intergouvernementales et les ONG. Il est rétribué pour les services d'achat à un taux établi par la Directrice exécutive. Les commissions reçues à ce titre sont comptabilisées comme recettes dans le budget d'appui biennal après déduction des dépenses au titre des services en question.

Des fonds d'affectation spéciale ont été constitués pour ces services, qui figurent à la rubrique services d'achats dans le tableau 8. L'état 4 et les notes et 19 fournissent d'autres informations sur l'excédent des recettes par rapport aux dépenses.

I) Présentation des états financiers

Par sa décision 97/6, le Conseil d'administration a approuvé la présentation harmonisée des budgets soumis par le PNUD, l'UNICEF et le FNUAP. La présentation de ces états financiers est conforme à cette décision.

Les opérations du FNUAP sont financées par deux types distincts de ressources.

- Les ressources ordinaires, qui sont librement utilisables.
- Les autres ressources, qui sont versées à une fin particulière et comprennent les contributions au titre de la participation aux coûts, d'autres formes de cofinancement et les fonds pour les services d'achats. Le programme des administrateurs auxiliaires est aussi comptabilisé avec les autres ressources.

Les résultats des opérations financées sur les ressources ordinaires et sur les autres ressources ne sont pas cumulés dans les états financiers.

Des changements ont été apportés à la présentation des états financiers pour faciliter leur interprétation et mieux refléter les opérations du FNUAP. Les plus importants concernent les classifications au sein des autres ressources et l'indication des recettes pour le budget d'appui biennal. Le cas échéant, les informations fournies les deux exercices précédents ont été regroupées aux fins de leur présentation selon le schéma révisé.

Les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme de leurs composantes.

Note 3

Contributions à recevoir des gouvernements

Les contributions annoncées par les gouvernements au titre des ressources ordinaires pour l'exercice en cours et celles annoncées pour les exercices antérieurs qui n'avaient pas été acquittées au 31 décembre sont les suivantes (en milliers de dollars des États-Unis) :

<i>Année de l'annonce</i>		2003	2001
1999 et exercices antérieurs		–	783
2000	Note 7	55	669
2001		162	1 719
2002		252	–
2003		691	–
Total	État 2.1	1 160	3 171

Au 31 mars 2004, un montant de 0,4 million de dollars avait été acquitté sur ces sommes à recevoir au titre des contributions annoncées pour 2003.

Note 4**Fonds Mars**

Feu M. Forrest E. Mars a prévu dans sa succession la création d'un fonds portant son nom, au profit principalement du FNUAP. À intervalles réguliers, l'administration du fonds en examine la situation financière et peut, s'il le juge bon, procéder à une distribution au profit du FNUAP par l'intermédiaire du Comité des États-Unis pour le FNUAP. Les fonds ainsi alloués étant librement utilisables, ils sont comptabilisés comme contribution aux ressources ordinaires.

Pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001, la contribution au FNUAP s'élève à 2 millions de dollars (2000-2001 : 3.3 millions de dollars).

Note 5**Campagne « 34 millions d'amis »**

La campagne « 34 millions d'amis » est une initiative locale lancée de façon indépendante par deux femmes. Après le retrait par un grand donateur de son financement, chaque femme a commencé sa propre campagne par courrier électronique, demandant des dons privés de 1 dollar ou plus pour contribuer à combler le déficit de financement. Il s'agit de trouver 34 millions d'amis pour aider le FNUAP à poursuivre la tâche indispensable qu'il mène en tant que plus grand fournisseur de soins dans le domaine de la planification de la famille et de la santé en matière de reproduction.

La campagne a permis de recueillir des contributions d'un montant de 1.2 million de dollars (2000-2001 – aucune contribution) au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Note 6**Contributions acquittées par avance**

Au 31 décembre, des contributions avaient été acquittées par avance par les gouvernements suivants (en milliers de dollars des États-Unis) :

	2003	2001
Angola	–	1
Antigua-et-Barbuda	–	2
Burkina Faso	–	1
Cambodge	–	2
Chypre	–	3
Estonie	23	–
Guatemala	2	–
Samoa	5	–
Total	État 2.1 30	9

Note 7**Provision en cas de recouvrement douteux de contributions à recevoir**

Suite à un examen de l'analyse chronologique des contributions à recevoir au 31 décembre 2003, une provision a été constituée pour l'ensemble des contributions pour lesquelles on considère que le recouvrement est douteux.

La variation de la provision peut être représentée comme suit (en milliers de dollars des États-Unis) :

	<i>2002-2003</i>	<i>2000-2001</i>
Provisions au 1 ^{er} janvier	–	–
Contributions à recevoir dont on considère maintenant le recouvrement douteux	734	–
Contributions à recevoir annulées	(674)	–
Récupération de contributions dont on considérait précédemment le recouvrement douteux	(5)	–
Provision au 31 décembre	55	–

Note 8**Couverture**

À compter du 1^{er} janvier 2003, le FNUAP a demandé au service financier du PNUD de couvrir le risque de change auquel le FNUAP est exposé lorsque les donateurs annoncent et versent leurs contributions avec un décalage et dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis.

Durant l'année, des recettes au titre de contributions libellées en trois monnaies ont été couvertes. Au 31 décembre 2003, il n'y avait pas d'opérations de couverture en cours.

Note 9**Ajustements au titre d'exercices antérieurs**

Les ajustements au titre d'exercices antérieurs sont notamment les suivants (en milliers de dollars des États-Unis) :

	<i>Ressources ordinaires</i>		<i>Autres ressources</i>	
	<i>2002-2003</i>	<i>2000-2001</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2000-2001</i>
Ajustements concernant :				
Les coûts salariaux	(791)	–	–	–
Les recettes au titre de contributions	(443)	–	(185)	–
Les dépenses	1 312	–	–	–
D'autres rubriques	(61)	–	–	–
Les différences cumulées à l'arrondissement des chiffres	–	–	23	–
Total	17	–	(162)	–

Note 10**Cadre de financement pluriannuel**

Le cadre de financement pluriannuel est le plan stratégique à moyen terme du FNUAP qui vise à renforcer la contribution du Fonds à la mise en œuvre de la Conférence internationale sur la population et le développement. Ce cadre comprend un volet relatif aux résultats stratégiques et un volet relatif aux ressources intégrées. Le premier volet définit des résultats et indicateurs précis pour suivre les progrès de l'organisation vers ces résultats et les stratégies à mettre en œuvre pour y parvenir. Le deuxième estime les besoins en ressources pour la période du cadre de financement pluriannuel.

Le Fonds a estimé de façon réaliste les ressources requises pour la période du cadre de financement pluriannuel (2004-2007) afin d'assurer le moins d'interruptions possible dans l'exécution des activités. Lors de la première session ordinaire de 2004, le Conseil d'administration a approuvé le volet des ressources intégrées pour la période 2004-2007, avec un objectif total pour les ressources ordinaires et les autres ressources de 1 523 millions de dollars. Cependant, en vertu du Règlement financier et des règles de gestion financière, toute dépense future sera toujours assujettie à la disponibilité des ressources.

Note 11**Budget d'appui biennal**

Les montants à déduire des dépenses du budget d'appui biennal au tableau 5 se décomposent comme suit (en milliers de dollars des États-Unis) :

		2002-2003	2000-2001
Dépenses d'appui imputées aux ressources ordinaires au titre de :			
Projets exécutés par les gouvernements		4 365	5 358
Services d'achats à l'appui de projets exécutés par le FNUAP		2 869	1 416
Total partiel	État 1.1	7 234	6 774
Dépenses d'appui imputés aux autres ressources au titre des :			
Projets exécutés par le FNUAP, les ONG et les gouvernements			
Fonds au titre de la participation aux coûts	État 1.2	2 540	514
Fonds d'affectation spéciale	État 1.2	9 058	10 965
Total partiel		11 598	11 479
À déduire : les commissions pour services d'achats	Tableau 6	(1 702)	(1 556)
À déduire : les transferts au Bureau d'appui à la Fondation de l'ONU		(890)	-
Total partiel		9 006	9 923
Dépenses imputées aux activités de projet		32	-
Commissions pour services d'achats (montant net)	État 4, note 21	1 224	615
Contributions des gouvernements aux bureaux locaux	Tableau 1	184	-

	2002-2003	2000-2001
Remboursement des sommes payées au titre de l'impôt sur le revenu	–	3 975
Programme des administrations auxiliaires	–	22
Arrondissement des chiffres	2	1
Total	17 682	21 310

Les dépenses d'appui imputées aux projets financés par le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux correspondent aux ressources fournies au Bureau d'appui à la Fondation de l'ONU. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2003, des contributions de 17,6 millions de dollars (2001 : 21 millions de dollars) ont été reçues du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux.

Le montant net des commissions pour les services d'achats est calculé comme suit :

		2002-2003	2000-2001
Commissions pour les services d'achats		2 574	1 556
Dépenses pour les services d'achats	État 1.2	(1 349)	(941)
Total		1 225	615

Une contribution destinée à couvrir les dépenses au titre des bureaux locaux a été reçue en 2003. Conformément à la décision du Conseil d'administration concernant la présentation harmonisée des budgets soumis par le PNUD, l'UNICEF et le FNUAP, ces recettes ont été transférées des contributions au titre des ressources ordinaires au budget d'appui biennal.

Les montants à déduire des dépenses du budget d'appui biennal du fait du remboursement des sommes payées au titre de l'impôt sur le revenu par des agents du FNUAP ne se sont pas concrétisés durant l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003. En effet, le gouvernement du pays dans lequel ces agents résident a retiré son financement au FNUAP.

Lors des exercices précédents, la Division des ressources humaines a géré le programme des administrateurs auxiliaires avec des financements du budget d'appui biennal. À compter du 1^{er} janvier 2002, les coûts de gestion du programme ont été budgétisés et différenciés et les recettes au titre des dépenses d'appui en provenance du programme des administrateurs auxiliaires ont été maintenues dans les autres ressources et identifiées séparément.

Note 12

Mise en œuvre du système de planification des ressources

Dans le budget d'appui biennal révisé pour 2002/2003, approuvé à la deuxième session ordinaire de 2002, le Conseil d'administration a autorisé l'allocation de 10 millions de dollars pour la mise en œuvre du système de planification des ressources.

Des dépenses de 7,3 millions de dollars ont été réalisées au cours de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003 (2001 : pas de dépenses).

Note 13

Paievements de fin de service

Dans le budget d'appui biennal révisé pour 2002/2003, approuvé à sa deuxième session ordinaire de 2002, le Conseil d'administration a autorisé l'allocation de 2 millions de dollars pour financer les paiements de fin de service dus aux titulaires de postes ne figurant pas dans la typologie des bureaux de pays élaborée dans le cadre du processus de transition du FNUAP.

Des dépenses de 1.8 million de dollars ont été engagées au cours de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003 (2001 : pas de dépenses). Les dépenses afférentes aux plans de départ offerts aux agents quittant le FNUAP figurent dans le montant net des dépenses du budget d'appui biennal.

Note 14

Placements

La valeur comptable et la valeur marchande totale des placements détenus au 31 décembre 2003 sont les suivantes (en milliers de dollars des États-Unis) :

	<i>Valeur nominale</i>	<i>Valeur comptable</i>	<i>Valeur marchande</i>
Instruments du marché commun	26 495	26 495	26 495
Dépôts à terme	90 000	90 000	90 000
Titres			
– Obligations des banques commerciales	69 000	71 155	71 318
– Obligations souveraines autres que celles des États-Unis	22 715	23 928	24 142
– Organisations supranationales	21 550	22 305	22 329
– Obligations de l'État et des organismes fédéraux des États-Unis	10 000	10 442	10 372
Total partiel	123 265	127 830	128 162
Total	239 760	244 325	244 657
Placements détenus au titre de :			
Réserves ordinaires		109 262	
Autres ressources		135 063	
Total		244 325	

Note 15**Comptes débiteurs et charges comptabilisées d'avance – Autres**

Les comptes débiteurs et les charges comptabilisées d'avance dans l'État 2.1 se décomposent comme suit (en milliers de dollars des États-Unis) :

	<i>Ressources ordinaires</i>		<i>Autres ressources</i>	
	<i>2003</i>	<i>2001</i>	<i>2003</i>	<i>2001</i>
Avances au personnel et consultants	1 378	1 286	93	251
Charges comptabilisées d'avance	39	–	–	–
Intérêts accumulés	3 167	3 439	57	563
Comptes débiteurs divers	564	–	–	–
Total	5 148	4 725	150	814

Note 16**Comptes créditeurs – Autres**

Les montants qui figurent dans l'état 2.1 à la rubrique des comptes créditeurs se décomposent comme suit (en milliers de dollars des États-Unis) :

	<i>Ressources ordinaires</i>		<i>Autres ressources</i>	
	<i>2003</i>	<i>2001</i>	<i>2003</i>	<i>2001</i>
Sommes à payer au titre des services reçus du PNUD	853	2 348	–	–
Comptes créditeurs des bureaux de pays	–	11	–	–
Comptes créditeurs divers	581	4 392	1 016	305
Total	1 434	6 751	1 016	305

Note 17**Engagements non réglés**

Le solde des engagements non réglés se décompose comme suit dans l'état 2.1 (en milliers de dollars des États-Unis) :

	<i>Ressources ordinaires</i>		<i>Autres ressources</i>	
	<i>2003</i>	<i>2001</i>	<i>2003</i>	<i>2001</i>
Organismes des Nations Unies	1 582	859	–	–
FNUAP	32 327	31 305	39 998	53 012
Total	33 909	32 164	39 998	53 012

Ce total est ventilé comme suit :

Budget d'appui biennal	Tableau 5	4 585	5 192	–	–
Mise en oeuvre du système de planification des ressources		3 576	–	–	–
Paiements de fin de service		1 705	–	–	–
Programme		24 043	26 972	39 998	53 012
Total		33 909	32 164	39 998	53 012

Note 18

Réserve pour les locaux hors siège

À sa trente-huitième session, en 1991, le Conseil d'administration a approuvé la création d'une réserve pour les locaux hors siège d'un montant de 5 millions de dollars pour l'exercice biennal 1992-1993 et autorisé le Directeur exécutif à y effectuer des prélèvements pour financer la part du FNUAP dans les dépenses de construction de locaux communs sous les auspices du Groupe consultatif mixte des politiques.

En 1994, un montant de 1,1 million de dollars a été avancé au PNUD pour contribuer au financement de la construction de locaux communs. Des négociations et un accord sur le sort à réserver à cette avance ont été finalisés et il a été convenu de considérer l'avance en question comme un mouvement de la réserve en 2003.

Les dépenses au titre des locaux hors siège au cours de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003 se sont chiffrées à 2,2 millions de dollars (2001 : 0,1 million de dollars). Au cours de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003, 2,2 millions de dollars (2001 : 0,1 million de dollars) ont été virés des soldes non dépensés à la réserve afin de la reconstituer.

Note 19

Réserve opérationnelle

À sa trente-sixième session, en 1989, le Conseil d'administration avait fixé le montant de la réserve opérationnelle à 45 millions de dollars. À sa trente-huitième session, en 1991, il a décidé que le montant de la réserve serait égal à 20 pour cent du montant des recettes au titre des ressources ordinaires pour chaque année du plan de travail du FNUAP.

Durant l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003, la réserve opérationnelle a été portée de 51,7 millions de dollars à 57,7 millions de dollars. Le calcul du montant de la réserve au 31 décembre 2003 est fondé sur des recettes nettes au titre des contributions de 288,5 millions de dollars pour l'exercice considéré.

Note 20

Virements entre ressources du FNUAP

Les virements entre ressources du FNUAP sont notamment les suivants (en milliers de dollars des États-Unis) :

		2002-2003	2000-2001
Virements de fonds aux ressources ordinaires à partir des			
Fonds au titre de la participation aux coûts		279	–
Fonds d'affectation spéciale		823	–
	État 1.1	1 102	-
Virements pour les services d'appui aux projets imputés aux :			
Fonds au titre de la participation aux coûts	État 1.2	2 540	514
Fonds d'affectation spéciale	État 1.2	9 058	10 965
Programmes des administrateurs auxiliaires	État 1.2	97	22
Autres:		45	1
		11 740	11 502
À déduire : Dépenses réalisées pour la fourniture de services d'appui aux projets	État 1.2	(1 349)	(941)
À déduire : Recettes tirées des services d'appui aux projets restant dans les autres ressources sous			
Fonds d'affectation spéciale	État 1.2	(890)	–
Programme des administrateurs auxiliaires	État 1.2	(97)	–
	État 1.2	9 404	10 561
Total	État 1.1	10 506	10 561

Note 21**Ressources allouées aux services d'achats**

Comme lors des exercices précédents, l'excédent des commissions reçues pour les services d'achat par rapport aux dépenses a été comptabilisé avec les recettes et est déduit des dépenses du budget d'appui biennal (voir état 1.1 et note 11). Mais l'excédent de 1,2 million de dollars découlant des activités réalisées au cours de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003 (2001 : chiffre nul) a été mis en réserve pour faciliter la planification des ressources sur les années à venir.

Note 22**Programmes spéciaux en matière de population**

À sa dix-septième session, en 1974, le Conseil d'administration a autorisé le FNUAP à recevoir des contributions en espèces des gouvernements et à les transférer à certains programmes spéciaux en matière de population. Au cours de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003, le FNUAP a reçu et transféré à ce titre 0,7 million de dollars (2001 : 20,8 millions de dollars), qui se répartissent comme suit (en millions de dollars des États-Unis) :

<i>Bénéficiaires</i>	<i>Donateurs</i>		
	<i>Norvège</i>	<i>Belgique</i>	Total
Fédération internationale pour le planning familial	–	0,2	0,2
Conseil de la population	0,3	–	0,3
Union internationale pour l'étude scientifique de la population	0,1	–	0,1
Conseil international pour la gestion des programmes relatifs à la population	0,1	–	0,1
Total	0,5	0,2	0,7

Au 31 décembre 2003, le FNUAP ne détenait plus aucun solde sur les contributions à ces programmes spéciaux.

Note 23

Processus de transition du FNUAP

Dans les tableaux 6 et 7 sont indiqués les soldes ci-après de la participation aux coûts et des fonds d'affectation spéciale qui concernent le processus de transition du FNUAP (en milliers de dollars des États-Unis) :

	<i>Solde inutilisé au 1^{er} janvier 2002</i>	<i>Contributions</i>	<i>Activités liées aux projets</i>	<i>Services d'appui aux projets</i>	<i>Dépenses de programme</i>	<i>Solde inutilisé au 31 décembre 2003</i>
Suède	109	–	109	–	109	–
UNFIP	663	4 140	4 041	236	4 277	526
Royaume-Uni	96	–	70	–	70	26
Comité des États-Unis pour le FNUAP	4	–	4	–	4	–
Fondation Rockefeller	–	500	475	25	500	–
Suisse	–	180	171	9	180	–
Total	872	4 820	4 870	270	5 140	552

Note 24

Programme mondial pour l'achat de contraceptifs

À sa première session ordinaire, en 1996, le Conseil d'administration a approuvé la création du Programme mondial pour l'achat de contraceptifs, destiné à être géré comme un fonds d'affectation spéciale. Conformément à cette décision, 5 millions de dollars ont été virés en 1996 des ressources non dépensées à ce Programme. Les mouvements de ce fonds d'affectation spéciale sont comptabilisés à la rubrique Autres fonds d'affectation spéciale du tableau 6.

Au 31 décembre 2003, le FNUAP était propriétaire de stocks de contraceptifs d'une valeur de 2,3 millions de dollars (2001 : 0,9 million de dollars), mis en magasin dans les locaux du fabricant, dans le cadre du programme mondial pour l'achat de contraceptifs. Ce montant n'apparaît pas dans les états financiers.

Note 25**Matériel durable**

Pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003, la variation de la valeur au coût historique du stock de biens durables s'établit comme suit (en millions de dollars des États-Unis) :

	<i>Siège</i>	<i>Bureaux de pays</i>
Stocks d'ouverture	2,8	8,5
Acquisitions	1,4	1,0
Cessions	(1,5)	(1,1)
Stock de clôture	2,7	8,4

Au 31 décembre 2003, la valeur estimative au coût historique du matériel durable utilisé dans le cadre de projets, telle qu'indiquée par 91 bureaux de pays, s'établissait à 46,4 millions de dollars (2001 :38,1 millions de dollars selon 123 bureaux de pays).

La politique comptable du FNUAP concernant le matériel durable consiste à imputer la totalité du coût des acquisitions au budget d'appui biennal ou aux dépenses de programme l'année de l'achat et à enregistrer ces acquisitions, ainsi que les cessions et autres mouvements, dans un inventaire. L'intégralité du coût du matériel durable acheté directement par le FNUAP ou au nom du FNUAP par ses agents de réalisation est saisi dans l'état 1 de ces états financiers et des états financiers précédents. Cependant, la mesure dans laquelle les informations concernant l'inventaire détenu à la date des états financiers représente l'ensemble du matériel durable légalement en possession du FNUAP dépend de l'intégrité des systèmes d'inventaire et des procédures appliquées par le FNUAP concernant le matériel durable imputé au budget d'appui biennal, ainsi que de l'exhaustivité et de l'exactitude des rapports fournis au FNUAP par ses agents de réalisation concernant le matériel durable imputé sur les dépenses de programme. Dans ces conditions, les informations fournies sur le matériel durable imputé sur les dépenses de programme pourraient ne devoir être considérées que comme provisoires.

Note 26**Prestations de pension**

Le FNUAP fait partie des organisations affiliées à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies en tant que régime de prévoyance versant des prestations de retraite, et diverses prestations connexes, notamment en cas de décès ou d'invalidité. Le régime des pensions est un régime par capitalisation à prestations définies. L'organisation est tenue de verser des cotisations à la Caisse, au taux fixé par l'Assemblée générale. En vertu de l'article 26 des Statuts de la Caisse, elle doit également verser à celle-ci sa part du montant qui pourrait être nécessaire pour combler un déficit actuariel. Pour que cette dernière obligation prenne effet, il faut qu'un déficit ait été constaté à la date de la dernière évaluation actuarielle et que l'Assemblée générale ait invoqué les dispositions de l'article 26. Au moment de

l'établissement du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué ces dispositions.

Note 27

Montants à prévoir

Le FNUAP n'a pas établi de provisions pour les charges qu'il pourrait avoir à supporter au titre des coûts d'assurance maladie après la cessation de service ou d'autres prestations auxquelles les agents ont droit lorsqu'ils quittent l'organisation.

Assurance maladie après la cessation de service

Le FNUAP s'est adjoint les services de William M. Mercer Incorporated pour déterminer, par une évaluation actuarielle, les montants à prévoir au titre des coûts d'assurance maladie après la cessation de service au 31 décembre 2003. Les résultats de cette évaluation sont résumés ci-après (en millions de dollars des États-Unis) :

	<i>Au 31 décembre 2003</i>	
	<i>Valeur actuarielle des prestations futures</i>	<i>Dettes actuarielles</i>
Valeur brute des montants à payer	87,2	68,7
Cotisations des retraités	17,7	14,2
Valeur nette	69,5	54,5

Le chiffre indiqué pour la valeur des prestations futures est la valeur actualisée de toutes les prestations à verser dans l'avenir aux fonctionnaires déjà retraités ainsi qu'à ceux qui sont en activité mais devraient normalement prendre leur retraite plus tard. Le montant à prévoir à ce titre correspond à la fraction de la valeur actualisée des prestations dues de la date d'engagement des fonctionnaires à la date d'actualisation (projetée au 31 décembre 2003). Les fonctionnaires en activité n'ont accumulé la totalité de leurs droits à prestations qu'à la date à laquelle ils remplissent toutes les conditions requises pour bénéficier des indemnités d'assurance maladie après la cessation de service.

La prochaine évaluation actuarielle est prévue pour la fin de 2006.

Prestations dues au personnel

D'après les informations disponibles au 31 mars 2004, les montants à prévoir par le FNUAP au titre des prestations de fin de service dues à ses agents dans les années à venir a été estimée au 31 décembre 2003 à 5,9 millions de dollars (2001 : 5 millions de dollars) en ce qui concerne les primes de rapatriement et à 1,4 million de dollars (2001 : 1,3 million de dollars) en ce qui concerne les indemnités de départ.

Les montants dus au titre des congés annuels sont estimés à 6,4 millions au 31 décembre 2003 (2001 : 6 millions de dollars).

04-44205 (F) 270904 270904

